

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

MME LEI Josiane	Commune d'Évian-les-Bains	Présidente
M. LACROIX Gaston	Commune de Publier	} Vice-Présidents
M. COLOMER Gérard	Commune de Bonnevaux	
MME VIOLLAND Anne-Cécile	Commune de Neuvécelle	
M. BOURON Jean-René	Commune de Larringes	
M. GIRARD-DESPRAULEX Paul	Commune d'Abondance	
M. BURNET Jacques	Commune de Lugrin	
M. BENED Régis	Commune de Thollon les Mémises (départ à 10h45)	
MME GIGUELAY Elisabeth	Commune de Publier (départ à 11h41)	
M. GOBBER Renato	Commune de Champanges	
M. GILLET Bruno	Commune de Saint Paul en Chablais	
MME MAXIT Monique	Commune de Châtel	
M. GATEAU Henri	Commune d'Évian les Bains	} Conseillers Communautaires
MME DUTRUEL Annie	Commune de Publier	
M. HYVERT Alain	Commune de Neuvécelle	
M. RICHARD Claude	Commune de Larringes	
MME SONNOIS Marie-Claire	Commune de Bernex	
M. MICHOU Max	Commune de Saint Paul en Chablais	
MME EYMOND DIT GRIFFON Annie	Commune de Maxilly-sur-Léman	
M. PELOSSE Jean-Luc	Commune de Féternes	
M. RUDYK Georges	Commune de Publier	
MME AMADIO Chantal	Commune d'Évian-les-Bains	
M. DAGAND Jean-Marc	Commune de Publier	
MME PERROT Brigitte	Commune de Publier	
M. CHESSEL Pascal	Commune de Marin	
MME ESCOUBES Pascale	Commune d'Évian-les-Bains	
MME DUVAND Florence	Commune d'Évian-les-Bains	
MME VANDERBRECHT Patricia	Commune de Féternes	
MME MOREL Sophie	Commune de Publier	
M. PETIT-JEAN Denis	Commune de Vacheresse	
M. RUBIN Nicolas	Commune de Châtel	
M. JACQUIER Pierre-André	Commune de Bernex	
MME PFLIEGER Géraldine	Commune de Saint-Gingolph	
M. BOZONNET Justin	Commune d'Évian	
M. DAVID-CRUZ Gérald	Commune de la Chapelle d'Abondance	} Suppléants
M. PETITGIRARD Cyrille	Commune de Meillerie	

Absents excusés

M. RUFFET Christian	Commune de Neuvécelle	donne pouvoir à A-C. VIOLLAND
M. BUFFET Michel	Commune de Chevenoz	
MME BALAIN Anne-Marie DESPRAULEX	Commune d'Abondance	donne pouvoir à P. GIRARD-
MME TEDETTI Evelyne	Commune d'Évian-les-Bains	
MME DELOT Corinne	Commune de Novel	
M. VUADENS André	Commune de Lugrin	donne pouvoir à J. BURNET
MME VIOLLAZ Viviane	Commune d'Évian-les-Bains	
M. MAGNIN Daniel	Commune de Maxilly-sur-Léman	
MME DUCRET Marie-Claire	Commune de St Paul en Chab.	donne pouvoir à B. GILLET
MME GIRARD Marie-Pierre	Commune de Vinzier	donne pouvoir à P. VANDERBRECHT
M. BENED Régis	Commune de Thollon	donne pouvoir à E. GIGUELAY (de 10h45 à 11h41)
M. BOCHATON Christophe	Commune d'Évian-les-Bains	donne pouvoir à F. DUVAND
MME BOUCHÉ-BOURGEOIS Nolwen	Commune de Lugrin	
MME SAITER Caroline	Commune de Marin	donne pouvoir à P. CHESSEL

Nombre de conseillers communautaires présents : 36 (35 à partir de 10h45 ; 34 à partir de 11h41)

Nombre de conseillers communautaires ayant donné pouvoir : 7 (8 à partir de 10h45 ; 7 à partir de 11h41)

Nombre de conseillers communautaires votants : 43 (41 à partir de 11h41)

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 1 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Vote du compte de gestion 2018
- 2 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Vote du compte de gestion 2018
- 3 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF – Vote du compte de gestion 2018
- 4 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Vote du compte de gestion 2018
- 5 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS – Vote du compte de gestion 2018
- 6 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Vote du compte de gestion 2018
- 7 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CARTHERAY – Vote du compte de gestion 2018
- 8 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÊT LUGRIN – Vote du compte de gestion 2018
- 9 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CRÉTO – Vote du compte de gestion 2018
- 10 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MONTIGNY – Vote du compte de gestion 2018
- 11 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES PLACES – Vote du compte de gestion 2018
- 12 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Vote du compte administratif 2018
- 13 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE « Assainissement » – Vote du compte administratif 2018
- 14 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE « DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF » – Vote du compte administratif 2018
- 15 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Vote du compte administratif 2018
- 16 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS (ancien « navettes touristiques et transport à la demande » – Vote du compte administratif 2018
- 17 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Vote du compte administratif 2018
- 18 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de Cartheray (Publier) – Vote du compte administratif 2018
- 19 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de Crêt Lugin – Vote du compte administratif 2018
- 20 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de La Créto – Vote du compte administratif 2018
- 21 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de Montigny – Vote du compte administratif 2018
- 22 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Les Places – Vote du compte administratif 2018
- 23 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Affectation du résultat 2018
- 24 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Affectation du résultat 2018
- 25 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF – Affectation du résultat 2018
- 26 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Affectation du résultat 2018

- 27 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS – Affectation du résultat 2018
- 28 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Affectation du résultat 2018
- 29 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CARTHERAY – Affectation du résultat 2018
- 30 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÊT LUGRIN – Affectation du résultat 2018
- 31 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CRÉTO – Affectation du résultat 2018
- 32 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de MONTIGNY – Affectation du résultat 2018
- 33 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Les Places – Affectation du résultat 2018
- 34 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Approbation du budget primitif 2019
- 35 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Approbation du budget primitif 2019
- 36 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF – Approbation du budget primitif 2019
- 37 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Approbation du budget primitif 2019
- 38 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORT DE VOYAGEURS – Approbation du budget primitif 2019
- 39 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Approbation du budget primitif 2019
- 40 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CARTHERAY (Publier) – Approbation du budget primitif 2019
- 41 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CRÊT - LUGRIN – Approbation du budget primitif 2019
- 42 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CRÉTO – Approbation du budget primitif 2019
- 43 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MONTIGNY – Approbation du budget primitif 2019
- 44 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Les Places – Approbation du budget primitif 2019
- 45 FISCALITÉ - Fixation des taux des impôts communautaires pour 2019
- 46 FISCALITÉ - Fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019
- 47 Non application de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- 48 Décisions budgétaires – approbation des subventions octroyées par la CCPEVA à ses communes membres au titre des fonds de concours 2019

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 49 Avis de la CCPEVA sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais (SCoT)
- 50 Création du cluster « eau »

COMMANDE PUBLIQUE

- 51 ECONOMIE – Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation de l'extension du parc d'activités économiques de Publier
- 52 DECHETS - Prestation de location de bennes, de transport et de traitement du BOIS issus des 7 déchetteries intercommunales

53 DECHETS - Prestation de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales

54 ASSAINISSEMENT - Maintenance préventive, curative et prédictive des équipements du service assainissement

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

55 Candidature au label Pays d'art et d'histoire

SERVICES A LA POPULATION

56 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Demande de soutien à la construction de logements sociaux – ALLIADE HABITAT

57 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Demande de soutien à la construction de logements sociaux – Haute-Savoie Habitat

58 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Subvention 2019 à la Mission locale jeunes Chablais

BÂTIMENTS

59 FINANCES LOCALES - 7.1 - locaux administratifs – participation à l'appel à projet du SYANE pour la rénovation énergétique des bâtiments de la CCPEVA

ASSAINISSEMENT

60 SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION DE « CHEZ BOCHET » A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE

61 SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION DE « CHEZ BOCHET » A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - ENQUETE DE SERVITUDE SUR TERRAINS PRIVES

62 SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION DE « CHEZ BOCHET » A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - OCCUPATION TEMPORAIRE SUR TERRAINS PRIVES

63 Protocole d'accord avec la société SOGEA relatif à la reconstruction de la station d'épuration de Bernex

64 Proposition d'un tarif pour les interventions d'hydrocurage de la CCPEVA sur le domaine privé.

DECHETS

65 Nouvelle tarification pour la vente de composteur par la CCPEVA

ENVIRONNEMENT

66 Demande de subvention animation PAEC 2019

MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT

67 – Convention de financement des études de gestion des échanges Pont de Dranse

MOBILITÉ

68 TRANSPORTS SCOLAIRES - Fixation des participations des familles au coût des transports scolaires pour l'année 2019-2020

COMMANDE PUBLIQUE

69 DECHETS – Extension des consignes de tri – Adhésion au groupement de commande pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'échelle de la Haute Savoie

DECHETS

70 Modification des horaires des déchetteries

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

71 Lieu de tenue des prochains conseils communautaires

DIVERS

- Décisions de la Présidente, Décisions du Bureau et Comptes rendus de commissions

Mme Josiane LEI ouvre la séance à 9h00 et remercie les participants pour leur présence.
Elle invite M. Justin BOZONNET à procéder à l'appel des conseillers communautaires.
Le quorum est constaté.

Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 7 mars 2019

Mme Josiane LEI demande s'il y a des observations sur le procès-verbal des délibérations en date du 7 mars 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal des délibérations du 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ajout de délibérations à l'ordre du jour

Mme Josiane LEI propose d'ajouter plusieurs délibérations à l'ordre du jour :

- Commande publique – Déchets - Extension des consignes de tri – Adhésion au groupement de commande pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'échelle de la Haute Savoie
- Déchets – Modification des horaires d'ouverture des déchetteries
- Lieu de tenue des prochains conseils communautaires

Aucune objection n'étant formulée, ces trois délibérations sont ajoutés à l'ordre du jour.

1 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget principal de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget principal	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	18 657 260,19	20 237 051,87	1 579 791,68
	Section d'investissement	2 277 980,73	2 331 927,47	53 946,74
	Total	20 935 240,92	22 568 979,34	1 633 738,42
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 716 035,21	5 295 826,89
	Section d'investissement	0,00	509 163,47	563 110,21
	Total	0,00	4 225 198,68	5 858 937,10
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 534 236,58	0,00	
	Total des restes à réaliser	1 534 236,58	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 657 260,19	23 953 087,08	5 295 826,89
	Section d'investissement	3 812 217,31	2 841 090,94	-971 126,37
	Total	22 469 477,50	26 794 178,02	4 324 700,52

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget principal de la CCPEVA.**

2 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « assainissement » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget assainissement	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 169 348,87	6 351 640,90	1 182 292,03
	Section d'investissement	4 858 297,57	3 464 045,39	-1 394 252,18
	Total	10 027 646,44	9 815 686,29	-211 960,15
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 297 334,32	4 479 626,35
	Section d'investissement	0,00	2 590 396,33	1 196 144,15
	Total	0,00	5 887 730,65	5 675 770,50
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 260 226,69	2 074 483,00	
	Total des restes à réaliser	1 260 226,69	2 074 483,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 169 348,87	9 648 975,22	4 479 626,35
	Section d'investissement	6 118 524,26	8 128 924,72	2 010 400,46
	Total	11 287 873,13	17 777 899,94	6 490 026,81

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « assainissement » de la CCPEVA.**

3 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « déchets et tri sélectif » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget déchets et tri sélectif	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 042 156,87	6 304 421,28	262 264,41
	Section d'investissement	1 334 046,37	1 562 685,99	228 639,62
	Total	7 376 203,24	7 867 107,27	490 904,03
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	714 592,05	976 856,46
	Section d'investissement	0,00	194 563,48	423 203,10
	Total	0,00	909 155,53	1 400 059,56
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	73 240,64	0,00	
	Total des restes à réaliser	73 240,64	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 042 156,87	7 019 013,33	976 856,46
	Section d'investissement	1 407 287,01	1 757 249,47	349 962,46
	Total	7 449 443,88	8 776 262,80	1 326 818,92

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « déchets et tri sélectif » de la CCPEVA.**

4 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « méthanisation et compostage » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget méthanisation	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	62 069,93	289 602,40	227 532,47
	Section d'investissement	244 004,17	691 232,96	447 228,79
	Total	306 074,10	980 835,36	674 761,26
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	25 887,04	253 419,51
	Section d'investissement	979 486,12	0,00	-532 257,33
	Total	979 486,12	25 887,04	-278 837,82
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	290 168,48	
	Total des restes à réaliser	0,00	290 168,48	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	62 069,93	315 489,44	253 419,51
	Section d'investissement	1 223 490,29	981 401,44	-242 088,85
	Total	1 285 560,22	1 296 890,88	11 330,66

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « méthanisation et compostage » de la CCPEVA.**

5 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « mobilité et transports de voyageurs » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget mobilité	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 900 696,25	3 025 111,17	1 124 414,92
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 900 696,25	3 025 111,17	1 124 414,92
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	16 109,98	1 140 524,90
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	16 109,98	1 140 524,90
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	85 000,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	85 000,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 985 696,25	3 041 221,15	1 055 524,90
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 985 696,25	3 041 221,15	1 055 524,90

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci :

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « mobilité et transports de voyageurs » de la CCPEVA.**

6 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « bâtiments d'activités économiques » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget bâtiments d'activités économiques	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 798,72	1 707,07	-4 091,65
	Section d'investissement	76 957,41	148 801,73	71 844,32
	Total	82 756,13	150 508,80	67 752,67
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	4 585,68	494,03
	Section d'investissement	0,00	92 521,70	164 366,02
	Total	0,00	97 107,38	164 860,05
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	147 500,00	107 386,57	
	Total des restes à réaliser	147 500,00	107 386,57	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 798,72	6 292,75	494,03
	Section d'investissement	224 457,41	348 710,00	124 252,59
	Total	230 256,13	355 002,75	124 746,62

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget annexe « bâtiments d'activités économiques » de la CCPEVA.

7 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CARTHERAY – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Cartheray » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget ZAE Cartheray Publier	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	896 553,74	896 170,38	-383,36
	Section d'investissement	896 170,38	0,00	-896 170,38
	Total	1 792 724,12	896 170,38	-896 553,74
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	1 755 000,00	1 754 616,64
	Section d'investissement	0,00	0,00	-896 170,38
	Total	0,00	1 755 000,00	858 446,26
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	896 553,74	2 651 170,38	1 754 616,64
	Section d'investissement	896 170,38	0,00	-896 170,38
	Total	1 792 724,12	2 651 170,38	858 446,26

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Cartheray » de la CCPEVA.

8 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÊT LUGRIN – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Crêt Lugin » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget ZAE Crêt Lugin	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 930,54	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 930,54	0,00	-1 930,54
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	-1 930,54
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 930,54	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 930,54	0,00	-1 930,54

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Crêt Lugrin » de la CCPEVA.**

9 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CRÉTO – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de la Créto » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget ZAE La Créto	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	240 940,03	240 940,03	0,00
	Section d'investissement	240 940,03	0,00	-240 940,03
	Total	481 880,06	240 940,03	-240 940,03
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	273 000,00	273 000,00
	Section d'investissement	20 065,11	0,00	-261 005,14
	Total	20 065,11	273 000,00	11 994,86
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	240 940,03	513 940,03	273 000,00
	Section d'investissement	261 005,14	0,00	-261 005,14
	Total	501 945,17	513 940,03	11 994,86

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de la Créto » de la CCPEVA.**

10 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MONTIGNY – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget ZAE Montigny	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	41 259,56	41 259,56
	Total	0,00	41 259,56	41 259,56
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	41 259,56	41 259,56
	Total	0,00	41 259,56	41 259,56

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny » de la CCPEVA.**

11 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES PLACES – Vote du compte de gestion 2018

L'exécution budgétaire 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Les Places » de la CCPEVA, après réalisation des opérations réelles et opérations d'ordre retracées tant dans le compte administratif tenu par les services de la communauté de communes que dans le compte de gestion dressé par le trésorier, est résumée dans le tableau suivant :

Budget ZAE Les Places	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	75 302,13	75 302,13	0,00
	Section d'investissement	75 302,13	0,00	-75 302,13
	Total	150 604,26	75 302,13	-75 302,13
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	95 000,00	95 000,00
	Section d'investissement	6 033,12	0,00	-81 335,25
	Total	6 033,12	95 000,00	13 664,75
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	75 302,13	170 302,13	95 000,00
	Section d'investissement	81 335,25	0,00	-81 335,25
	Total	156 637,38	170 302,13	13 664,75

En conséquence, les résultats étant en concordance dans le compte administratif et dans le compte de gestion du trésorier, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte de gestion dressé par celui-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Les Places » de la CCPEVA.**

Les comptes de gestion étant approuvés, Mme Josiane LEI, présidente de la CCPEVA, se retire pour que le conseil communautaire puisse se prononcer sur les comptes administratifs 2018. Le nombre de votants est ramené à 42.

12 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Vote du compte administratif 2018

La présente note explique les principaux mouvements du compte administratif 2018, par comparaison avec celui de 2017.

1 Le fonctionnement

La baisse des contributions aux budgets annexes (budgets zones d'activités économiques notamment), entre 2017 et 2018, a engendré une baisse globale des dépenses de fonctionnement, malgré des hausses sur certains chapitres.

En parallèle, la levée de la taxe GEMAPI, ainsi que la dynamique des bases fiscales a engendré une hausse des recettes de fonctionnement.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses de fonctionnement	19 067 030,84	22 825 559,21	18 657 260,19	-2,15%
Recettes de fonctionnement	23 536 885,34	22 825 559,21	23 953 087,08	1,77%

a) **Les dépenses de fonctionnement**

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
011 - Charges à caractère général	1 623 273,81	2 020 800,00	1 622 865,57	-0,03%

Les charges à caractère général (chapitre 11) ont été sensiblement dans le même ordre de grandeur qu'en 2017.

Toutefois un certain nombre de mouvements sont à noter, à commencer par une hausse des honoraires – compte 6226 - (de 160 404 en 2017 à 296 735 € en 2018) qui s'explique par un certain nombre d'études engagées (étude schéma multimodal des transports, prise de compétence AOM (autorité organisatrice de la mobilité), étude sur le potentiel transports voiture/bateau sur le secteur du haut Léman, étude du transfert de la compétence eau potable, accompagnement à la rédaction du dossier de candidature à l'extension du label Pays d'art et d'histoire, analyse des besoins sociaux...)

Il convient également de noter une hausse importante des autres services extérieurs – compte 6288 - (de 6 843 à 114 835) qui s'explique par l'engagement d'un certain nombre de prestation dont le schéma directeur de la randonnée, des animations Natura 2000, certaines prestations d'entretien des espaces naturels, le pilotage du projet Opéra ou l'engagement du PCAET.

En parallèle, le compte 6247 – transports collectifs connaît une baisse sensible (de 490 066 à 242 463) en raison de la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » qui a vu le transfert des navettes touristiques dans le budget annexe « mobilité ».

Les autres principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent le portage de repas à domicile (115 903), les contrats de maintenance courant (101 770), les consommations d'électricité (93 522) et les catalogues et imprimés (73 758).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 279 054,07	1 700 000,00	1 623 541,77	26,93%

Les charges de personnel (chapitre 12) ont augmenté de manière importante entre 2017 et 2018.

En premier lieu, a été imputé à ce chapitre l'assurance statutaire du personnel (40 057) qui passait à tort dans les charges à caractère général auparavant.

Par ailleurs, un certain nombre de postes nouveaux ont été créés ou transférés :

- Agent d'accueil de l'office de tourisme de Thollon (mis à disposition ensuite à l'OT-PEVA)
- 2^{ème} animatrice RAM
- Chargé de mission « pôle eau »
- Chargée de mission PCAET (plan climat air énergie territorial)
- Apprentie développement durable
- Renforts ponctuels divers (comptabilité et RH notamment)
- Remplacement congé maternité chargée de mission « services à la population ».

Par ailleurs, certains postes transférés ou créés en 2017 ont été pris en charge en année pleine en 2018 :

- poste de technicien espaces naturels
- responsable du service RAM
- chargée de mission SIG
- Assistante transport

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
014 - Atténuations de produits	9 056 994,00	9 060 000,00	8 920 240,00	-1,51%

Ce chapitre concerne :

- Le PFIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui a baissé entre 2017 et 2018 au vu de l'arrêt de la prise en charge partielle du FPIC des communes membres, passant de 1 082 332 € à 858 575 €.
- Le versement des attributions de compensation qui est passé de 7 974 662 à 8 061 550, au vu de la rétrocession à certaines communes touristiques des animations locales.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 031,30	1 015 000,00	1 271 718,94	38,68%

Ces opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements, venant alimenter la section d'investissement. L'augmentation importante concerne des rattrapages d'amortissements et la prise en compte des nouveaux investissements réalisés en 2017 par la CCPEVA.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
65 - Autres charges de gestion courante	3 457 944,41	4 087 300,00	4 006 372,06	15,86%

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont augmenté de manière importante, en particulier avec la participation plus importante de la CCPEVA versée aux navettes lacustres CGN (de 170 214 à 425 247).

A noter aussi un rattrapage d'un versement au SYMAGEV qui aurait dû passer en 2017 (113 874)

La contribution au SIBAT ne sera pas reconduite en 2019 au vu de la dissolution de ce syndicat.

Enfin, la CCPEVA a contribué en plus à l'antenne de justice (40 651).

Les indemnités des élus sont restées stables (138 214).

Voici les principales dépenses émergeant au chapitre 65 en 2018 :

SIAC	998 769
OT-PEVA	1 021 400
Savoir-nager	321 227
SIBAT	101 955
SYMAGEV	459 638
CGN	425 247
Ecoles de musique	128 201
ADMR	72 233
Mission locale	52 859
Chablais Léman développement	70 873
Lou Vionnet	46 500
Antenne de justice	40 651
Collèges	27 284

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
66 - Charges financières	257 433,33	250 000,00	219 919,74	-14,57%

Les charges financières (chapitre 66) ont baissé au vu du profil d'extinction de la dette et du désendettement progressif du budget principal (pas de nouveaux emprunts contractés sur ce budget en 2018).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
67 - Charges exceptionnelles	2 475 299,92	1 067 900,00	992 602,11	-59,90%

Les charges exceptionnelles avaient été très importantes en 2017, en particulier pour financer les budgets annexes zones d'activités économiques. Les excédents accumulés sur ces budgets ont permis de ne pas avoir recours à des contributions du budget principal.

En parallèle, le transfert au budget « mobilité » des navettes touristiques a nécessité un abondement du budget principal supérieur vers ce budget.

	2017	2018
Mobilité et transport de voyageurs	157 700	739 890,03
Budget déchets	0	120 000
ZAE Publier	1 755 000	0
ZAE La Créto	273 000	0
ZAE Crêt Lugrin	0	0
ZAE Les Places	95 000	0
ZAE Montigny		0
Bâtiments d'activités économiques		514
Méthanisation	193 000	100 000
Total versements aux budgets annexes	2 473 700	960 404

Les charges exceptionnelles concernent aussi des annulations de titres sur exercices antérieurs (31 897,76), en particulier pour des raisons de régularisations comptables.

b) Les recettes de fonctionnement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
013 - Atténuations de charges	2 516,52	10 000,00	9 926,50	294,45%

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements de l'assurance statutaire dans certains cas d'arrêts de travail du personnel. A noter un congé maternité en 2018 qui s'est traduit par davantage de versements.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,61	27 000,00	1 629,61	0,00%

En recettes de fonctionnement, les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement, qui vient atténuer l'amortissement des immobilisations.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	515 550,27	535 500,00	539 659,87	4,68%

Le chapitre 70 – Produits des services est stable et concerne en grosse majorité le service de portage de repas (237 692) et le transport scolaire (218 965). Il intègre également la refacturation aux communes du service d'instruction des autorisations d'urbanisme (69 488).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
73 - Impôts et taxes	15 141 483,00	15 610 000,00	16 386 264,03	8,22%

Le chapitre 73 – Impôts et taxes a augmenté du fait de la dynamique des bases fiscales (en particulier de CFE), sans augmentation des taux, mais aussi en raison de la taxe GEMAPI.

Voici le détail de la fiscalité perçue en 2018 par comparaison à 2017 :

	Produit 2017	Produit 2018
73 - Impôts et taxes	15 141 483,00	16 386 264,03
73111 - Taxes foncières et d'habitation	10 915 057,00	11 862 533,03
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 402 762,00	2 596 167,00
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	878 088,00	671 333,00
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	298 127,00	265 034,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	114 088,00	114 677,00
73211 - Attribution de compensation	235 290,00	76 979,00
73221 - FNGIR	298 071,00	297 751,00
7346 - Taxe milieux aquatiques et inondations	0	501 790,00

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
74 - Dotations, subventions et participations	2 786 384,39	2 534 378,00	2 823 662,12	1,34%

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations – est resté stable et ce malgré une baisse (annuelle) d'environ 2% de la dotation de compensation part salaire des communes vers la CCPEVA (qui s'élève en 2018 à 1 439 933 € sachant qu'elle était de 1 470 643 € en 2017).

La DGF est stable (474 741) et les fonds genevois ont représenté 185 326 € en 2018 (contre 160 112 € en 2017).

A noter également le versement de la compensation de l'Etat sur les exonérations de taxe d'habitation (193 510 contre 188 703 € en 2017).

Le reste des ressources du chapitre 74 concernent des subventions de fonctionnement correspondant aux actions de la CCPEVA (transport scolaire, CAF pour le RAM, APIEME, DRAC pour le Pays d'art et d'histoire, ANAH pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat...)

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
75 - Autres produits de gestion courante	91 348,29	137 000,00	206 689,83	126,27%

Le chapitre 75 – **Autres produits de gestion courante** comprend très majoritairement le versement des loyers payés par l'Etat pour la location de la gendarmerie et de la perception d'Abondance. Ces loyers sont respectivement de 85 530 € HT et 20 677 € TTC par an. L'augmentation s'explique majoritairement par un rattrapage de 2017 sur 2018.

A noter de manière plus marginale la participation des agents aux tickets restaurants dont ils bénéficient (11 099).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
77 - Produits exceptionnels	4 653,93	255 646,00	269 219,91	5 684,79%

En produits exceptionnels (chapitre 77), en dehors des annulations de créances ou remboursements d'assurance, on retrouve le produit de la cession des terrains de Montigny pour la construction d'ateliers relais. Ce mouvement comptable n'avait pas pu être constaté en 2017 et l'a été en 2018.

2 L'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses d'investissement	3 151 297,85	5 907 300,00	2 277 980,73	-27,71%
Recettes d'investissement	3 591 989,59	8 559 999,21	2 841 090,94	-20,90%

a) Les dépenses d'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,61	27 000,00	1 629,61	0,00%

En dépense d'investissement, les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
16 - Emprunts et dettes assimilées	770 949,69	800 000,00	786 290,68	1,99%

Le chapitre 16 – **emprunts** a légèrement augmenté en 2018 du fait du profil d'extinction de la dette (les emprunts à échéances constantes voient d'années en années les intérêts diminuer et le remboursement du capital augmenter).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	47 461,27	108 100,00	58 707,90	23,70%

Les **immobilisations incorporelles** (chapitre 20) concernent majoritairement des frais d'études pour le sentier bords de Dranse (16 860) mais aussi le site Internet de la CCPEVA (11 850) et des logiciels informatiques (pour un total de 23 585).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
204 - Subventions d'équipement versées	158 647,98	1 777 040,00	261 709,59	64,96%

Le chapitre 204 – **subventions d'investissements** concerne essentiellement le versement de fonds de concours aux communes mais aussi les aides à la construction de logements sociaux.

A noter une somme importante qui était budgétisée en 2018 au vu des restes à réaliser importants.

Ce chapitre peut fluctuer de manière très importante d'une année sur l'autre compte tenu de l'avancement hétérogène des dossiers soutenus et du versement des subventions d'équipements qui en découlent.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	201 763,30	837 260,00	478 488,17	137,15%

Les **immobilisations corporelles** (chapitre 21) ont augmenté majoritairement du fait de l'imputation d'un certain nombre de dépenses du sentier bords de Dranse à ce chapitre (239 803). L'acquisition de matériel roulant (Zoë, nouveau véhicule de portage de repas notamment) a représenté 98 347 €.

A noter également du matériel d'animation ou d'exposition, en particulier pour le Pays d'art et d'histoire, à hauteur de 69 714 €.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
23 - Immobilisations en cours	1 636 971,58	2 316 900,00	670 276,48	-59,05%

Les **immobilisations en cours** (chapitre 23) concernaient en 2017 très majoritairement un solde de dépenses d'aménagement de la zone de Cartheray.

En 2018, ce chapitre a surtout concerné le sentier bords de Dranse (366 448), les vestiaires de football de la Revenette (363 532) mais aussi des frais de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux de la CCPEVA (31 746).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
27 - Autres immobilisations financières	293 764,42	21 000,00	20 878,30	-92,89%

On trouve au **chapitre 27 - Autres immobilisations financières** la somme de 20 878,30 € qui concerne un « prêt » accordé au budget annexe « bâtiments d'activités économiques ».

Ces créances seront remboursées ultérieurement, lorsque les ateliers relais feront l'objet de versement de loyers.

b) Les recettes d'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 031,30	1 015 000,00	1 271 718,94	38,68%

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 40) concernent les dotations aux amortissements (qui proviennent de la section de fonctionnement).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 618 253,75	1 127 276,53	926 520,53	-42,75%

Voici le détail du chapitre 10.

	CA 2017	CA 2018
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 618 253,75	926 520,53
10222 - F.C.T.V.A.	241 865,00	161 244,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 376 388,75	765 276,53

Le FCTVA versé est directement lié à la dynamique d'investissement de la collectivité, la CCPEVA pouvant toucher le FCTVA la même année que la liquidation des dépenses.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2017 en investissement.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
13 - Subventions d'investissement	528 886,70	304 000,00	133 688,00	-74,72%

Les **subventions d'équipements** (chapitre 13) ont été moins importantes en 2018 qu'en 2017. Effectivement, une subvention importante de l'aménagement de la première tranche de la zone de Cartheray était attendue en 2017.

Les subventions d'investissements reçues en 2018 ont concerné un solde DETR pour la gendarmerie d'Abondance (78 181), les vestiaires de la Revenette (40 000 € du département) et la CAF (15 507) pour le RAM.

3 Les résultats

Budget principal	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	18 657 260,19	20 237 051,87	1 579 791,68
	Section d'investissement	2 277 980,73	2 331 927,47	53 946,74
	Total	20 935 240,92	22 568 979,34	1 633 738,42
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 716 035,21	5 295 826,89
	Section d'investissement	0,00	509 163,47	563 110,21
	Total	0,00	4 225 198,68	5 858 937,10
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 534 236,58	0,00	
	Total des restes à réaliser	1 534 236,58	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 657 260,19	23 953 087,08	5 295 826,89
	Section d'investissement	3 812 217,31	2 841 090,94	-971 126,37
	Total	22 469 477,50	26 794 178,02	4 324 700,52

4 Présentation synthétique par chapitre

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses de fonctionnement	19 067 030,84	22 825 559,21	18 657 260,19	-2,15%
011 - Charges à caractère général	1 623 273,81	2 020 800,00	1 622 865,57	-0,03%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 279 054,07	1 700 000,00	1 623 541,77	26,93%
014 - Atténuations de produits	9 056 994,00	9 060 000,00	8 920 240,00	-1,51%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	20 000,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	3 604 559,21	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 031,30	1 015 000,00	1 271 718,94	38,68%
65 - Autres charges de gestion courante	3 457 944,41	4 087 300,00	4 006 372,06	15,86%
66 - Charges financières	257 433,33	250 000,00	219 919,74	-14,57%
67 - Charges exceptionnelles	2 475 299,92	1 067 900,00	992 602,11	-59,90%
73 - Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	
Recettes de fonctionnement	23 536 885,34	22 825 559,21	23 953 087,08	1,77%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 993 319,33	3 716 035,21	3 716 035,21	
013 - Atténuations de charges	2 516,52	10 000,00	9 926,50	294,45%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,61	27 000,00	1 629,61	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes div	515 550,27	535 500,00	539 659,87	4,68%
73 - Impôts et taxes	15 141 483,00	15 610 000,00	16 386 264,03	8,22%
74 - Dotations, subventions et participations	2 786 384,39	2 534 378,00	2 823 662,12	1,34%
75 - Autres produits de gestion courante	91 348,29	137 000,00	206 689,83	126,27%
77 - Produits exceptionnels	4 653,93	255 646,00	269 219,91	5684,79%
Dépenses d'investissement	3 151 297,85	5 907 300,00	2 277 980,73	-27,71%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	20 000,00	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,61	27 000,00	1 629,61	
16 - Emprunts et dettes assimilées	770 949,69	800 000,00	786 290,68	1,99%
20 - Immobilisations incorporelles	47 461,27	108 100,00	58 707,90	23,70%
204 - Subventions d'équipement versées	158 647,98	1 777 040,00	261 709,59	64,96%
21 - Immobilisations corporelles	201 763,30	837 260,00	478 488,17	137,15%
23 - Immobilisations en cours	1 636 971,58	2 316 900,00	670 276,48	-59,05%
26 - Participations et créances rattachées à des par	40 110,00	0,00	0,00	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières	293 764,42	21 000,00	20 878,30	-92,89%
Recettes d'investissement	3 591 989,59	8 559 999,21	2 841 090,94	-20,90%
001 - Solde d'exécution de la section d'investisseme	491 050,05	509 163,47	509 163,47	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 604 559,21	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 031,30	1 015 000,00	1 271 718,94	38,68%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 618 253,75	1 127 276,53	926 520,53	-42,75%
13 - Subventions d'investissement	528 886,70	304 000,00	133 688,00	-74,72%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000 000,00	0,00	
23 - Immobilisations en cours	36 767,79	0,00	0,00	

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal.

13 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE « Assainissement » – Vote du compte administratif 2018

1 L'exploitation (fonctionnement)

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses de fonctionnement	5 029 889,06	8 864 757,75	5 169 348,87	2,77%
Recettes de fonctionnement	8 327 224,38	9 111 834,32	9 648 975,22	15,87%

Les charges d'exploitation ont surtout progressé au niveau des charges à caractère général. En revanche, il y a eu en 2018 un rattrapage important des PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif ou « droits de branchements ») sur les années passées, ce qui a engendré plus de recettes de fonctionnement.

a) Les charges d'exploitation

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
011 - Charges à caractère général	960 239,73	1 257 670,00	1 167 864,85	21,62%

Les **charges à caractère général** (chapitre 11) ont surtout progressé en entretien et réparation de réseaux (compte 61523), passant de 77 801 € en 2017 à 148 581 € en 2018, la CCPEVA ayant engagé plus de prestations de curage de réseaux.

On note aussi une augmentation en sous-traitance générale (compte 611), passant de 107 254 € en 2017 à 155 222 € en 2018, avec notamment l'engagement de la prestation de vidange et maintenance du digesteur de la STEP d'Abondance (30 246).

De plus, les opérations de maintenance (compte 6156) ont connu une augmentation (passant de 62 987 € à 113 109 €), avec notamment plus d'opérations engagées sur la STEP d'Abondance.

En dehors des comptes précités, les principaux postes de dépenses restent les fluides (eau et énergie) pour 328 461 €, ainsi que les produits de traitement (103 017) et les honoraires (61 508).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
012 - Charges de personnel et frais assimilés	510 031,12	650 000,00	561 487,36	10,09%

Les **charges de personnel** (chapitre 12) n'ont pas évolué de façon significative (sachant qu'elles avaient baissé entre 2016 et 2017).

A noter le poste de contrôleur au pôle « conformité », qui avait été créé en 2017 et qui a été supporté en année pleine en 2018. De plus, un 2^{ème} poste de conducteur de l'hydrocureur a été créé en 2018.

Enfin, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, a contribué plus marginalement à cette augmentation.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 424 256,46	1 500 000,00	1 410 563,57	-0,96%

Les **opérations d'ordre** concernent en dépenses de fonctionnement l'amortissement des biens, dans la continuité de l'exercice 2017.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
65 - Autres charges de gestion courante	1 333 705,35	1 400 000,00	1 374 668,72	3,07%

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) concernent 2 dépenses :

- Contribution au SERTE : 1 246 219 € (contre 1 219 470 € en 2017)
- Contribution à la commune de Saint-Gingolph Suisse (épuration des eaux de Novel et de Saint-Gingolph) : 126 385 € (contre 114 108 € en 2017)

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
66 - Charges financières	537 669,11	608 000,00	607 553,58	13,00%

Les **charges financières** (chapitre 66) ont augmenté entre 2017 et 2018, compte tenu d'un rattrapage opéré en 2018 sur les intérêts courus non échus des prêts hérités du SMDEA et des communes de la vallée d'Abondance. Ces charges baisseront en 2019.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
67 - Charges exceptionnelles	263 987,29	192 000,00	47 210,79	-82,12%

Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) ont baissé entre 2017 et 2018 car il y a eu moins d'annulations de titres.

b) Les recettes d'exploitation

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 600,36	450 000,00	404 400,36	-1,75%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections qui apparaissent en recette de fonctionnement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 179 959,45	5 041 500,00	5 272 511,99	1,79%

Le chapitre 70 – Produits des services concerne de manière très majoritaire la redevance « assainissement » qui inclue aussi la facturation des branchements d'assainissement collectifs, ainsi que les contrôles d'assainissement non collectif. L'évolution suit l'augmentation de population, y compris sur les résidences secondaires.

L'harmonisation des tarifs se poursuit et sera totalement achevée en 2020 sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
74 - Dotations, subventions et participations	142 042,79	106 000,00	108 387,58	-23,69%

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations – a baissé par rapport à 2017 mais cette évolution était prévisible compte tenu de la baisse de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
75 - Autres produits de gestion courante	120 637,44	217 000,00	553 830,83	359,09%

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante concerne très majoritairement le produit issu de la « participation au financement de l'assainissement collectif » (PFAC), communément appelée aussi « droits de branchements », qui correspond à la somme facturée pour le branchement de tout nouvel abonné.

Cette participation a nettement progressé en 2018 compte tenu de rattrapages importants sur les années antérieures.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
77 - Produits exceptionnels	293 418,70	0,00	12 510,14	-95,74%

Les produits exceptionnels (chapitre 77) ont baissé car ils concernaient en 2017 les indemnités de clôture du contentieux qui pesait sur le SAVA. En 2018, on ne retrouve quasiment plus que des remboursements d'assurance suite à des sinistres.

2 L'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses d'investissement	3 817 644,87	11 340 077,08	4 858 297,57	27,26%
Recettes d'investissement	6 408 041,20	11 340 077,08	6 054 441,72	-5,52%

L'année 2017 avait été l'année de la fusion et l'année 2018 a vu repartir la réalisation des investissements prévus tant au schéma directeur d'assainissement que dans les STEP.

La baisse des recettes d'investissement est surtout due à un résultat d'investissement reporté moins important en 2018 qu'en 2017, sachant que les subventions d'investissement ont été au contraire plus importantes.

a) Les dépenses d'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 600,36	450 000,00	404 400,36	-1,75%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections qui figurent en dépenses d'investissement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 179 274,20	980 000,00	941 019,14	-20,20%

Le chapitre 16 – emprunts a baissé de manière importante en 2018, en lien avec le désendettement de ce budget. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2018.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	4 179,83	10 000,00	275,99	-93,40%

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) comprennent des dépenses de logiciel principalement.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	349 390,30	1 992 370,00	1 225 751,17	250,83%

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) concernent les investissements courants, finalisés dans l'année. Elles ont progressé de manière importante entre 2017 et 2018.

Ce chapitre comprend notamment :

- les travaux sur les réseaux d'assainissement (réhabilitations, reprises de tampons, dévoiement, etc...) : 886 046 €
- les investissements sur les installations spécifiques (STEP, stations de relevage) : 201 132 €
- les investissements en matériel industriel : 144 342 €
- un camion plateau : 47 008 €

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
23 - Immobilisations en cours	1 873 200,18	7 707 200,00	2 205 245,13	17,73%

Les immobilisations en cours (chapitre 23) concernent des travaux plus conséquents, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. On y retrouve presque exclusivement les opérations de travaux d'extension ou de réhabilitation de réseaux.

b) Les recettes d'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 424 256,46	1 500 000,00	1 410 563,57	-0,96%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 40) concernent les dotations aux amortissements (qui proviennent de la section de fonctionnement).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	442 947,00	574 000,00	590 753,00	33,37%

A noter, au chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves, le FCTVA pour un montant plus important qu'en 2017, au vu d'une réalisation d'investissements plus importante.

Il n'y a pas eu d'excédent de fonctionnement capitalisé sur cet exercice, compte tenu de l'excédent d'investissement reporté.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
13 - Subventions d'investissement	586 531,00	2 418 593,00	1 370 873,00	133,73%

Les subventions d'équipements (chapitre 13) concernent, pour 259 779 €, des subventions de l'Agence de l'eau, pour 1 104 125 €, des subventions du département et enfin, pour 6 969 €, de l'APIEME.

Un gros rattrapage de subventions d'opérations achevées a été fait par les services en 2018.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
23 - Immobilisations en cours	30 980,24	0,00	10 250,04	-66,91%

En recette d'investissement, ce chapitre concerne une régularisation comptable suite au versement d'avances sur les marchés.

3 Les résultats

Budget assainissement	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 169 348,87	6 351 640,90	1 182 292,03
	Section d'investissement	4 858 297,57	3 464 045,39	-1 394 252,18
	Total	10 027 646,44	9 815 686,29	-211 960,15
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 297 334,32	4 479 626,35
	Section d'investissement	0,00	2 590 396,33	1 196 144,15
	Total	0,00	5 887 730,65	5 675 770,50
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 260 226,69	2 074 483,00	
	Total des restes à réaliser	1 260 226,69	2 074 483,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 169 348,87	9 648 975,22	4 479 626,35
	Section d'investissement	6 118 524,26	8 128 924,72	2 010 400,46
	Total	11 287 873,13	17 777 899,94	6 490 026,81

4 Présentation synthétique par chapitre

		CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	5 029 889,06	8 864 757,75	5 169 348,87	2,77%
	011 - Charges à caractère général	960 239,73	1 257 670,00	1 167 864,85	21,62%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	510 031,12	650 000,00	561 487,36	10,09%
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	3 257 087,75	0,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 424 256,46	1 500 000,00	1 410 563,57	-0,96%
	65 - Autres charges de gestion courante	1 333 705,35	1 400 000,00	1 374 668,72	3,07%
	66 - Charges financières	537 669,11	608 000,00	607 553,58	13,00%
	67 - Charges exceptionnelles	263 987,29	192 000,00	47 210,79	-82,12%
	Recettes de fonctionnement	8 327 224,38	9 111 834,32	9 648 975,22	15,87%
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 179 565,64	3 297 334,32	3 297 334,32	51,28%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 600,36	450 000,00	404 400,36	-1,75%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 179 959,45	5 041 500,00	5 272 511,99	1,79%
	74 - Dotation, subventions et participations	142 042,79	106 000,00	108 387,58	-23,69%
	75 - Autres produits de gestion courante	120 637,44	217 000,00	553 830,83	359,09%
77 - Produits exceptionnels	293 418,70	0,00	12 510,14	-95,74%	
Investissement	Dépenses d'investissement	3 817 644,87	11 340 077,08	4 858 297,57	27,26%
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	507,08	0,00	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 600,36	450 000,00	404 400,36	-1,75%
	041 - Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	81 605,78	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 179 274,20	980 000,00	941 019,14	-20,20%
	20 - Immobilisations incorporelles	4 179,83	10 000,00	275,99	-93,40%
	21 - Immobilisations corporelles	349 390,30	1 992 370,00	1 225 751,17	250,83%
	23 - Immobilisations en cours	1 873 200,18	7 707 200,00	2 205 245,13	17,73%
	Recettes d'investissement	6 408 041,20	11 340 077,08	6 054 441,72	-5,52%
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 923 326,50	2 590 396,33	2 590 396,33	-33,97%
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 257 087,75	0,00	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 424 256,46	1 500 000,00	1 410 563,57	-0,96%
	041 - Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	81 605,78	
	10 - Dotation, fonds divers et réserves	442 947,00	574 000,00	590 753,00	33,37%
13 - Subventions d'investissement	586 531,00	2 418 593,00	1 370 873,00	133,73%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	800 000,00	0,00		
23 - Immobilisations en cours	30 980,24	0,00	10 250,04	-66,91%	

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « assainissement » de la CCPEVA.

Interventions et débats :

Mme Patricia VANDERBRECHT s'interroge sur les ICNE (intérêts courus non échus) qui ont engendré une hausse des charges financières en 2018 sur ce budget. Elle demande si ces ICNE concernent les prêts transférés du SMDEA. Si c'est le cas, il n'est pas normal que la CCPEVA ait eu à les payer car ils auraient dû l'être par le SMDEA avant transferts des prêts. Mme Patricia VANDERBRECHT ajoute que la commune de Féternes a refusé de payer ces ICNE de l'ex-SMDEA.

M. Cédric LEHUÉDÉ répond que les ICNE correspondent aux intérêts de 2017 uniquement, soit après transfert des prêts ; ils sont bien une charge que la CCPEVA devait supporter.

La part des ICNE de l'ex-SMDEA s'élève à 29,33% du total des ICNE.

En fait, la CCPEVA a dû procéder à un rattrapage des ICNE sur la totalité de ses prêts en cours car cela n'avait pas été fait en 2017, d'où ce surcoût important en 2018.

14 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE « DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF » – Vote du compte administratif 2018

1 Le fonctionnement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses de fonctionnement	5 633 576,57	6 683 592,05	6 042 156,87	7,25%
Recettes de fonctionnement	6 432 675,14	6 683 592,05	7 019 013,33	9,11%

L'augmentation des charges à caractère général explique majoritairement l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En parallèle, les recettes de fonctionnement ont elles aussi augmenté, avec une progression du produit fiscal sans augmentation de taux, une subvention du budget principal, ainsi que de meilleures subventions et reprises de matériaux par les repreneurs.

a) *Les charges de fonctionnement*

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>3 728 276,30</i>	<i>4 027 700,00</i>	<i>4 014 133,24</i>	<i>7,67%</i>

Chapitre le plus important de la section de fonctionnement, les **charges à caractère général** (chapitre 11) ont progressé de manière importante.

Cette augmentation a surtout été sensible sur le compte 6288 – autres services extérieurs – qui regroupe essentiellement les sommes versées au STOC pour l'incinération des ordures ménagères, passant de 947 075 € en 2017 à 1 145 345 € en 2018. Un certain nombre de rattrapages de facturations concernant la fin de l'année 2017 ont été faits en 2018 pour 162 716 €.

Le compte 611 – contrats de prestations de service – est resté dans la continuité de 2018 (2 392 102 € contre 2 385 131 € en 2017) mais il convient de préciser que la somme de 97 740 € a été mandatée sur ce compte sur l'exercice 2019 pour des factures qui concernent l'exercice 2018. Le renouvellement des marchés de collecte des déchetteries et du tri sélectif n'a pas été à l'avantage de la CCPEVA.

Les principaux postes concernent les contrats et prestations de services, notamment :

- ORTEC environnement (reprise des matériaux issus de la collecte sélective et des déchetteries) : 1 158 140 €
- Chablais Services Propreté (collecte tri sélectif et ordures ménagères) : 589 183 €
- Filières de récupérations DEYA, DURR, EXCOFFIER, etc. : 227 117 €
- TERRAGR'EAU (transport et traitement des déchets verts au méthaniseur) : 195 784 €
- SATOM (incinération des ordures ménagères) : 118 352 €
- Transport vers incinération : 67 485 €

Dans les autres charges à caractère général, on retrouve également :

- Locations de bennes et de bacs roulants : 129 830 €
- Entretien des véhicules : 106 496 €
- Carburants : 85 299 €
- Electricité : 29 248 €

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
<i>012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>803 831,35</i>	<i>910 000,00</i>	<i>885 283,10</i>	<i>10,13%</i>

Les charges de personnel ont progressé entre 2017 et 2018 mais ont finalement retrouvé le même ordre de grandeur que l'année 2016 (867 502 €). L'année 2017 avait vu la vacance d'un poste pendant plusieurs mois.

De plus, une régularisation a été effectuée sur la mise à disposition de personnel par la commune de Châtel, engendrant une progression sur le compte 6217 – personnel mis à disposition (de 78 315 € à 115 314 €).

L'harmonisation du régime indemnitaire et la mise en place du RIFSEEP expliquent également cette augmentation des charges de personnel).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 722,80	323 600,00	290 830,47	7,83%

Les amortissements des biens ont légèrement progressé compte tenu des investissements réalisés en 2017.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
65 - Autres charges de gestion courante	780 702,50	808 200,00	800 921,08	2,59%

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent la contribution au SERTE pour l'utilisation de la déchetterie de Thonon, qui ont légèrement augmenté entre 2017 et 2018.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
66 - Charges financières	48 220,39	50 000,00	46 715,79	-3,12%

Les charges financières (chapitre 66) sont restées dans la continuité de 2017 ; elles progresseront en 2019 compte tenu d'un nouvel emprunt souscrit en 2018.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
67 - Charges exceptionnelles	2 823,23	10 000,00	4 273,19	51,36%

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) concernent des titres annulés sur exercices antérieurs, des remboursements de TEOM ou des franchises d'assurance.

b) Les recettes de fonctionnement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
013 - Atténuations de charges	2 499,59	1 000,00	5 643,28	125,77%

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements de la sécurité sociale ou de l'assurance statutaire suite à des absences du personnel en arrêt maladie.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 191,20	189 000,00	297 805,45	50,26%

Le chapitre 70 – Produits des services a connu une progression importante en 2018. Ce chapitre concerne très majoritairement la vente des matériaux aux repreneurs pour 276 014 € (contre 191 525 € en 2017), la facturation de l'utilisation de la déchetterie aux professionnels (14 633 €) et la vente de composteurs aux particuliers (7 158 €).

Des rattrapages importants sur les années antérieures ont eu lieu en 2018 d'où ce montant nettement plus important que prévu.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
73 - Impôts et taxes	5 162 726,00	5 286 000,00	5 389 427,00	4,39%

Le chapitre 73 – Impôts et taxes a augmenté de par la dynamique des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à produit constant. A noter que l'augmentation de ce chapitre a été plus importante qu'en 2017 (où elle avait été de 2,34%).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
74 - Dotations, subventions et participations	372 947,42	373 000,00	485 977,67	30,31%

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations – a progressé en de manière importante en 2018 et dépassé son niveau de 2016 (445 208 €).

Il concerne les subventions des organismes de reprise, dont voici les principaux :

- CITEO : 394 240 €
- ECO MOBILIER : 71 898,77 €
- ECODDS : 5 141 €

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	120 000,00	122 567,88	

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante concerne en 2018 une subvention du budget principal à hauteur de 120 000 € et, de manière plus marginale (2 567,88 €) la participation des agents aux tickets restaurants.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
77 - Produits exceptionnels	8 511,71	0,00	3 000,00	-64,75%

En produits exceptionnels (chapitre 77), on retrouve les remboursements d'assurances.

2 L'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
Dépenses d'investissement	558 047,48	2 383 762,05	1 334 046,37	139,06%
Recettes d'investissement	752 610,96	2 383 762,05	1 757 249,47	133,49%

L'investissement a fortement progressé entre 2017 et 2018, en raison du programme d'acquisition et d'installation de nouveaux points d'apports volontaires. Un emprunt de 1 M € a été nécessaire pour financer ces investissements.

a) Les dépenses d'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
16 - Emprunts et dettes assimilées	51 249,25	60 000,00	53 640,12	4,67%

Le chapitre 16 – emprunts est resté dans la continuité de l'exercice 2017, compte tenu du profil d'extinction de la dette.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	492 638,23	2 194 070,00	1 280 406,25	159,91%

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) ont concerné essentiellement la fourniture de colonnes de points d'apports volontaires (1 029 282 €).

A noter aussi l'achat d'un nouveau camion BOM de collecte des ordures ménagères pour 205 318 €.

b) Les recettes d'investissement

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 722,80	323 600,00	290 830,47	7,83%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 40) concernent les dotations aux amortissements (qui proviennent de la section de fonctionnement).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	66 972,00	321 506,52	271 855,52	305,92%

A noter à ce chapitre un montant de FCTVA de 187 349 € (contre 66 972 € en 2017), en augmentation en raison du programme d'investissement important.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, qui émerge à ce chapitre également, représente la somme de 84 506,52 €.

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	

Un nouvel emprunt de 1 M € a été contracté pour mener à bien le programme d'investissement.

3 Les résultats

Budget déchets et tri sélectif	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 042 156,87	6 304 421,28	262 264,41
	Section d'investissement	1 334 046,37	1 562 685,99	228 639,62
	Total	7 376 203,24	7 867 107,27	490 904,03
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	714 592,05	976 856,46
	Section d'investissement	0,00	194 563,48	423 203,10
	Total	0,00	909 155,53	1 400 059,56
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	73 240,64	0,00	
	Total des restes à réaliser	73 240,64	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 042 156,87	7 019 013,33	976 856,46
	Section d'investissement	1 407 287,01	1 757 249,47	349 962,46
	Total	7 449 443,88	8 776 262,80	1 326 818,92

4 Présentation synthétique par chapitre

Budget déchets et tri sélectif - CA 2018					
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Evolution	
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	5 633 576,57	6 683 592,05	6 042 156,87	7,25%
	011 - Charges à caractère général	3 728 276,30	4 027 700,00	4 014 133,24	7,67%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	803 831,35	910 000,00	885 283,10	10,13%
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	10 000,00	0,00	
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	544 092,05	0,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 722,80	323 600,00	290 830,47	7,83%
	65 - Autres charges de gestion courante	780 702,50	808 200,00	800 921,08	2,59%
	66 - Charges financières	48 220,39	50 000,00	46 715,79	-3,12%
	67 - Charges exceptionnelles	2 823,23	10 000,00	4 273,19	51,36%
	Recettes de fonctionnement	6 432 675,14	6 683 592,05	7 019 013,33	9,11%
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	687 799,22	714 592,05	714 592,05	
	013 - Atténuations de charges	2 499,59	1 000,00	5 643,28	125,77%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 191,20	189 000,00	297 805,45	50,26%
	73 - Impôts et taxes	5 162 726,00	5 286 000,00	5 389 427,00	4,39%
	74 - Dotations, subventions et participations	372 947,42	373 000,00	485 977,67	30,31%
	75 - Autres produits de gestion courante	0,00	120 000,00	122 567,88	
	77 - Produits exceptionnels	8 511,71	0,00	3 000,00	-64,75%
Investissement	Dépenses d'investissement	558 047,48	2 383 762,05	1 334 046,37	139,06%
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	119 692,05	0,00	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	51 249,25	60 000,00	53 640,12	4,67%
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
	21 - Immobilisations corporelles	492 638,23	2 194 070,00	1 280 406,25	159,91%
	23 - Immobilisations en cours	14 160,00	10 000,00	0,00	-100,00%
	Recettes d'investissement	752 610,96	2 383 762,05	1 757 249,47	133,49%
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	415 916,16	194 563,48	194 563,48	
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	544 092,05	0,00	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 722,80	323 600,00	290 830,47	7,83%
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	66 972,00	321 506,52	271 855,52	305,92%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00		

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe « déchets et tri sélectif ».**

15 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Vote du compte administratif 2018

La CCPEVA est le maître d'ouvrage des unités de méthanisation et compostage dont la conception et la réalisation sont confiées à un délégataire.

Le budget annexe correspondant retrace les opérations liées à ce projet.

1 Le fonctionnement

a) *Les dépenses*

CA 2018 - Budget méthanisation	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	65 257,04	327 300,00	62 069,93
011 - Charges à caractère général	2 195,96	8 000,00	610,80
6226 - Honoraires	0,00	6 000,00	0,00
6236 - Catalogues et imprimés		0,00	264,00
6238 - Divers		0,00	168,00
6257 - Réceptions	2 194,44	2 000,00	0,00
627 - Services bancaires et assimilés	1,52		
6288 - Autres services extérieurs		0,00	178,80
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 000,00	0,00
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	3 000,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	254 000,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	254 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 000,00	1 863,60
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		2 000,00	1 863,60
66 - Charges financières	63 061,08	60 300,00	59 595,53
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	63 737,67	60 300,00	60 272,11
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-676,59	0,00	-676,58

Les charges à caractère général ont couvert des petites dépenses de communication et de vérifications réglementaires.

Il était prévu d'affecter une part des charges de personnel du poste de directeur des services techniques sur ce budget, ce qui n'a finalement pas été effectué.

Enfin, on retrouve les charges financières correspondant à l'emprunt contracté.

b) *Les recettes*

CA 2018 - Budget méthanisation	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	384 156,88	327 300,00	315 489,44
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00	25 887,04	25 887,04
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		25 887,04	25 887,04
74 - Dotations, subventions et participations	191 866,88	189 600,00	189 602,40
7478 - Autres organismes	191 866,88	189 600,00	189 602,40
75 - Autres produits de gestion courante	192 290,00	111 812,96	100 000,00
7552 - Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	192 290,00	111 812,96	100 000,00

Les recettes de fonctionnement comprennent la prise en charge par le budget principal pour 100 000 € (contre 192 290 € en 2017), ainsi que la participation de la SAEME au titre des remboursements des annuités d'emprunts pour 189 602,40 € (contre 191 866,88 € en 2017).

2 L'investissement

a) Les dépenses

CA 2018 - Budget méthanisation	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	1 632 910,61	1 235 486,12	1 223 490,29
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	220 435,72	979 486,12	979 486,12
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	220 435,72	979 486,12	979 486,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	230 000,00	230 000,00
1641 - Emprunts en euros	230 000,00	230 000,00	230 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	6 390,00
2031 - Frais d'études	0,00	10 000,00	6 390,00
21 - Immobilisations corporelles	1 863,60	15 700,00	7 405,37
2152 - Installations de voirie	0,00	15 700,00	0,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements	1 863,60	0,00	7 405,37
23 - Immobilisations en cours	4 316,57	300,00	208,80
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 316,57	300,00	208,80
27 - Autres immobilisations financières	1 176 294,72	0,00	0,00
2764 - Créances sur des particuliers	1 176 294,72		

La CCPEVA a fini de payer en 2017 le solde dû au délégataire.

Le chapitre de dépenses réelles le plus important concerne donc, pour 230 000 €, le remboursement de la part capital de l'emprunt contracté.

A noter une petite dépense d'investissement correspondant à la dépose d'une ligne aérienne de conduite d'électricité.

b) Les recettes

CA 2018 - Budget méthanisation	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	653 424,49	1 235 486,12	691 232,96
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	254 000,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	254 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 000,00	1 863,60
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers		2 000,00	1 863,60
10 - Dotations, fonds divers et réserves	335 108,00	303 162,61	303 206,61
10222 - F.C.T.V.A.	6 308,00	0,00	44,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	328 800,00	303 162,61	303 162,61
13 - Subventions d'investissement	318 316,49	676 323,51	386 162,75
1321 - Etat et établissements nationaux	196 316,49	163 683,51	163 683,51
1322 - Régions		0,00	222 479,24
1323 - Département	122 000,00		
1327 - Budget communautaire et fonds structurels	0,00	512 640,00	0,00

Les recettes d'investissement liquidées se sont élevées à 653 424 € dont 303 206,61 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 386 162,75 € de subventions.

3 Les résultats

Budget méthanisation	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	62 069,93	289 602,40	227 532,47
	Section d'investissement	244 004,17	691 232,96	447 228,79
	Total	306 074,10	980 835,36	674 761,26
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	25 887,04	253 419,51
	Section d'investissement	979 486,12	0,00	-532 257,33
	Total	979 486,12	25 887,04	-278 837,82
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	290 168,48	
	Total des restes à réaliser	0,00	290 168,48	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	62 069,93	315 489,44	253 419,51
	Section d'investissement	1 223 490,29	981 401,44	-242 088,85
	Total	1 285 560,22	1 296 890,88	11 330,66

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe méthanisation et compostage.

16 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS (ancien « navettes touristiques et transport à la demande » – Vote du compte administratif 2018

Ce budget annexe de nomenclature M43 retrace les opérations concernant les lignes de transport régulières, LIHSA et transport urbain, mais aussi les navettes touristiques Evian – Bernex – Thollon-les-Mémises et le transport à la demande.

Ce budget n'enregistre pour l'instant pas de dépenses d'investissement.

1 L'exploitation

a) Dépenses d'exploitation

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	233 873,96	2 524 000,00	1 900 696,25
011 - Charges à caractère général	233 282,83	2 524 000,00	1 900 696,25
611 - Sous-traitance générale	228 916,08	2 520 000,00	1 874 672,43
6156 - Maintenance	0,00	0,00	13 857,90
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 958,75	0,00	1 886,16
623 - Publicité, publications, relations publiques	408,00	4 000,00	10 216,69
628 - Divers	0,00	0,00	63,07
66 - Charges financières	591,13	0,00	0,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	250,00		
6618 - Intérêts des autres dettes	341,13		

Les charges à caractère général ont fortement augmenté, en lien avec la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité », en cours d'année 2018.

La CCPEVA a ainsi pris en charge à 100% les dépenses des lignes régulières qu'elle ne faisait que subventionner auparavant.

Le compte le plus important concerne en sous-traitance le coût des services, respectivement comme suit :

- SAT autocars (DSP ligne LIHSA) : 889 155 €
- STAT (transport urbain) : 751 848 €
- GAVOT TOURISME (navettes touristiques) : 149 220 €
- STE VORTEX et AIT (transport à la demande) : 82 997 €

Les frais de maintenance (au compte 6156) concernent l'entretien des installations d'information en temps réels pour le ColomBus en vallée d'Abondance. Les honoraires concernent une prestation de mesure de la qualité du service transport à la demande.

b) Recettes d'exploitation

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	249 983,94	2 524 000,00	3 041 221,15
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	0,00	16 109,98	16 109,98
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	0,00	16 109,98	16 109,98
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	13 384,77	14 000,00	17 174,17
706 - Prestations de services	5 227,27	5 000,00	4 991,67
7068 - Services accessoires aux transports	8 157,50	9 000,00	12 182,50
73 - Produits issus de la fiscalité	0,00	667 000,00	805 251,47
734 - Versement de transport	0,00	667 000,00	805 251,47
74 - Subventions d'exploitation	78 899,00	1 087 000,00	1 462 795,50
7472 - Régions		1 087 000,00	1 462 795,50
7473 - Département	78 899,00		
77 - Produits exceptionnels	157 700,17	739 890,02	739 890,03
774 - Subventions exceptionnelles	157 700,17	739 890,02	739 890,03

La subvention du budget principal a augmenté de 2017 à 2018 pour tenir compte du transfert au budget annexe des navettes touristiques, qui étaient auparavant sur le budget principal.

La subvention de la région compense le transfert des charges de transport urbain et des lignes LIHSA. Ce montant a été plus important que prévu, la région versant les subventions sur la base de l'année scolaire et non en année civile.

Par ailleurs, la CCPEVA a touché le versement transport en 2018 et le versement de ce dernier a été plus important que prévu au budget 2018.

Les recettes commerciales concernent pour 4 991,67 € le transport à la demande et, pour 12 182,50 €, les navettes touristiques (en progression).

2 Les résultats

Budget mobilité	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 900 696,25	3 025 111,17	1 124 414,92
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 900 696,25	3 025 111,17	1 124 414,92
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	16 109,98	1 140 524,90
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	16 109,98	1 140 524,90
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	85 000,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	85 000,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 985 696,25	3 041 221,15	1 055 524,90
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 985 696,25	3 041 221,15	1 055 524,90

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « mobilité ».

17 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Vote du compte administratif 2018

Ce budget annexe, de nomenclature M4, a été assujéti à la TVA par délibération du 18 septembre 2017. Il concerne majoritairement l'achat en VEFA des ateliers relais de Montigny, en cours de construction.

1 L'exploitation

a) *Les dépenses d'exploitation*

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	4 110,39	6 290,00	5 798,72
011 - Charges à caractère général	0,00	2 290,00	2 081,00
63512 - Taxes foncières	0,00	2 290,00	2 081,00
66 - Charges financières	4 110,39	4 000,00	3 717,72
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	4 110,39	4 000,00	3 717,72

Les seules dépenses de fonctionnement liquidées concernent le remboursement de la part intérêts des prêts contractés par la commune de Champanges pour la construction des locaux artisanaux en 2013, ainsi que la taxe foncière.

b) *Les recettes d'exploitation*

En recettes d'exploitation, on trouve le versement des artisans qui occupaient encore les locaux fin 2017, ainsi qu'une subvention d'un très faible montant, provenant du budget principal.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	8 696,07	6 290,00	6 292,75
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	0	4 585,68	4 585,68
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	0,00	4 585,68	4 585,68
75 - Autres produits de gestion courante	8 696,07	1 190,00	1 192,75
752 - Revenus des immeubles non affectés à des activités prof.	8 696,07	1 190,00	1 192,75
77 - Produits exceptionnels	0,00	514,32	514,32
774 - Subventions exceptionnelles	0,00	514,32	514,32

2 L'investissement

a) *Les dépenses d'investissement*

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	156 278,30	284 500,00	76 957,41
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 769,63	10 000,00	9 162,30
1641 - Emprunts en euros	8 769,63	10 000,00	9 162,30
23 - Immobilisations en cours	147 508,67	274 500,00	67 795,11
2313 - Constructions	147 508,67	274 500,00	67 795,11

On retrouve dans cette section le remboursement de la part capital de l'emprunt souscrit pour la construction des locaux de Darbon.

Le chapitre « immobilisations en cours » concerne les sommes versées pour la construction en VEFA des ateliers relais de Montigny.

b) Les recettes d'investissement

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	248 800,00	284 500,00	241 323,43
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	92 521,70	92 521,70
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	92 521,70	92 521,70
13 - Subventions d'investissement	0,00	171 100,00	127 413,43
1313 - Départements	0,00	0,00	69 000,00
1312 - Régions	0,00	84 800,00	58 413,43
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00	86 300,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	248 800,00	20 878,30	21 388,30
1687 - Autres dettes	248 800,00	20 878,30	20 878,30
165 - Dépôts et cautionnements reçus		0,00	510,00

Les recettes concernent les subventions d'investissements accordés pour la construction des ateliers relais. A noter aussi le versement d'un « prêt » du budget principal.

3 Les résultats

Budget bâtiments d'activités économiques	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 798,72	1 707,07	-4 091,65
	Section d'investissement	76 957,41	148 801,73	71 844,32
	Total	82 756,13	150 508,80	67 752,67
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	4 585,68	494,03
	Section d'investissement	0,00	92 521,70	164 366,02
	Total	0,00	97 107,38	164 860,05
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	147 500,00	107 386,57	
	Total des restes à réaliser	147 500,00	107 386,57	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 798,72	6 292,75	494,03
	Section d'investissement	224 457,41	348 710,00	124 252,59
	Total	230 256,13	355 002,75	124 746,62

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « bâtiments d'activités économiques » de la CCPEVA.

18 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de Cartheray (Publier) – Vote du compte administratif 2018

Ce budget annexe en « compte de stock » est de nomenclature M14 ; il est assujéti d'office à la TVA. La particularité d'un budget en compte de stock est que toutes les dépenses réelles ont lieu en section de fonctionnement uniquement, même les dépenses habituellement en section d'investissement (achat de parcelles et travaux de viabilisation). Toutes les dépenses d'investissement sont des dépenses « d'ordre » (transferts entre sections).

Ce budget retrace toutes les opérations d'acquisition de parcelles, d'aménagement et de vente des parcelles viabilisées sur la zone d'activités économiques de Publier.

1 Le fonctionnement

a) *Les dépenses de fonctionnement*

CA 2018 - Budget ZAE Cartheray	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	0,00	5 400 000,00	896 553,74
011 - Charges à caractère général	0,00	1 800 000,00	896 553,74
6015 - Terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	888 802,53
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	45 000,00	0,00
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	0,00	7 367,85
63512 - Taxes foncières	0,00	0,00	383,36
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	0,00
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	45 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	1 800 000,00	

Le mouvement principal de ce budget concerne l'acquisition de la maison Mongelli pour 880 000 €. Le reste concerne des frais annexes pour préparer les acquisitions.

b) *Les recettes de fonctionnement*

CA 2018 - Budget ZAE Cartheray	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	1 755 000,00	5 400 000,00	2 651 170,38
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 755 000,00	1 755 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 755 000,00	1 755 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	896 170,38
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	896 170,38
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	45 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	1 800 000,00	
77 - Produits exceptionnels	1 755 000,00	45 000,00	0,00
774 - Subventions exceptionnelles	1 755 000,00	45 000,00	0,00

Hormis les écritures d'ordre liées aux opérations financières d'acquisition et d'aménagement (au chapitre 042), ce budget ne prévoyait pas d'autre recette que le résultat de fonctionnement reporté.

2 L'investissement

a) *Les dépenses d'investissement*

CA 2018 - Budget ZAE Cartheray	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	0,00	3 600 000,00	896 170,38
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	896 170,38
315 - Terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	896 170,38
3351 - Terrains	0,00	45 000,00	
3555 - Terrains aménagés	0,00	1 800 000,00	

La section d'investissement ne prévoyait que des écritures d'ordre en 2018.

b) Les recettes d'investissement

CA 2018 - Budget ZAE Cartheray	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	0,00	3 600 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	0,00
315 - Terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	
3351 - Terrains	0,00	45 000,00	
3555 - Terrains aménagés	0,00	1 800 000,00	

La section d'investissement, qui ne prévoyait que des écritures d'ordre, n'a connu aucun mouvement en 2018.

3 Le résultat

Budget ZAE Cartheray Publier	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	896 553,74	896 170,38	-383,36
	Section d'investissement	896 170,38	0,00	-896 170,38
	Total	1 792 724,12	896 170,38	-896 553,74
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	1 755 000,00	1 754 616,64
	Section d'investissement	0,00	0,00	-896 170,38
	Total	0,00	1 755 000,00	858 446,26

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe « zones d'activités économiques de Cartheray ».**

19 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de Crêt Lugrin – Vote du compte administratif 2018

Ce budget prévoyait simplement l'acquisition de parcelles pour 120 000 €, ce qui n'a pas été fait en 2018. Toutefois, il y a eu une intervention sur le réseau électrique rendue nécessaire.

1 Le fonctionnement

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Crêt Lugrin	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	0,00	360 000,00	1 930,54
011 - Charges à caractère général	0,00	120 000,00	1 930,54
6015 - Terrains à aménager	0,00	120 000,00	
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	0,00	0,00
61558 - Autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 930,54
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	240 000,00	0,00
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	120 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	120 000,00	
Recette	0,00	360 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	240 000,00	0,00
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	120 000,00	0,00
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	120 000,00	
77 - Produits exceptionnels	0,00	120 000,00	0,00
774 - Subventions exceptionnelles	0,00	120 000,00	0,00

2 L'investissement

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Crêt Lugrin	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	0,00	240 000,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	240 000,00	0,00
315 - Terrains à aménager	0,00	120 000,00	0,00
3555 - Terrains aménagés	0,00	120 000,00	
Recette	0,00	240 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	240 000,00	0,00
315 - Terrains à aménager	0,00	120 000,00	
3555 - Terrains aménagés	0,00	120 000,00	

Cette section n'a connu aucune exécution.

3 Le résultat

Budget ZAE Crêt Lugrin	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 930,54	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 930,54	0,00	-1 930,54
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	-1 930,54

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « zones d'activités économiques de Crêt Lugrin ».

20 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de la Créto – Vote du compte administratif 2018

Ce budget retrace toutes les opérations d'acquisition de parcelles, d'aménagement et de revente des parcelles viabilisées sur la zone d'activités économiques de La Créto, à Saint-Paul-en-Chablais.

1 Le fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

CA 2018 - Budget ZAE La Créto	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	20 065,11	1 374 000,00	240 940,03
011 - Charges à caractère général	20 065,11	458 000,00	240 940,03
6015 - Terrains à aménager	14 748,33	258 000,00	235 310,17
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	200 000,00	0,00
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 528,38	0,00	5 629,86
6226 - Honoraires	1 788,40	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	916 000,00	0,00
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	258 000,00	
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	200 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	458 000,00	

Cette zone d'activités achève une phase de maîtrise foncière via une déclaration d'utilité publique. L'essentiel des dépenses concerne donc ces acquisitions et quelques frais annexes en lien.

b) Les recettes de fonctionnement

CA 2018 - Budget ZAE La Créto	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Recette	293 065,11	1 374 000,00	513 940,03
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	273 000,00	273 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	273 000,00	273 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 065,11	916 000,00	240 940,03
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	20 065,11	258 000,00	240 940,03
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	200 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	458 000,00	
77 - Produits exceptionnels	273 000,00	185 000,00	0,00
774 - Subventions exceptionnelles	273 000,00	185 000,00	0,00

Hormis les écritures d'ordre liées aux opérations engagées, on ne trouve plus en recette de fonctionnement de subvention du budget principal, vu l'excédent de fonctionnement issu de 2017.

2 L'investissement

CA 2018 - Budget ZAE La Créto	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	20 065,11	936 065,11	240 940,03
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	20 065,11	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	20 065,11	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 065,11	916 000,00	240 940,03
315 - Terrains à aménager	20 065,11	258 000,00	240 940,03
3351 - Terrains	0,00	200 000,00	
3555 - Terrains aménagés	0,00	458 000,00	
Recette	0,00	916 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	916 000,00	0,00
315 - Terrains à aménager	0,00	258 000,00	0,00
3351 - Terrains	0,00	200 000,00	0,00
3555 - Terrains aménagés	0,00	458 000,00	0,00

Cette section n'a intégré que des écritures d'ordre liées aux dépenses réalisées en fonctionnement.

3 Le résultat

Budget ZAE La Créto	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	240 940,03	240 940,03	0,00
	Section d'investissement	240 940,03	0,00	-240 940,03
	Total	481 880,06	240 940,03	-240 940,03
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	273 000,00	273 000,00
	Section d'investissement	20 065,11	0,00	-261 005,14
	Total	20 065,11	273 000,00	11 994,86

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe « zones d'activités économiques de la Créto ».**

21 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de Montigny – Vote du compte administratif 2018

Ce budget retrace toutes les opérations d'acquisition de parcelles, d'aménagement et de revente des parcelles viabilisées sur la zone d'activités économiques de Montigny, à Maxilly-sur-Léman, à l'exception des ateliers relais (dépense rattachée au budget annexe « bâtiments d'activités économiques »).

1 Le fonctionnement

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Montigny	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	3 704,86	0,00	0,00
011 - Charges à caractère général	3 704,86	0,00	0,00
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 704,86		
Recette	3 704,86	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 704,86	0,00	0,00
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	3 704,86		

Cette section n'a connu aucune exécution en 2018.

2 L'investissement

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Montigny	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	3 704,86	41 259,56	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	41 259,56	0,00
168748 - Autres communes		41 259,56	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 704,86	0,00	0,00
315 - Terrains à aménager	3 704,86		
Recette	44 964,42	41 259,56	41 259,56
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	41 259,56	41 259,56
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	41 259,56	41 259,56
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 964,42	0,00	0,00
168748 - Autres communes	44 964,42	0,00	

Aucune écriture n'a été constatée en investissement. On note simplement le report de la section d'investissement à hauteur de 41 259,56 €.

3 Le résultat

Budget ZAE Montigny	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	41 259,56	41 259,56
	Total	0,00	41 259,56	41 259,56

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny ».

22 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Les Places – Vote du compte administratif 2018

Ce budget retrace toutes les opérations d'acquisition de parcelles, d'aménagement et de revente des parcelles viabilisées sur la zone d'activités économiques Les Places, à Bonnevaux.

1 Le fonctionnement

CA 2018 - Budget ZAE Les Places	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	6 033,12	906 000,00	75 302,13
011 - Charges à caractère général	6 033,12	302 000,00	75 302,13
6015 - Terrains à aménager		90 000,00	75 302,13
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	210 000,00	0,00
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	6 033,12	2 000,00	
6226 - Honoraires		0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	604 000,00	0,00
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	90 000,00	
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	212 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	302 000,00	
Recette	101 033,12	906 000,00	170 302,13
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	95 000,00	95 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	95 000,00	95 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 033,12	604 000,00	75 302,13
60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	6 033,12	90 000,00	75 302,13
7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	212 000,00	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	302 000,00	
77 - Produits exceptionnels	95 000,00	207 000,00	0,00
774 - Subventions exceptionnelles	95 000,00	207 000,00	0,00

Le budget a simplement constaté l'acquisition de parcelles en vue de leur aménagement.

2 L'investissement

CA 2018 - Budget ZAE Les Places	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Dépense	6 033,12	610 033,12	81 335,25
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	6 033,12	6 033,12
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	6 033,12	6 033,12
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 033,12	604 000,00	75 302,13
315 - Terrains à aménager	6 033,12	90 000,00	75 302,13
3351 - Terrains	0,00	212 000,00	
3555 - Terrains aménagés	0,00	302 000,00	
Recette	0,00	604 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	604 000,00	0,00
315 - Terrains à aménager	0,00	90 000,00	0,00
3351 - Terrains	0,00	212 000,00	0,00
3555 - Terrains aménagés	0,00	302 000,00	0,00

Cette section ne comprend que des mouvements d'ordre.

3 Le résultat

Budget ZAE Les Places	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	75 302,13	75 302,13	0,00
	Section d'investissement	75 302,13	0,00	-75 302,13
	Total	150 604,26	75 302,13	-75 302,13
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	95 000,00	95 000,00
	Section d'investissement	6 033,12	0,00	-81 335,25
	Total	6 033,12	95 000,00	13 664,75

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Les Places ».

Les comptes administratifs 2018 ayant été approuvés, Mme Josiane LEI réintègre la séance.

Le nombre de votants est ramené à 43.

23 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget principal font apparaître un excédent de fonctionnement de 5 295 826,89 € et un excédent d'investissement de 563 110,21 €.

Budget principal	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	18 657 260,19	20 237 051,87	1 579 791,68
	Section d'investissement	2 277 980,73	2 331 927,47	53 946,74
	Total	20 935 240,92	22 568 979,34	1 633 738,42
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 716 035,21	5 295 826,89
	Section d'investissement	0,00	509 163,47	563 110,21
	Total	0,00	4 225 198,68	5 858 937,10

La balance des restes à réaliser en investissement fait apparaître un déficit de 1 534 236,58 €.

Compte tenu de l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice, c'est un déficit d'investissement réel de 971 126,37 € qu'il convient d'apurer en affectant une partie de l'excédent de fonctionnement disponible.

L'excédent de fonctionnement résiduel disponible s'élève donc à 4 324 700,52 €.

Budget principal	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	18 657 260,19	20 237 051,87	1 579 791,68
	Section d'investissement	2 277 980,73	2 331 927,47	53 946,74
	Total	20 935 240,92	22 568 979,34	1 633 738,42
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 716 035,21	5 295 826,89
	Section d'investissement	0,00	509 163,47	563 110,21
	Total	0,00	4 225 198,68	5 858 937,10
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 534 236,58	0,00	
	Total des restes à réaliser	1 534 236,58	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 657 260,19	23 953 087,08	5 295 826,89
	Section d'investissement	3 812 217,31	2 841 090,94	-971 126,37
	Total	22 469 477,50	26 794 178,02	4 324 700,52

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget principal comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	563 110,21
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	971 126,37
002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 324 700,52

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget principal telle que proposée ci-dessus.

24 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe assainissement font apparaître un excédent de fonctionnement de 4 479 626,35 € et un excédent d'investissement de 1 196 144,15 €.

Budget assainissement	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 169 348,87	6 351 640,90	1 182 292,03
	Section d'investissement	4 858 297,57	3 464 045,39	-1 394 252,18
	Total	10 027 646,44	9 815 686,29	-211 960,15
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	3 297 334,32	4 479 626,35
	Section d'investissement	0,00	2 590 396,33	1 196 144,15
	Total	0,00	5 887 730,65	5 675 770,50

La balance des restes à réaliser en investissement fait apparaître un excédent de 814 256,31€. Compte tenu de l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice, c'est un excédent d'investissement réel de 2 010 400,46 € qui est constaté.

Budget assainissement	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 260 226,69	2 074 483,00	
	Total des restes à réaliser	1 260 226,69	2 074 483,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 169 348,87	9 648 975,22	4 479 626,35
	Section d'investissement	6 118 524,26	8 128 924,72	2 010 400,46
	Total	11 287 873,13	17 777 899,94	6 490 026,81

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe assainissement comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	1 196 144,15
002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 479 626,35

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe assainissement telle que proposée ci-dessus.

25 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « déchets et tri sélectif » font apparaître un excédent de fonctionnement de 976 856,46 € et un excédent d'investissement de 423 203,10 €.

Budget déchets et tri sélectif	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 042 156,87	6 304 421,28	262 264,41
	Section d'investissement	1 334 046,37	1 562 685,99	228 639,62
	Total	7 376 203,24	7 867 107,27	490 904,03
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	714 592,05	976 856,46
	Section d'investissement	0,00	194 563,48	423 203,10
	Total	0,00	909 155,53	1 400 059,56

La balance des restes à réaliser en investissement fait apparaître un déficit de 73 240,64 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice, c'est un excédent d'investissement réel de 349 962,46 € qui est constaté.

Budget déchets et tri sélectif	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	73 240,64	0,00	
	Total des restes à réaliser	73 240,64	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 042 156,87	7 019 013,33	976 856,46
	Section d'investissement	1 407 287,01	1 757 249,47	349 962,46
	Total	7 449 443,88	8 776 262,80	1 326 818,92

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « déchets et tri sélectif » comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	423 203,10
002 – Excédent de fonctionnement reporté	976 856,46

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « déchets et tri sélectif » telle que proposée ci-dessus.

26 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « méthanisation et compostage » font apparaître un excédent de fonctionnement de 253 419,51 € et un déficit d'investissement de 278 837,92 €.

Budget méthanisation	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	62 069,93	289 602,40	227 532,47
	Section d'investissement	244 004,17	691 232,96	447 228,79
	Total	306 074,10	980 835,36	674 761,26
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	25 887,04	253 419,51
	Section d'investissement	979 486,12	0,00	-532 257,33
	Total	979 486,12	25 887,04	-278 837,82

La balance des restes à réaliser en investissement fait apparaître un excédent d'investissement de 290 168,48 €.

Compte tenu du déficit d'investissement de clôture de l'exercice, c'est un déficit d'investissement réel de 242 088,85 €, qu'il convient d'apurer en affectant une partie de l'excédent de fonctionnement disponible (253 419,51 €).

Budget méthanisation	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	290 168,48	
	Total des restes à réaliser	0,00	290 168,48	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	62 069,93	315 489,44	253 419,51
	Section d'investissement	1 223 490,29	981 401,44	-242 088,85
	Total	1 285 560,22	1 296 890,88	11 330,66

L'excédent de fonctionnement résiduel disponible s'élève donc à 11 330,66 €.

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « méthanisation et compostage » comme suit :

001 – Déficit d'investissement reporté	-532 257,33
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	242 088,85
002 – Excédent de fonctionnement reporté	11 330,66

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « méthanisation et compostage » telle que proposée ci-dessus.

27 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « mobilité et transports de voyageurs » font apparaître un excédent de fonctionnement de 1 140 524,90 €.

Budget mobilité	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 900 696,25	3 025 111,17	1 124 414,92
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 900 696,25	3 025 111,17	1 124 414,92
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	16 109,98	1 140 524,90
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	16 109,98	1 140 524,90

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser en investissement, le résultat de fonctionnement disponible s'élève à 1 140 524,90 €.

Budget mobilité	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	85 000,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	Total des restes à réaliser	85 000,00	0,00	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 985 696,25	3 041 221,15	1 055 524,90
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 985 696,25	3 041 221,15	1 055 524,90

Par ailleurs, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement provenant de la dissolution du SIBAT, sur la part revenant à la CCPEVA.

Ceux-ci sont définis comme suit :

001 – Excédent d'investissement	72 991,70
002 – Excédent de fonctionnement	243 338,86

Il est proposé d'affecter ainsi les résultats 2018 à budget annexe « mobilité et transport de voyageurs » comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	72 991,70
002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 383 863,76

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « mobilité et transports de voyageurs ».

28 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « bâtiments d'activités économiques » font apparaître un excédent de fonctionnement de 494,03 € et un excédent d'investissement de 164 366,02 €.

Budget bâtiments d'activités économiques	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 798,72	1 707,07	-4 091,65
	Section d'investissement	76 957,41	148 801,73	71 844,32
	Total	82 756,13	150 508,80	67 752,67
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	4 585,68	494,03
	Section d'investissement	0,00	92 521,70	164 366,02
	Total	0,00	97 107,38	164 860,05

La balance des restes à réaliser en investissement fait apparaître un déficit de 40 113,43 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice, c'est un excédent d'investissement réel de 124 252,59 € qui est constaté.

Budget bâtiments d'activités économiques	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	147 500,00	107 386,57	
	Total des restes à réaliser	147 500,00	107 386,57	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 798,72	6 292,75	494,03
	Section d'investissement	224 457,41	348 710,00	124 252,59
	Total	230 256,13	355 002,75	124 746,62

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « bâtiments d'activités économiques » comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	164 366,02
002 – Excédent de fonctionnement reporté	494,03

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « bâtiments d'activités économiques » telle que proposée ci-dessus.

29 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CARTHERAY – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Cartheray » font apparaître un excédent de fonctionnement de 1 754 616,64 € et un déficit d'investissement de 896 170,38 €.

Budget ZAE Cartheray Publier	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	896 553,74	896 170,38	-383,36
	Section d'investissement	896 170,38	0,00	-896 170,38
	Total	1 792 724,12	896 170,38	-896 553,74
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	1 755 000,00	1 754 616,64
	Section d'investissement	0,00	0,00	-896 170,38
	Total	0,00	1 755 000,00	858 446,26

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser, le résultat de fonctionnement disponible s'élève à 1 754 616,64 €, sachant que le déficit d'investissement n'a pas à être apuré dans un budget en compte de stock.

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Cartheray » comme suit :

001 – Résultat d'investissement reporté	-896 170,38
002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 754 616,64

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Cartheray » telle que proposée ci-dessus.

30 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÊT LUGRIN – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Crêt Lugrin » font apparaître un déficit de fonctionnement de 1 930,54 € et un résultat nul en investissement.

Budget ZAE Crêt Lugrin	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 930,54	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	1 930,54	0,00	-1 930,54
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	-1 930,54
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	-1 930,54

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser, il convient d'affecter le résultat comme suit :

001 – Résultat d'investissement reporté	0,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	-1 930,54

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Crêt Lugrin » telle que proposée ci-dessus.

31 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CRÉTO – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de La Créto » font apparaître un excédent de fonctionnement de 273 000 € et un déficit d'investissement de 261 005,14 €.

Budget ZAE La Créto	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	240 940,03	240 940,03	0,00
	Section d'investissement	240 940,03	0,00	-240 940,03
	Total	481 880,06	240 940,03	-240 940,03
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	273 000,00	273 000,00
	Section d'investissement	20 065,11	0,00	-261 005,14
	Total	20 065,11	273 000,00	11 994,86

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser, ces résultats sont définitifs.

Par ailleurs, dans un budget en compte de stock comme l'est ce budget annexe, le déficit d'investissement n'a pas à être apuré par l'excédent de fonctionnement. Ainsi, le résultat de fonctionnement disponible s'élève à 273 000 €.

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques la Créto » comme suit :

001 – Résultat d'investissement reporté	-261 005,14
002 – Excédent de fonctionnement reporté	273 000,00

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de la Créto » telle que proposée ci-dessus.

32 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de MONTIGNY – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny » font apparaître un excédent d'investissement de 41 259,56 € et un résultat de fonctionnement nul.

Budget ZAE Montigny	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	41 259,56	41 259,56
	Total	0,00	41 259,56	41 259,56

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser, ces résultats sont définitifs.

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny » comme suit :

001 – Excédent d'investissement reporté	41 259,56
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny » telle que proposée ci-dessus.

33 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Les Places – Affectation du résultat 2018

Les résultats de clôture du compte administratif 2017 du budget annexe « zone d'activités économiques Les Places » font apparaître un excédent de fonctionnement de 95 000 € et un déficit d'investissement de 81 335,25 €.

Budget ZAE Les Places	Résultats 2018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	75 302,13	75 302,13	0,00
	Section d'investissement	75 302,13	0,00	-75 302,13
	Total	150 604,26	75 302,13	-75 302,13
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00	95 000,00	95 000,00
	Section d'investissement	6 033,12	0,00	-81 335,25
	Total	6 033,12	95 000,00	13 664,75

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser, ces résultats sont définitifs.

Par ailleurs, dans un budget en compte de stock comme l'est ce budget annexe, le déficit d'investissement n'a pas à être apuré par l'excédent de fonctionnement. Ainsi, le résultat de fonctionnement disponible s'élève à 95 000 €.

Il est proposé d'affecter ainsi le résultat 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Les Places » comme suit :

001 - Résultat d'investissement reporté	-81 335,25
002 - Excédent de fonctionnement reporté	95 000,00

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe « zone d'activités économiques Les Places » telle que proposée ci-dessus.

34 FINANCES – 7.1 BUDGET PRINCIPAL – Approbation du budget primitif 2019

Cette note retrace les principaux mouvements proposés pour le budget 2019 par rapport au budget 2018.

1 Fonctionnement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
Dépenses de fonctionnement	22 825 559,21	18 657 260,19	24 992 900,00	9,50%
Recettes de fonctionnement	22 825 559,21	23 953 087,08	25 960 628,52	13,73%

Le budget 2019 est proposé en suréquilibre de 967 729 € en fonctionnement. Il est effectivement important de garder des crédits en réserve pour financer les investissements à venir, en particulier les travaux prévus au contrat de rivière et pour lesquels la CCPEVA lève la taxe GEMAPI depuis 2018.

La section de fonctionnement prévoit des augmentations tant en dépenses qu'en recettes qui sont détaillées ci-dessous.

a) *Les dépenses de fonctionnement*

Les charges à caractère général se décomposent en différents sous-chapitres, dont sont listés les 3 plus significatifs ci-dessous.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>2 020 800,00</i>	<i>1 622 865,57</i>	<i>2 412 400,00</i>	<i>19,38%</i>

Ce chapitre prévoit une évolution importante notamment au niveau du compte 6226 – Honoraires (passant de 247 600 € à 513 000 €).

Cette augmentation tient beaucoup aux prestations à engager dans le cadre de la compétence environnement (contrat espaces naturels sensibles, sensibilisation, plan agro-environnemental et climatique (PAEC), plan climat air énergie territorial (PCAET), honoraires Natura 2000, etc...) pour un montant cumulé de 216 500 €, sachant que bon nombre de ces prestations sont largement cofinancées. S'ajoute des études sur les projets en cours : cuisine centrale (50 000), golf de Maxilly (36 000), solde stratégie économique (14 000), honoraires des projets du Pays d'art et d'histoire (37 000), consultance architecturale (19 600), analyse des besoins sociaux (14 400), étude mobilité traversée de la Dranse (29 000).

Deuxième compte le plus important, le transport public (compte 6247) augmente de 387 000 € à 419 500 €, en raison de la prise en charge par la CCPEVA des élèves non subventionnés par la région pour l'année scolaire 2017/2018. Cette prise en charge aurait dû être réglée en 2018 mais le titre a été adressé tardivement à la CCPEVA qui a dû le régler en 2019.

Les autres services extérieurs (compte 6288) augmentent sensiblement de 69 000 à 184 600 €. Ils intègrent les dépenses d'animation de l'OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitant pour 120 900, avec des rattrapages sur les années intérieures), ainsi que quelques interventions sur des sites Natura 2000 et, de manière plus marginale, des interventions dans le cadre du RAM (7 700 €).

Les autres charges à caractère général sont dans la prolongation de 2018. Les comptes les plus importants sont les contrats de prestations de services (compte 611 pour 146 000 €), intégrant le fournisseur de repas à domicile (120 000 €), l'énergie et l'électricité (100 000 €), les études et recherche (137 000 € intégrant les études sur le RER sud Léman et études mobilité), ainsi que les frais de catalogues et imprimés pour 94 000 €.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>1 700 000,00</i>	<i>1 623 541,77</i>	<i>2 008 000,00</i>	<i>18,12%</i>

La prévision pour les charges de personnel est en augmentation de 300 008 € par rapport à 2018.

La principale raison concerne des nouveaux postes aux effectifs de la CCPEVA :

- Technicien VRD pour le service transport ;
- Juriste délégué à la protection des données (en vue d'être mutualisé avec les communes) ;
- Rédacteur chef du service « marchés publics » (en vue d'anticiper le départ à la retraite de Claudine DAVID) ;
- Adjoint administratif en vue de renforcer le service « comptable » et le secrétariat technique ;
- 2 postes de technicien « environnement » (renforts temporaires d'activités d'une année financés à 100%)
- 1 animatrice RAM (poste approuvé au conseil communautaire du 7 mars) cofinancé par la CAF à hauteur de 43% du coût

La CCPEVA ajuste le nombre d'agents à l'évolution des compétences de la CCPEVA.

De plus, certains postes pourvus courant 2018 seront supportés en année pleine en 2019 (chargé de mission « pôle eau », chargée de mission PCAET, animatrice RAM).

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
014 - Atténuations de produits	9 060 000,00	8 920 240,00	9 270 000,00	2,32%

Le FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) a été provisionné par prudence en légère hausse en 2019 par rapport à 2018 (950 000 € contre 860 000 € en 2018), même si le FPIC reste dans la même enveloppe au niveau national.

Le montant des attributions de compensation reversé aux communes reste dans le même ordre de grandeur qu'en 2018 (8 100 000 €).

Enfin, ce chapitre intègre une nouvelle dépense, qui est le reversement intégral à l'OT-PEVA de la taxe de séjour collectée pour un montant estimé à 220 000 €.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
023 - Virement à la section d'investissement	3 604 559,21	0,00	4 605 000,00	27,75%

Il s'agit, en fonctionnement, du chapitre qui augmente le plus par rapport à 2018.

Le « virement à la section d'investissement » est une opération budgétaire qui n'est jamais exécutée. Elle consiste à réserver des crédits pour anticiper le déficit d'investissement de l'année à venir.

Ce compte traduit la capacité de la section de fonctionnement à financer l'investissement. La provision est en hausse par rapport à 2018, traduisant un besoin de financement des projets d'investissement plus important.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 015 000,00	1 271 718,94	1 218 400,00	20,04%

Cette opération concerne l'amortissement des biens immobiliers.

La provision 2019 est un peu plus importante qu'en 2018, en vue de l'intégration d'investissements nouveaux.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
65 - Autres charges de gestion courante	4 087 300,00	4 006 372,06	4 000 500,00	-2,12%

Ce chapitre avait connu une augmentation importante en 2017.

Il resterait stable en 2018 et concerne majoritairement les dépenses suivantes :

- SIAC : 1 000 000 €
- Subvention OT-PEVA : 1 021 000 €
- Contribution à la CGN : 413 000 €
- SYMAGEV : 352 000 €
- Savoir-nager : 320 000 €

- Ecole de musique : provision à 285 000 € dans l'attente d'une redéfinition des participations
- ADMR : 72 000 €
- Chablais Léman développement : 73 000 €
- Mission locale Jeunes Chablais : 53 000 €
- Lou Vionnet (entretien des sentiers) : 50 000 €
- Antenne de justice : 41 000 €
- Subventions aux collèges : 28 000 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
66 - Charges financières	250 000,00	219 919,74	223 100,00	-10,76%

Les charges financières suivent le profil d'extinction de la dette.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
67 - Charges exceptionnelles	1 067 900,00	992 602,11	1 255 500,00	17,57%

Ce chapitre est très fluctuant d'une année sur l'autre, en fonction des besoins des budgets annexes, en particulier les budgets des zones d'activités économiques.

	2017	2018	2019
Mobilité et transport de voyageurs	157 700	739 890,03	0
Budget déchets	0	120 000	200 000
ZAE Publier	1 755 000	0	0
ZAE La Créto	273 000	0	19 000
ZAE Crêt Lugrin	0	0	2 000
ZAE Les Places	95 000	0	0
ZAE Montigny		0	0
Bâtiments d'activités économiques		514	51 000
Méthanisation	193 000	100 000	963 000
Total	2 473 700	960 404	1 235 000

A noter quelques charges exceptionnelles minimales correspondant à des provisions pour annulations de titres éventuelles.

b) Recettes de fonctionnement

L'augmentation des recettes tient surtout en un excédent de fonctionnement reporté plus important en 2019 qu'en 2018 (4 324 700,52 € contre 3 716 035,21 €).

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
013 - Atténuations de charges	10 000,00	9 926,50	0,00	-100,00%

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements de l'assurance statutaire pour absences du personnel pour arrêts maladie ou maternité.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000,00	1 629,61	20 000,00	-25,93%

Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement concernent l'amortissement des subventions d'investissement. Une provision plus importante est faite dans la perspective de la remise à plat de l'amortissement courant 2019.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	535 500,00	539 659,87	508 500,00	-5,04%

Ce chapitre est tout à fait dans la continuité de l'exercice précédent et comprend les principales recettes suivantes :

- Portage de repas : 237 000 €
- Transport scolaire : 200 000 €
- Instruction autorisations d'urbanisme : 60 000 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
73 - Impôts et taxes	15 610 000,00	16 386 264,03	17 894 000,00	14,63%

Le budget 2019 ne prévoit pas d'augmentation de taux.

Toutefois, la dynamique des bases fiscales et la perception de la taxe de séjour (reversée intégralement à l'OT-PEVA) explique cette augmentation.

Fiscalité directe locale	Bases fiscales prévisionnelles 2018	Taux	Produit attendu	Bases fiscales prévisionnelles 2019	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	91 467 000	3,73%	3 411 719	95 401 000	3,73%	3 558 457
Taxe foncier bâti	74 740 000	2,65%	1 980 610	80 820 000	2,65%	2 141 730
Taxe foncier non bâti	767 200	12,98%	99 583	778 400	12,98%	101 036
CFE	25 208 000	24,20%	6 100 336	29 753 000	24,20%	7 200 226
TOTAL fiscalité directe locale (c/73111)			11 592 248			13 001 450

L'autre part de fiscalité perçue (CVAE, IFR, TASCOM, DCRT, FNGIR) est prévue dans la continuité de l'exercice 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
74 - Dotations, subventions et participations	2 534 378,00	2 823 662,12	3 085 928,00	21,76%

Les dotations et subventions sont prévues en augmentation en 2019, notamment du fait de davantage de subventions sur les projets portés par le service « environnement ».

Les principales recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Dotation de compensation : 1 410 300 (baisse de 2% environ chaque année ; le montant 2017 était de 1 439 933 €)
- DGF (dotation globale de fonctionnement) bonifiée : 479 000 € (en légère progression par rapport à 2018)
- Compensation exonération de taxe d'habitation : 193 000 €
- Fonds genevois : 190 000 € (contre 150 000 € prévus au BP 2018)
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 156 728 €
- Fonds européens : 135 200 € notamment pour des crédits Natura 2000
- Etat : 119 000 € en particulier pour les projets du service environnement
- Région : 116 000 € majoritairement sur le transport scolaire
- CAF pour le RAM : 58 000 €
- APIEME : 32 000 €
- ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat) pour l'OPAH : 32 000 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
75 - Autres produits de gestion courante	137 000,00	206 689,83	127 500,00	-6,93%

Ce chapitre, qui est stable, concerne majoritairement les recettes suivantes :

- Revenus des immeubles (gendarmerie et perception d'Abondance) : 105 000 €
- Participation du CAUE à la consultation architecturale : 9 800 €
- Participation des agents au coût des tickets resto : 11 000 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
77 - Produits exceptionnels	255 646,00	269 219,91	0,00	-100,00%

Ce chapitre, qui comprenait une régularisation effectuée en 2018 sur une vente de terrains à Montigny, n'a plus lieu d'être provisionné en 2019.

2 L'investissement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
Dépenses d'investissement	5 907 300,00	2 277 980,73	8 322 336,58	40,88%
Recettes d'investissement	8 559 999,21	2 841 090,94	8 322 336,58	-2,78%

Si les recettes d'investissements restent globalement stables, les dépenses de cette section augmentent, en particulier sur les subventions d'investissement et les immobilisations en cours.

a) Les dépenses d'investissement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	786 290,68	587 000,00	-26,63%

Le capital remboursé baisse de manière importante au vu du profil d'extinction de la dette.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
20 - Immobilisations incorporelles	108 100,00	58 707,90	528 136,46	388,56%

Ce chapitre, qui comprend les études d'investissements et les droits (logiciels notamment), augmente de façon sensible.

La raison principale en est l'engagement des études viaRhôna, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondante (coût global de 363 900 €). A noter aussi l'acquisition de logiciels ou applications numériques pour le transport scolaire, le pôle eau, le SIG, l'urbanisme, ainsi que le Pays d'art et d'histoire (116 400 €).

Une provision est faite à hauteur de 40 200 € pour les études du sentier en bords de Dranse.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
204 - Subventions d'équipement versées	1 777 040,00	261 709,59	2 818 960,60	58,63%

La provision pour les subventions exceptionnelles augmente de manière importante.

La raison tient surtout dans le report en restes à réaliser de subventions d'investissements validées les années antérieures (1 287 961 €) et non encore soldés, en particulier sur le logement social. Toutefois, les crédits nouveaux proposés sont aussi conséquents :

- Subventions fonds de concours aux communes : 196 000 €
- Interventions logement social et amélioration de l'habitat : 385 000 €
- Subvention caserne SDIS d'Evian : 570 000 €
- Subvention d'investissement pour la réfection des urgences de l'hôpital Georges Pianta : 360 000 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	837 260,00	478 488,17	1 737 139,52	107,48%

Sont inscrites à ce chapitre les principales dépenses suivantes :

- Démolition des parties de l'ancien collège non occupées : 360 000 €
- Acquisition fruitière de Vinzier : 315 000 €
- Achats de terrains pour aires d'accueil familiales des gens du voyage : 300 000 €
- Travaux sur la conduite d'eau intercommunale : 246 000 €
- Solde du versement des équipements d'information en temps réels (transport) : 82 500 €
- Matériel d'exposition Pays d'art et d'histoire : 75 300 €
- Véhicules à renouveler (dont portage de repas) : 87 000 €
- Travaux dans les bâtiments (dont mise en accessibilité) : 89 000 €
- Matériel sentier (dont balisage) : 42 000 €
- Mobilier et matériel informatique : 32 600 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	2 316 900,00	670 276,48	2 631 100,00	13,56%

Constituant les investissements les plus conséquents, qui s'étalent sur plusieurs années, les immobilisations en cours comprend notamment les dépenses suivantes :

- Travaux sentiers bords de Dranse : 691 000 €
- Travaux et maîtrise d'œuvre des locaux de la CCPEVA : 642 600 €
- Appels de fonds du SIAC pour les travaux GEMAPI : 363 000 €
- Aires de covoiturage : 200 000 €
- Maîtrise d'œuvre de la fruitière de Vinzier : 170 000 €

b) Recettes d'investissement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 015 000,00	1 271 718,94	1 218 400,00	20,04%

En recettes d'investissement, on retrouve les dotations aux amortissements.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	1 127 276,53	926 520,53	1 352 526,37	19,98%

Ce chapitre est décomposé en 2 recettes :

- FCTVA qui est versé l'année même de la réalisation des dépenses d'investissement éligibles et qui est donc dimensionnée en fonction des investissements prévus : 381 400 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé correspondant aux sommes nécessaires pour couvrir l'éventuel déficit d'investissement et les restes à réaliser de l'année : 971 126,37 €

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	304 000,00	133 688,00	583 300,00	91,88%

Sont prévues en 2019 les principales subventions d'investissement suivantes :

- Subventions pour la viaRhôna 303 000 € (167 000 € de la région et 136 000 € du département)
- Subventions pour le sentier bords de Dranse : 159 100 € (65 600 € de la région et 93 500 € du département)
- Subventions sur l'information en temps réels : 56 200 €
- Subvention européenne du programme ALCOTRA pour les projets du Pays d'art et d'histoire : 55 000 €.

Le budget primitif 2019 du budget principal se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 992 900,00	25 960 628,52
Investissement	8 322 336,58	8 322 336,58

La section de fonctionnement est en suréquilibre (24 992 900 € de dépenses pour 25 960 628,52 € de recettes), tandis que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 322 336,58 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget principal de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note et résumées dans le tableau ci-après.**

Interventions et débats :

M. Bruno GILLET demande des précisions sur la conduite d'eau intercommunale inscrite au budget.

Mme Patricia VANDERBRECHT répond que ces travaux sont en lien avec les travaux sur le réseau d'eau potable de Féternes.

M. Olivier DESCLAUX complète en précisant qu'il s'agit d'une intervention sur une partie de la robinetterie pour le raccordement à la conduite d'eau intercommunale.

Budget principal - compte administratif 2018 et budget primitif 2019

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Budget 2019	Evolution 2018-2019
Dépenses de fonctionnement							
01 - Charges à caractère général	19 067 030,84	22 825 558,21	18 657 260,19	24 992 900,00	0,00	24 992 900,00	9,50%
011 - Charges de personnel et frais assimilés	1 623 273,81	2 020 800,00	1 622 865,57	2 412 400,00		2 412 400,00	19,38%
014 - Atténuations de produits	1 279 054,07	1 700 000,00	1 623 541,77	2 008 000,00		2 008 000,00	18,12%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	20 000,00	8 920 240,00	9 270 000,00		9 270 000,00	2,32%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	3 604 598,21	0,00	4 605 000,00		4 605 000,00	-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 031,30	1 015 000,00	1 271 718,94	1 218 400,00		1 218 400,00	20,04%
65 - Autres charges de gestion courante	3 457 944,41	4 087 300,00	4 006 372,06	4 000 500,00		4 000 500,00	-2,12%
66 - Charges financières	257 433,33	250 000,00	219 919,74	223 100,00		223 100,00	-10,76%
67 - Charges exceptionnelles	2 475 299,92	1 067 900,00	992 602,11	1 255 500,00		1 255 500,00	17,57%
Recettes de fonctionnement	23 536 885,34	22 825 558,21	23 953 087,08	25 960 628,52	0,00	25 960 628,52	13,73%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 993 319,33	3 716 035,21	3 716 035,21	4 324 700,52		4 324 700,52	16,38%
013 - Atténuations de charges	2 516,52	10 000,00	9 926,50	0,00	0,00	0,00	-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,61	27 000,00	1 629,61	20 000,00		20 000,00	-25,93%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	515 950,27	535 500,00	539 699,87	508 500,00		508 500,00	-5,04%
73 - Impôts et taxes	15 141 483,00	15 610 000,00	16 386 264,03	17 894 000,00		17 894 000,00	14,63%
74 - Dotations, subventions et participations	2 786 384,39	2 594 378,00	2 823 662,12	3 085 928,00		3 085 928,00	21,76%
75 - Autres produits de gestion courante	91 348,29	137 000,00	206 689,83	127 500,00		127 500,00	-6,93%
77 - Produits exceptionnels	4 653,93	255 646,00	269 219,91	0,00		0,00	-100,00%
Dépenses d'investissement	3 151 297,85	5 907 300,00	2 277 980,73	6 788 100,00	1 534 236,58	8 322 336,58	40,88%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 629,61	27 000,00	1 629,61	20 000,00		20 000,00	-25,93%
16 - Emprunts et dettes assimilés	770 949,69	800 000,00	786 290,68	587 000,00		587 000,00	-26,63%
20 - Immobilisations incorporelles	47 461,27	108 100,00	58 707,90	519 600,00	8 536,46	528 136,46	388,56%
204 - Subventions d'équipement versées	158 647,98	1 777 040,00	261 709,59	1 531 000,00	1 287 960,60	2 818 960,60	86,63%
21 - Immobilisations corporelles	201 763,30	837 260,00	478 488,17	1 703 900,00	33 239,52	1 737 139,52	107,48%
23 - Immobilisations en cours	1 636 971,58	2 316 900,00	670 276,48	2 428 600,00	204 500,00	2 631 100,00	13,56%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	40 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 - Autres immobilisations financières	293 764,42	21 000,00	20 878,30	0,00	0,00	0,00	-100,00%
Recettes d'investissement	3 591 989,59	8 569 999,21	2 941 090,94	8 322 336,58	0,00	8 322 336,58	-2,78%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	491 050,05	509 163,47	509 163,47	563 110,21	0,00	563 110,21	10,60%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 604 598,21	0,00	4 605 000,00		4 605 000,00	27,75%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 031,30	1 015 000,00	1 271 718,94	1 218 400,00		1 218 400,00	20,04%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 618 253,75	1 127 276,53	926 520,53	1 362 526,37		1 362 526,37	19,98%
13 - Subventions d'investissement	528 886,70	304 000,00	133 688,00	583 300,00	0,00	583 300,00	91,88%
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
23 - Immobilisations en cours	36 767,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

35 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Approbation du budget primitif 2019

Cette note dresse les principales caractéristiques du budget prévisionnel 2019 par comparaison avec le budget 2018.

1 L'exploitation

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
Dépenses d'exploitation	8 864 757,75	5 169 348,87	10 680 726,35	20,49%
Recettes d'exploitation	9 111 834,32	9 648 975,22	10 680 726,35	17,22%

a) *Les dépenses d'exploitation*

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>1 257 670,00</i>	<i>1 167 864,85</i>	<i>1 374 400,00</i>	<i>9,28%</i>

Les charges à caractère général connaissent une augmentation assez nette.

Le premier poste en augmentation concerne la sous-traitance générale, qui passe de 126 000 € à 289 300 €. Cela s'explique en partie par la réaffectation sur cette ligne de la prestation d'accompagnement du cabinet Birraux auparavant budgétisée en honoraires.

Par ailleurs, la CCPEVA engage une prestation nouvelle d'accompagnement à l'exploitation des STEP (50 000 €) au vu du manque de personnel.

La sous-traitance comprend aussi les prestations suivantes :

- élimination des boues à la compostière de Savoie : 80 000 €
- élimination des boues par épandage : 53 000 €
- analyse des boues : 37 000 €

L'achat de carburant connaît une nette augmentation (passant de 25 000 € à 73 000 €) qui s'explique par l'arrivée du véhicule hydrocureur qui consomme beaucoup de carburant en particulier lorsqu'il réalise les opérations de curage des réseaux d'assainissement. Celles-ci étant réalisées en interne, en contrepartie la ligne 61523 (entretien, réparation réseaux) a connu une diminution (passant de 210 000 € à 166 800 €), les prestations de curage ne se faisant plus que de façon ponctuelle.

La part de la maintenance (6156) augmente légèrement (passant à 155 400 € en 2019), du fait du vieillissement de plusieurs équipements du service assainissement.

Par ailleurs, les études et recherches augmentent, passant de 65 820 € à 100 500 € du fait de l'engagement d'un certain nombre d'études (réseaux modélisation, modélisation et débits STEP Féternes, génie civil STEP Vacheresse, plan d'épandage Vacheresse, analyse risques, etc...)

Les frais de télécommunication ont diminué de 28 300 à 19 000, suite à la mise en place de nouveaux supports de communication sur les postes de relevage.

Les autres principaux postes de dépenses en charges à caractère générale restent l'eau et l'énergie (330 000 €), les produits de traitement (103 200 €) et le petit équipement (50 000 €).

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
<i>012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>650 000,00</i>	<i>561 487,36</i>	<i>650 000,00</i>	<i>0,00%</i>

Les charges de personnel restent identiques à la prévision 2018 malgré une exécution moins importante que prévue en 2018 au vu d'un poste vacant.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
023 - Virement à la section d'investissement	3 257 087,75	0,00	4 790 326,35	47,07%

Il s'agit des sommes qui sont provisionnées pour financer la section d'investissement. Celles-ci sont en nettes augmentation au vu programme d'investissement prévu en 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00	1 410 563,57	1 500 000,00	0,00%

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
65 - Autres charges de gestion courante	1 400 000,00	1 374 668,72	1 822 000,00	30,14%

Ce chapitre comprend les contributions au SERTE (syndicat d'épuration de la région de Thonon-Evian) et à la commune de Saint-Gingolph Suisse (épuration des eaux de Novel et de Saint-Gingolph) et augmente sensiblement au vu de la contribution du SERTE, qui passe de 1 246 219 à 1 688 000 €, en raison d'une baisse de subvention de l'Agence de l'eau et de la mise en place d'un nouveau traitement tertiaire sur la station d'épuration de Thonon.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
66 - Charges financières	608 000,00	607 553,58	444 000,00	-26,97%

Les charges financières baissent nettement au vu du profil d'extinction de la dette.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
67 - Charges exceptionnelles	192 000,00	47 210,79	100 000,00	-47,92%

Il convient de garder une provision correspondant à l'annulation de titres émis, que ce soit pour la PFAC ou les rôles d'assainissement. Ces annulations correspondent souvent à des erreurs ou rectification à faire et des titres sont réémis la plupart du temps derrière.

b) Recettes d'exploitation

L'augmentation des recettes d'exploitation tient surtout à l'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté (4 479 626,35 € contre 3 297 334,32 € en 2018).

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000,00	404 400,36	541 000,00	20,22%

Il s'agit là de l'amortissement des subventions d'investissement qu'on retrouve également en dépense d'investissement, venant atténuer la charge d'amortissement des biens.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
<i>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	5 041 500,00	5 272 511,99	5 254 700,00	4,23%

Il s'agit très majoritairement de la redevance d'assainissement collectif.

Le budget prévisionnel 2019 s'inscrit dans la prolongation du compte administratif 2018, le budget 2018 ayant sous-estimé cette recette.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
<i>74 - Dotations, subventions et participations</i>	106 000,00	108 387,58	100 000,00	-5,66%

Les subventions d'exploitation ne concernent que la prime à l'assainissement de l'agence de l'eau (subvention de fonctionnement) qui devrait être légèrement en baisse par rapport à 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	217 000,00	553 830,83	305 400,00	40,74%

Ce chapitre correspond très majoritairement à la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif, dit « droits de branchements »), qui avait été très importante en 2018 du fait de rattrapages importants sur les années antérieures. L'année 2019 devrait revenir à une prévision plus basse.

2 L'investissement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
Dépenses d'investissement	11 340 077,08	4 858 297,57	10 959 780,45	-3,35%
Recettes d'investissement	11 340 077,08	6 054 441,72	10 959 780,45	-3,35%

a) *Les dépenses d'investissement*

Les **opérations d'ordre (chapitre 040)** concernent en dépense d'investissement l'amortissement des subventions d'investissement (recette de fonctionnement et dépense d'investissement, à l'inverse de l'amortissement des immobilisations).

Les **opérations patrimoniales (chapitre 041)** concernent des écritures d'ordre pour réintégrer dans l'actif des immobilisations ayant fait l'objet de versements d'avances durant l'exécution des marchés.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	980 000,00	941 019,14	983 000,00	0,31%

Le remboursement de la part capital des emprunts en cours s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2018, au vu du profil d'extinction de la dette.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	275,99	4 000,00	-60,00%

Très marginales dans la section d'investissement, les **immobilisations incorporelles** (chapitre 20) concernent majoritairement l'achat de logiciels ou de droits divers.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
21 - Immobilisations corporelles	1 992 370,00	1 225 751,17	2 019 876,85	1,38%

Il est prévu au chapitre 21 la somme de 448 971 € de restes à réaliser, correspondant à des marchés engagés et non encore soldés, en particulier l'achat d'un hydrocureur pour 369 800 €, ainsi que la finalisation de « petits » travaux sur le réseau d'assainissement (réhabilitation de réseaux, reprise de tampons et réhabilitation de postes de relevage) pour 60 146 €.

Les investissements nouveaux sur les réseaux d'assainissement représentent 1 015 173 €. Les investissements concernent principalement le remplacement de tampons, la création d'extension et le dévoiement de canalisations.

A noter aussi des travaux sur les STEP, dont la supervision et les automates sur Féternes (190 000), l'isolation acoustique de la STEP Bernex (50 000), la remise en état des lames d'un décanteur primeur sur la STEP d'Abondance (50 000), l'installation d'une sonde après modélisation (50 000), l'achat de chaussures « connectées » pour la sécurité des agents (24 894), etc...

Une maintenance préventive plus importante est prévue cette année ce qui devrait permettre de limiter l'achat de matériel neuf d'où des diminutions sur le matériel industriel (122 655) et l'outillage industriel (9 000 €).

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
23 - Immobilisations en cours	7 707 200,00	2 205 245,13	7 199 437,74	-6,59%

Ce chapitre 23 correspond majoritairement à des gros travaux de réseaux ou dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. A noter un reste à réaliser de 811 256 €.

La prévision globale pour 2018 reste dans la continuité du budget prévisionnel 2018.

b) Recettes d'investissement

En recettes d'investissement, on retrouve les dotations aux amortissements, provenant de la section de fonctionnement.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
10 - Dotations, fonds divers et réserves	574 000,00	590 753,00	621 326,95	8,25%

Ce chapitre concerne le FCTVA récupéré sur les investissements réalisés.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
13 - Subventions d'investissement	2 418 593,00	1 370 873,00	2 081 983,00	-13,92%

La quasi-totalité des subventions inscrites au budget correspondent, pour 2 074 483 €, à des restes à réaliser de subventions concernant des opérations non achevées.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	0,00	570 000,00	-28,75%

Si la totalité des investissements se réalise comme prévu au budget, il faudra alors souscrire à un emprunt pouvant aller jusqu'à 570 000 €.

Le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	10 680 726,35	10 680 726,35
Investissement	10 959 780,45	10 959 780,45

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « assainissement » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note et résumées dans le tableau ci-après.

Interventions et débats :

M. Olivier DESCLAUX apporte des précisions concernant les « chaussures connectées ». Il s'agit d'équipements qui permettent de sécuriser les agents avec un système d'alarme dans la chaussure. On est sûr d'avoir une alerte en cas de problème. Le système sera testé sur les agents du service assainissement avant d'être élargi aux autres services.

Le coût représente l'ensemble de la solution et pas que les équipements en tant que tels.

Mme Pascale ESCOUBES souhaiterait connaître la clé de répartition appliquée pour les contributions des collectivités au SERTE.

M. Cédric LEHUÉDÉ répond que cette clé de répartition est basée sur les consommations de mètres cubes d'eaux facturées par les collectivités.

De ce fait, la CCPEVA contribue à environ 39% du besoin de financement du SERTE et Thonon agglo au reste.

M. Cédric LEHUÉDÉ ajoute que la participation au SERTE est en augmentation compte tenu de baisses de participation de l'Agence de l'eau sur la totalité du syndicat.

M. Max MICHOUUD attire l'attention sur la nécessité de traiter les problèmes de déversoir d'orage sur le territoire de la CCPEVA, afin d'éviter une baisse des subventions de l'Agence de l'eau.

M. Régis BENED répond que ce travail est en cours. Il ajoute que la communauté de communes a beaucoup investi dans les réseaux ces dernières années et qu'il faut à présent traiter ce problème des déversoirs d'orage.

Budget assainissement - CA 2018 et BP 2019

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Budget 2019	Evolution 2018 - 2019
Dépenses d'exploitation	5 029 889,06	8 864 757,75	5 169 348,87	10 579 138,73	101 587,62	10 680 726,35	20,49%
011 - Charges à caractère général	960 239,72	1 257 670,00	1 167 864,85	1 272 812,38	101 587,62	1 374 400,00	9,28%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	510 031,12	650 000,00	561 487,36	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	3 257 087,75	0,00	4 790 326,35	0,00	4 790 326,35	47,07%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 424 256,46	1 500 000,00	1 410 563,57	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 333 705,35	1 400 000,00	1 374 668,72	1 822 000,00	0,00	1 822 000,00	30,14%
66 - Charges financières	537 669,11	608 000,00	607 553,58	444 000,00	0,00	444 000,00	-26,97%
67 - Charges exceptionnelles	263 987,29	192 000,00	47 210,79	100 000,00	0,00	100 000,00	-47,92%
Recettes d'exploitation	8 327 224,38	9 111 834,32	9 648 975,22	10 680 726,35	0,00	10 680 726,35	17,22%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 179 505,64	3 297 334,32	3 297 334,32	4 479 626,35	0,00	4 479 626,35	35,86%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 600,36	450 000,00	404 400,36	541 000,00	0,00	541 000,00	20,22%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 179 959,45	5 041 500,00	5 272 511,99	5 254 700,00	0,00	5 254 700,00	4,23%
74 - Dotations, subventions et participations	142 042,79	106 000,00	108 387,58	100 000,00	0,00	100 000,00	-5,66%
75 - Autres produits de gestion courante	120 637,44	217 000,00	553 830,83	305 400,00	0,00	305 400,00	40,74%
77 - Produits exceptionnels	293 418,70	0,00	12 510,14	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dépenses d'investissement	3 817 644,87	11 340 077,08	4 858 297,57	9 699 553,76	1 260 226,69	10 959 780,45	-3,35%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	507,08	0,00	12 465,86	0,00	12 465,86	2358,36%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 600,36	450 000,00	404 400,36	541 000,00	0,00	541 000,00	20,22%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	81 605,78	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 179 274,20	980 000,00	941 019,14	983 000,00	0,00	983 000,00	0,31%
20 - Immobilisations incorporelles	4 179,83	10 000,00	275,99	4 000,00	0,00	4 000,00	-60,00%
21 - Immobilisations corporelles	349 390,30	1 992 370,00	1 225 751,17	1 570 905,90	448 970,95	2 019 876,85	1,38%
23 - Immobilisations en cours	1 873 200,18	7 707 200,00	2 205 245,13	6 388 182,00	811 255,74	7 199 437,74	-6,59%
Recettes d'investissement	6 408 041,20	11 340 077,08	6 054 441,72	8 885 297,45	2 074 483,00	10 959 780,45	-3,35%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 923 326,50	2 590 396,33	2 590 396,33	1 196 144,15	0,00	1 196 144,15	-53,82%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 257 087,75	0,00	4 790 326,35	0,00	4 790 326,35	47,07%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 424 256,46	1 500 000,00	1 410 563,57	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	81 605,78	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	442 947,00	574 000,00	590 753,00	621 326,95	0,00	621 326,95	8,25%
13 - Subventions d'investissement	586 531,00	2 418 593,00	1 370 873,00	7 500,00	2 074 483,00	2 081 983,00	-13,92%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	800 000,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00	-28,75%
23 - Immobilisations en cours	30 980,24	0,00	10 250,04	0,00	0,00	0,00	0,00%

Fonctionnement

Investissement

M. Régis BENEDE quitte la séance à 10h45 et donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY pour la suite de la séance.

Le nombre de votants reste donc inchangé.

36 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE DÉCHETS ET TRI SÉLÉCTIF – Approbation du budget primitif 2019

La présente note retrace les principaux mouvements constatés, tant en dépenses qu'en recettes, sur le budget 2019, par comparaison au budget 2018.

1 Le fonctionnement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
Dépenses de fonctionnement	6 683 592,05	6 042 156,87	7 311 856,46	9,40%
Recettes de fonctionnement	6 683 592,05	7 019 013,33	7 311 856,46	9,40%

L'augmentation des dépenses de fonctionnement tient beaucoup aux charges à caractère général, ainsi qu'aux charges de personnel.

En parallèle, une subvention du budget principal et des bases fiscales dynamiques pour la TEOM, le tout assorti d'un résultat de fonctionnement reporté plus important en 2019, permettent une croissance des recettes de fonctionnement.

a) *Les dépenses de fonctionnement*

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
011 - Charges à caractère général	4 027 700,00	4 014 133,24	4 530 730,00	12,49%

Les charges à caractère général sont prévues en forte progression.

L'origine principale tient au compte 611 – prestations de services, compte qui passe d'une prévision de 2 400 000 € en 2018 à 2 655 700 € en 2019.

C'est le poste de dépense le plus conséquent du service déchets. La CCPEVA souffre d'un manque de concurrence sur de nombreux marchés. Lors du renouvellement des marchés en 2018, des hausses conséquentes ont été constatées.

Voici le détail des principaux prestataires de la CCPEVA sur ce compte.

- ORTEC (1 710 000 €) : marché des encombrants (environ 436 000 €), marché des gravats (environ 30 000 €), marché du bois (environ 261 000 €), marché du centre de tri (environ 540 000 €) et le nouveau marché de collecte des colonnes des ordures ménagères (estimé à environ 440 000 €) ;
- CSP : pour 2019, il ne lui restera que le marché de lavage des bacs et colonnes (105 000 €) ;
- SATOM : incinération des ordures ménagères et encombrants de Châtel (120 000 €) ;
- EXCOFFIER (200 000 €) : assure la collecte du verre et en 2019 vient s'ajouter le nouveau marché de collecte des cartons précédemment détenu par ORTEC ;
- RUBIN (65 000 €) : transport des OM et encombrant à la SATOM et des déchets verts au méthaniseur
- TERRAGREAU (210 000 €) : traitement des déchets verts des déchetteries

Néanmoins, ce compte aurait augmenté encore plus si la CCPEVA n'avait pas passé en régie une partie du service de collecte des points d'apports volontaire.

Néanmoins, la CCPEVA loue, dans l'attente de l'acquisition de camions bennes propres, ces équipements ce qui augmente le coût de location mobilières (passant de 110 000 € à 245 000 €) et les frais de carburants (passant de 85 000 € à 145 000 €).

Le compte 6288 – Autres services extérieurs se stabilise à 1 162 000 € et comprend les frais d'incinération des ordures ménagères au STOC ainsi que la prestation NOVACOM de géolocalisation des camions du service.

A noter pour 108 000 € une provision importante pour les réparations des véhicules.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	910 000,00	885 283,10	1 120 000,00	23,08%

Les charges de personnel sont prévues en augmentation, du fait de la création de 2 postes de chauffeurs des camions grues, ainsi que de l'extension des contrats des saisonniers intervenant dans les déchetteries de Vinzier et de Lugrin.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	544 092,05	0,00	412 837,54	-24,12%
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	323 600,00	290 830,47	467 600,00	44,50%

Ces chapitres budgétaires permettent d'alimenter la section d'investissement en recettes. La provision pour les amortissements (chapitre 042) est plus importante en 2019 au vu du nombre important de points d'apports volontaires acquis en 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	808 200,00	800 921,08	716 000,00	-11,41%

Ce chapitre comprend la participation au SERTE, pour la déchetterie de Vongy. La participation est en baisse au vu d'un nouveau calcul de la répartition des charges avec Thonon agglo.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>66 - Charges financières</i>	50 000,00	46 715,79	58 000,00	16,00%

Les charges financières sont en hausse en raison d'un nouveau prêt contracté en 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	10 000,00	4 273,19	6 000,00	-40,00%

Les charges exceptionnelles concernent des annulations de titre ou des remboursements de TEOM pour trop perçu.

b) Les recettes de fonctionnement

A noter tout d'abord que le résultat de fonctionnement reporté est plus important en 2019 qu'en 2018 (976 856,46 contre 714 592,05).

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
<i>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	189 000,00	297 805,45	218 000,00	15,34%

Les produits des services concernent essentiellement la reprise des matériaux collectés (205 000 €). Le reste concerne la facturation aux professionnels de l'accès aux déchetteries, ainsi que la vente des composteurs.

Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
--------------------	----------------	--------------------	----------------------------

73 - Impôts et taxes	5 286 000,00	5 389 427,00	5 539 000,00	4,79%
----------------------	--------------	--------------	--------------	-------

Sans augmentation des taux, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît une progression importante, liée à la dynamique des bases fiscales.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
74 - Dotations, subventions et participations	373 000,00	485 977,67	376 000,00	0,80%

Les subventions des organismes de reprises des matériaux (type Eco-emballage) sont estimées plutôt sur une fourchette basse.

Avec le nouveau barème CITEO, une partie des soutiens est désormais liée au passage à l'extension des consignes de tri par anticipation de la date butoir réglementaire du 1 janvier 2022.

Ce soutien transitoire, équivalent à environ un quart du soutien total (soit environ 95 000€), va dépendre de la réalisation du plan d'action mis en place par le service déchets de la CCPEVA chaque année jusqu'à 2022.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
75 - Autres produits de gestion courante	120 000,00	122 567,88	202 000,00	68,33%

La subvention d'équilibre du budget principal a été versée à hauteur de 120 000 € en 2018. Elle est prévue en hausse, à 200 000 € en 2019. Les 2 000 € restant correspondant à la participation du personnel aux tickets restaurants.

2 L'investissement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
Dépenses d'investissement	2 383 762,05	1 334 046,37	2 178 740,64	-8,60%
Recettes d'investissement	2 383 762,05	1 757 249,47	2 178 740,64	-8,60%

L'investissement avait été très important en 2018 ; il reste à un niveau élevé mais tout de même moindre en 2019.

a) *Les dépenses d'investissement*

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	53 640,12	102 000,00	70,00%

Le remboursement de la part capital des emprunts est nettement plus important avec la prise en charge d'un nouvel emprunt contracté en 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
21 - Immobilisations corporelles	2 194 070,00	1 280 406,25	2 046 740,64	-6,71%

La majeure partie des dépenses d'investissements à prévoir en 2019 concerne la poursuite de l'achat de nouvelles colonnes de points d'apports volontaires (1 118 640 €).

A noter aussi l'achat d'un camion grue (294 540), d'un petit camion (36 000) et l'engagement d'un acompte pour un 2^{ème} camion grue (111 060), dans le cadre de la reprise en régie d'une partie du service de collecte des points d'apports volontaires.

Par ailleurs, est prévu l'achat de hangar à la commune de Champanges sur la zone de Darbon, qui aurait dû se réaliser en 2018 mais qui a été reporté en 2019 (310 000 € frais de notaire inclus).

Enfin, des investissements dans des déchetteries représentent la somme d'environ 130 000 €.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
23 - Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	30 000,00	200,00%

Ce chapitre prévoit la réalisation d'une étude d'investissement sur le regroupement des déchetteries de Miolène et Châtel.

b) Les recettes d'investissement

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
10 - Dotations, fonds divers et réserves	321 506,52	271 855,52	175 100,00	-45,54%

Ce chapitre ne comprend en 2019 que le FCTVA prévisionnel, compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'excédent de fonctionnement capitalisé cette année, contrairement à 2018.

	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	Evolution 2018-2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 000 000,00	700 000,00	-30,00%

Si le programme d'investissement se réalise totalement, un nouvel emprunt pouvant aller jusqu'à 700 000 € sera nécessaire.

Le budget primitif 2019 du budget annexe déchets et tri sélectif s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 311 856,46	7 311 856,46
Investissement	2 178 740,64	2 178 740,64

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « déchets et tri sélectif » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note et résumées dans le tableau ci-après ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 200 000 €.

Interventions et débats :

M. Renato GOBBER demande des précisions sur la prestation de traitement des déchets verts payée à TERRAGR'EAU.

M. Olivier DESCLAUX répond qu'il s'agit d'une prestation de transport et de traitement des déchets verts collectés par la CCPEVA.

Budget déchets et tri sélectif - CA 2018 et BP 2019

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Budget 2019	Evolution 2018-2019
Dépenses de fonctionnement	5 633 576,57	6 683 592,05	6 042 156,87	7 311 856,46	0,00	7 311 856,46	9,40%
011 - Charges à caractère général	3 728 276,30	4 027 700,00	4 014 133,24	4 530 730,00	0,00	4 530 730,00	12,49%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	803 831,35	910 000,00	885 283,10	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00	23,08%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	10 000,00	0,00	688,92	0,00	688,92	-93,11%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	544 092,05	0,00	412 837,54	0,00	412 837,54	-24,12%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 722,80	323 600,00	290 830,47	467 600,00	0,00	467 600,00	44,50%
65 - Autres charges de gestion courante	780 702,50	808 200,00	800 921,08	716 000,00	0,00	716 000,00	-11,41%
66 - Charges financières	48 220,39	50 000,00	46 715,79	58 000,00	0,00	58 000,00	16,00%
67 - Charges exceptionnelles	2 823,23	10 000,00	4 273,19	6 000,00	0,00	6 000,00	-40,00%
Recettes de fonctionnement	6 432 675,14	6 683 592,05	7 019 013,33	7 311 856,46	0,00	7 311 856,46	9,40%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	687 799,22	714 592,05	714 592,05	976 856,46	0,00	976 856,46	36,70%
013 - Atténuations de charges	2 499,59	1 000,00	5 643,28	0,00	0,00	0,00	-100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 191,20	189 000,00	297 805,45	218 000,00	0,00	218 000,00	15,34%
73 - Impôts et taxes	5 162 726,00	5 286 000,00	5 389 427,00	5 539 000,00	0,00	5 539 000,00	4,79%
74 - Dotations, subventions et participations	372 947,42	373 000,00	485 977,67	376 000,00	0,00	376 000,00	0,80%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	120 000,00	122 567,88	202 000,00	0,00	202 000,00	68,33%
77 - Produits exceptionnels	8 511,71	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses d'investissement	558 047,48	2 383 762,05	1 334 046,37	2 105 500,00	73 240,64	2 178 740,64	-8,60%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	119 692,05	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	51 249,25	60 000,00	53 640,12	102 000,00	0,00	102 000,00	70,00%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	492 638,23	2 194 070,00	1 280 406,25	1 973 500,00	73 240,64	2 046 740,64	-6,71%
23 - Immobilisations en cours	14 160,00	10 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	200,00%
Recettes d'investissement	752 610,96	2 383 762,05	1 757 249,47	2 178 740,64	0,00	2 178 740,64	-8,60%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	415 916,16	194 563,48	194 563,48	423 203,10	0,00	423 203,10	117,51%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	544 092,05	0,00	412 837,54	0,00	412 837,54	-24,12%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 722,80	323 600,00	290 830,47	467 600,00	0,00	467 600,00	44,50%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	66 972,00	321 506,52	271 855,52	175 100,00	0,00	175 100,00	-45,54%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00	-30,00%

**37 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MÉTHANISATION ET COMPOSTAGE –
Approbation du budget primitif 2019**

Ce budget retrace l'opération de mise en place d'un méthaniseur et de la filière de méthanisation.

La présente note retrace les principaux mouvements du budget prévisionnel 2019 par comparaison à celui de 2018.

1 Le fonctionnement

a) *Les dépenses de fonctionnement*

CA 2018 et BP 2019 - Budget méthanisation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Dépense	327 300,00	62 069,93	1 160 400,00
011 - Charges à caractère général	8 000,00	610,80	80 200,00
6226 - Honoraires	6 000,00	0,00	80 000,00
6236 - Catalogues et imprimés	0,00	264,00	0,00
6238 - Divers	0,00	168,00	0,00
6257 - Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
6288 - Autres services extérieurs	0,00	178,80	200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 000,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	254 000,00	0,00	621 800,00
023 - Virement à la section d'investissement	254 000,00	0,00	621 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 863,60	2 000,00
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 000,00	1 863,60	2 000,00
66 - Charges financières	60 300,00	59 595,53	56 400,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	60 300,00	60 272,11	57 000,00
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	-676,58	-600,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	400 000,00
678 - Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	400 000,00

La CCPEVA est en discussion avec TERRAGR'EAU sur la prise en charge d'un certain nombre de dépenses nouvelles liées à l'équipement ou à la filière. Il est ainsi prudent de provisionner des sommes en honoraires, afin de permettre à la CCPEVA de se faire accompagner par des études et prestations d'expertises.

Une somme importante est également provisionnée en charges exceptionnelles pour le cas où la CCPEVA aurait des sommes à verser à son délégataire.

Enfin, le virement à la section d'investissement est important pour financer les investissements éventuellement à prévoir.

b) Les recettes de fonctionnement

CA 2018 et BP 2019 - Budget méthanisation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recette	327 300,00	315 489,44	1 160 400,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	25 887,04	25 887,04	11 330,66
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	25 887,04	25 887,04	11 330,66
74 - Dotations, subventions et participations	189 600,00	189 602,40	187 000,00
7478 - Autres organismes	189 600,00	189 602,40	187 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	111 812,96	100 000,00	962 069,34
7552 - Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	111 812,96	100 000,00	962 069,34

Les recettes de fonctionnement comprennent 3 inscriptions :

- le remboursement par la SAEME d'une part de l'annuité d'emprunt : 187 000 €
- la subvention d'équilibre d'un montant de 962 069,34 €
- l'excédent antérieur de 11 330,66 €.

2 L'investissement

a) Les dépenses d'investissement

CA 2018 et BP 2019 - Budget méthanisation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Dépense	1 235 486,12	1 223 490,29	1 182 257,33
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	979 486,12	979 486,12	532 257,33
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	979 486,12	979 486,12	532 257,33
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	230 000,00	230 000,00
1641 - Emprunts en euros	230 000,00	230 000,00	230 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	6 390,00	100 000,00
2031 - Frais d'études	10 000,00	6 390,00	100 000,00
21 - Immobilisations corporelles	15 700,00	7 405,37	320 000,00
2152 - Installations de voirie	15 700,00	0,00	20 000,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	7 405,37	300 000,00
23 - Immobilisations en cours	300,00	208,80	0,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	300,00	208,80	0,00

Le budget primitif 2019 prévoit pour 320 000 € une provision pour de nouveaux investissements sur la filière de méthanisation, en particulier des nouvelles zones de stockage. Des frais d'études en investissement pourraient être nécessaires pour réaliser ces investissements.

Enfin, on trouve en dépense d'investissement le remboursement de la part capital de l'emprunt souscrit.

b) Les recettes d'investissement

CA 2018 et BP 2019 - Budget méthanisation	BP 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2019
Recette	1 235 486,12	691 232,96	865 888,85	290 168,48	1 182 257,33
021 - Virement de la section de fonctionnement	254 000,00	0,00	621 800,00	0,00	621 800,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	254 000,00	0,00	621 800,00	0,00	621 800,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 863,60	2 000,00	0,00	2 000,00
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00	1 863,60	2 000,00	0,00	2 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	303 162,61	303 206,61	242 088,85	0,00	268 288,85
10222 - F.C.T.V.A.	0,00	44,00		0,00	26 200,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	303 162,61	303 162,61	242 088,85	0,00	242 088,85
13 - Subventions d'investissement	676 323,51	386 162,75	0,00	290 168,48	290 168,48
1321 - Etat et établissements nationaux	163 683,51	163 683,51		0,00	0,00
1322 - Régions	0,00	222 479,24		0,00	0,00
1327 - Budget communautaire et fonds structurels	512 640,00	0,00		290 168,48	290 168,48

Les recettes comprennent une part de reste à réaliser pour une subvention de l'Union européenne. Autrement, la section d'investissement est principalement alimentée par la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement capitalisé et virement à la section d'investissement).

Le budget primitif 2019 du budget annexe méthanisation et compostage s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 160 400,00	1 160 400,00
Investissement	1 182 257,33	1 182 257,33

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « méthanisation - compostage » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant maximal de 962 069,34 €.

38 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ ET TRANSPORT DE VOYAGEURS – Approbation du budget primitif 2019

Ce budget ne prévoit pas, à ce stade, d'exécution en matière d'investissement.

Il comprend non seulement les dépenses concernant les navettes touristiques et le transport à la demande mais aussi le transport urbain et les lignes de transport régulières LIHSA.

Il bénéficie aussi du versement transport en recettes.

Le transfert de la compétence « mobilité » ayant eu ses effets dans le courant de l'année 2018, le budget 2019 n'est pas comparable avec le budget 2018, en termes d'ordres de grandeur de chiffres. Il faudra attendre 2020 pour avoir 2 années comparables.

1 L'exploitation

a) Dépenses d'exploitation

	BP 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2019
Dépense	2 524 000,00	1 900 696,25	4 561 900,00	85 000,00	4 646 900,00
011 - Charges à caractère général	2 524 000,00	1 900 696,25	4 561 900,00	85 000,00	4 646 900,00
611 - Sous-traitance générale	2 520 000,00	1 874 672,43	4 528 600,00	85 000,00	4 613 600,00
6156 - Maintenance	0,00	13 857,90	10 100,00	0	10 100,00
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	1 886,16	6 500,00	0	6 500,00
623 - Publicité, publications, relations publiques	4 000,00	10 216,69	12 000,00	0	12 000,00
6247 - Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	4 700,00	0	4 700,00
628 - Divers	0,00	63,07		0	0,00

Hormis quelques frais de communication, la principale dépense concerne la sous-traitance correspondant au coût facturé par les prestataires, notamment :

- STAT (transport urbain) : 1 041 500 €
- SAT autocars (LIHSA) : 3 265 600 €
- Gavot tourisme (navettes touristiques) : 155 500 €
- Transport à la demande : 100 000 €

Les frais de maintenance concernent notamment les équipements d'information en temps réels. Enfin, des dépenses de communication sont prévues.

b) Recettes d'exploitation

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recettes	2 524 000,00	3 041 221,15	4 773 663,76
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	16 109,98	16 109,98	1 383 863,76
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	16 109,98	16 109,98	1 383 863,76
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	14 000,00	17 174,17	17 000,00
706 - Prestations de services	5 000,00	4 991,67	5 000,00
7068 - Services accessoires aux transports	9 000,00	12 182,50	12 000,00
73 - Produits issus de la fiscalité	667 000,00	805 251,47	805 000,00
734 - Versement de transport	667 000,00	805 251,47	805 000,00
74 - Subventions d'exploitation	1 087 000,00	1 462 795,50	2 567 800,00
7472 - Régions	1 087 000,00	1 462 795,50	2 567 800,00
77 - Produits exceptionnels	739 890,02	739 890,03	0,00
774 - Subventions exceptionnelles	739 890,02	739 890,03	0,00

La recette la plus importante concerne le versement de la région pour les différents transports transférés à la CCPEVA.

Le versement transport est prévu au même montant qu'en 2018.

A noter que l'excédent de fonctionnement cumulé, également lié à la dissolution du SIBAT, permet de ne pas solliciter de subvention du budget principal cette année.

Les recettes des services sont marginales (12 000 € pour les navettes touristiques et 5 000 € pour le transport à la demande).

2 L'investissement

Cette section n'intègre en recette que le résultat d'investissement hérité de la dissolution du SIBAT, soit un excédent d'investissement de 72 991,70 €.

Le budget primitif 2019 du budget annexe mobilité et transport de voyageurs se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 646 900,00	4 773 663,76
Investissement	0	72 991,70

Les 2 sections sont en suréquilibre compte tenu des résultats reportés qui ont intégrés ceux du SIBAT, dissous.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « mobilité et transports de voyageurs » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note.

Interventions et débats :

M. Renato GOBBER demande si le service de transport à la demande est suffisamment porteur et bien utilisé.

M. Jacques BURNET répond que le service est très bien utilisé sur la partie « Pays d'Evian » mais qu'il ne l'est pas suffisamment en vallée d'Abondance (6 personnes en 2 mois). Ainsi, ce service a été supprimé en vallée d'Abondance.

Mme Géraldine PFLIEGER se réjouit de la dynamique du versement transport qui permet d'envisager avec sérénité du déploiement multi modal. Elle demande si l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la nouvelle DSP bien été prévu au budget.

M. Jacques BURNET répond que ce travail se fera en lien avec l'arrivée du technicien mobilité. Cette dépense est bien budgétisée mais l'est au budget principal.

39 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Approbation du budget primitif 2019

Ce budget comprend principalement la construction des ateliers relais de Montigny, les locaux de Darbon étant rachetés à la commune de Champanges 2019 pour une utilisation des services techniques de la CCPEVA.

1 L'exploitation

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Dépense	6 290,00	5 798,72	50 947,41
011 - Charges à caractère général	2 290,00	2 081,00	15 100,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux			10 000,00
63512 - Taxes foncières	2 290,00	2 081,00	5 100,00
66 - Charges financières	4 000,00	3 717,72	0,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	3 717,72	0,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	31 500,00
678 - Charges exceptionnelles			31 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	4 347,41
023 - Virement à la section d'investissement			4 347,41
Recette	6 290,00	6 292,75	50 947,41
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 585,68	4 585,68	494,03
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 585,68	4 585,68	494,03
75 - Autres produits de gestion courante	1 190,00	1 192,75	0
752 - Revenus des immeubles non affectés à des activités prof.	1 190,00	1 192,75	0
77 - Produits exceptionnels	514,32	514,32	50 453,38
774 - Subventions exceptionnelles	514,32	514,32	50 453,38

Les dépenses d'exploitation concernent principalement les charges exceptionnelles. Effectivement, le remboursement des intérêts et de la part capital de l'emprunt (contracté par la commune de Champanges pour la construction des locaux de Darbon) avait été pris en charge sur des comptes 66 et 16 alors que l'emprunt n'a pas été transféré à la CCPEVA.

En conséquence, la perception demande à la CCPEVA de régulariser ces mouvements par une provision en charges exceptionnelles qui prévoit aussi la prise en charge de l'annuité du prêt pour une dernière année en 2019.

Hormis cela, une provision est faite en frais d'actes et de contentieux vu les difficultés rencontrées avec le constructeur des ateliers relais de Montigny.

La taxe foncière des hangars de Darbon est encore prise en charge en 2019 sur ce budget.

En recettes, une subvention du budget principal est nécessaire pour équilibrer le budget.

2 L'investissement

	BP 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2019
Dépense	284 500,00	76 957,41	173 500,00	147 500,00	321 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
1313 - Départements			27 000,00		27 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	9 162,30	0,00	0,00	0,00
1641 - Emprunts en euros	10 000,00	9 162,30	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	274 500,00	67 795,11	146 500,00	147 500,00	294 000,00
2313 - Constructions	274 500,00	67 795,11	146 500,00	147 500,00	294 000,00
Recette	284 500,00	241 323,43	213 613,43	107 386,57	321 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 521,70	92 521,70	164 366,02	0,00	164 366,02
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 521,70	92 521,70	164 366,02	0,00	164 366,02
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	4 347,41	0,00	4 347,41
021 - Virement de la section de fonctionnement			4 347,41		4 347,41
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
1311 - Etat et établissements nationaux			27 000,00		27 000,00
13 - Subventions d'investissement	171 100,00	127 413,43	0,00	107 386,57	107 386,57
1313 - Départements	0,00	69 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
1312 - Régions	84 800,00	58 413,43	0,00	26 386,57	26 386,57
1311 - Etat et établissements nationaux	86 300,00	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 878,30	21 388,30	17 900,00	0,00	17 900,00
1641 - Emprunts en euros	0,00	0,00	17 900,00	0,00	17 900,00
1687 - Autres dettes	20 878,30	20 878,30		0,00	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	510,00		0,00	

Les dépenses d'investissement intègrent, en restes à réaliser et en dépenses nouvelles, les versements pour finaliser la construction des ateliers relais de Montigny pour 294 000 €.

Une « opération patrimoniale » vise à réaffecter au bon financeur (département) une subvention d'investissement affectée à un mauvais compte (Etat) en 2018.

En recettes, on retrouve cette même régularisation comptable en « opération patrimoniale », ainsi que les soldes attendus des subventions en opérations réelles.

Enfin, une régularisation de l'emprunt affecté à tort compte 16 en 2017 et 2018 est faite pour 17 900 €.

Le budget primitif 2019 du budget annexe bâtiments d'activités économiques s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	50 947,41	50 947,41
Investissement	321 000,00	321 000,00

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « bâtiments d'activités économiques » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note ;
- **APPROUVE** une subvention exceptionnelle du budget principal, d'un montant maximum de 50 453,38 €, à affecter en recette de fonctionnement.

40 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CARTHERAY (Publier) – Approbation du budget primitif 2019

L'ensemble du budget se présente comme suit.

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Cartheray		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Fonctionnement	Dépense	0,00	5 400 000,00	896 553,74	4 925 170,38
	011 - Charges à caractère général	0,00	1 800 000,00	896 553,74	4 029 000,00
	6015 - Terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	888 802,53	3 566 500,00
	605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	45 000,00	0,00	200 000,00
	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	0,00	7 367,85	262 500,00
	63512 - Taxes foncières	0,00	0,00	383,36	
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	0,00	896 170,38
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	1 755 000,00		896 170,38
	7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	45 000,00		
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	1 800 000,00		
	Recette	1 755 000,00	5 400 000,00	2 651 170,38	6 635 071,20
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 755 000,00	1 755 000,00	1 754 616,64
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 755 000,00	1 755 000,00	1 754 616,64
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	896 170,38	4 469 154,56
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	896 170,38	4 469 154,56
	7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	45 000,00		
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	1 800 000,00		
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	411 300,00
7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	411 300,00	
77 - Produits exceptionnels	1 755 000,00	45 000,00	0,00	0,00	
774 - Subventions exceptionnelles	1 755 000,00	45 000,00	0,00		

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Cartheray		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Investissement	Dépense	0,00	3 600 000,00	896 170,38	5 365 324,94
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	896 170,38
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	896 170,38
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	896 170,38	4 469 154,56
	315 - Terrains à aménager	0,00	1 755 000,00	896 170,38	4 469 154,56
	3351 - Terrains	0,00	45 000,00		0,00
	3555 - Terrains aménagés	0,00	1 800 000,00		
	Recette	0,00	3 600 000,00	0,00	3 896 170,38
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 600 000,00	0,00	896 170,38
	315 - Terrains à aménager	0,00	1 755 000,00		896 170,38
	3351 - Terrains	0,00	45 000,00		
	3555 - Terrains aménagés	0,00	1 800 000,00		0,00
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
	1641 - Emprunts en euros	0,00	0,00		3 000 000,00

Ce budget en compte de stock comprend l'exécution des dépenses d'acquisition, pour 3 566 500 €, majoritairement à la commune de Publier.

Des frais de viabilisation pour 200 000 € sont également prévus.

Enfin, sont prévus pour 262 500 € différents frais annexes (indemnisation agriculteurs, maîtrise d'œuvre, frais de notaires, études complémentaires, défrichage bois, taxe foncière, etc...)

Pour financer cette opération, la CCPEVA a recours à l'emprunt pour un montant maximal de 3 M €, ainsi qu'au solde reporté positif de la section de fonctionnement.

Toutes les autres opérations sont des écritures d'ordre.

A noter qu'un budget en compte de stock ne s'équilibre pas de la même manière qu'un budget classique et qu'il est normal que les sections apparaissent en déséquilibre.

Le budget primitif 2019 du budget annexe zones d'activités économiques de Cartheray se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 925 170,38	6 635 071,20
Investissement	5 365 324,94	3 896 170,38

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « zone d'activités économiques de Cartheray » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note ;
- **APPROUVE** la sollicitation d'un prêt d'un montant maximal de 3 M € pour financer l'opération.

41 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CRÊT - LUGRIN – Approbation du budget primitif 2019

L'ensemble du budget se présente comme suit.

	CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Cret Lugrin	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Fonctionnement	Dépense	360 000,00	1 930,54	1 930,54
	011 - Charges à caractère général	120 000,00	1 930,54	0,00
	6015 - Terrains à aménager	120 000,00		
	61558 - Autres biens mobiliers	0,00	1 930,54	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			1 930,54
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			1 930,54
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	0,00	0,00
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	120 000,00		
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	120 000,00		0,00
	Recette	360 000,00	0,00	1 930,54
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	0,00	0,00
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	120 000,00	0,00	
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	120 000,00		0,00
	77 - Produits exceptionnels	120 000,00	0,00	1 930,54
774 - Subventions exceptionnelles	120 000,00	0,00	1 930,54	
Investissement	Dépense	240 000,00	0,00	0,00
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	0,00	0,00
	315 - Terrains à aménager	120 000,00	0,00	0,00
	3555 - Terrains aménagés	120 000,00		0,00
	Recette	240 000,00	0,00	0,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	0,00	0,00
	315 - Terrains à aménager	120 000,00		0,00
3555 - Terrains aménagés	120 000,00		0,00	

L'acquisition des terrains qui seraient nécessaires à l'aménagement de cette zone n'étant pas envisagée en 2019, il s'agirait simplement de combler le déficit de fonctionnement constaté en 2018.

Une subvention exceptionnelle du budget principale à hauteur de 1 930,54 € (au compte 774) est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement.

Le budget primitif 2019 du budget annexe zones d'activités économiques de Crêt Lugrin se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 930,54	1 930,54
Investissement	0	0

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « zone d'activités économiques de Crêt Lugrin » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à ce budget pour un montant de 1 930,54 €.

42 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CRÉTO – Approbation du budget primitif 2019

L'ensemble du budget se présente comme suit.

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE La Créto		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Fonctionnement	Dépense	20 065,11	1 374 000,00	240 940,03	270 940,03
	011 - Charges à caractère général	20 065,11	458 000,00	240 940,03	30 000,00
	6015 - Terrains à aménager	14 748,33	258 000,00	235 310,17	0,00
	605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	200 000,00	0,00	
	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 528,38	0,00	5 629,86	30 000,00
	6226 - Honoraires	1 788,40	0,00		
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	916 000,00	0,00	240 940,03
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	258 000,00		240 940,03
	7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	200 000,00		0,00
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	458 000,00		
	Recette	293 065,11	1 374 000,00	513 940,03	582 010,28
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	273 000,00	273 000,00	273 000,00
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	273 000,00	273 000,00	273 000,00
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 065,11	916 000,00	240 940,03	291 005,14
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	20 065,11	258 000,00	240 940,03	291 005,14
	7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	200 000,00		
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	458 000,00		
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	
77 - Produits exceptionnels	273 000,00	185 000,00	0,00	18 005,14	
774 - Subventions exceptionnelles	273 000,00	185 000,00	0,00	18 005,14	

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE La Créto		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Investissement	Dépense	20 065,11	936 065,11	240 940,03	552 010,28
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	20 065,11	0,00	261 005,14
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	20 065,11	0,00	261 005,14
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 065,11	916 000,00	240 940,03	291 005,14
	315 - Terrains à aménager	20 065,11	258 000,00	240 940,03	291 005,14
	3351 - Terrains	0,00	200 000,00		0,00
	3555 - Terrains aménagés	0,00	458 000,00		
	Recette	0,00	916 000,00	0,00	240 940,03
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	916 000,00	0,00	240 940,03
	315 - Terrains à aménager	0,00	258 000,00	0,00	240 940,03
	3351 - Terrains	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	3555 - Terrains aménagés	0,00	458 000,00	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 - Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	

Ce budget en compte de stock prévoit uniquement des dépenses de maîtrise d'œuvre, au vu du calendrier prévisionnel d'aménagement.

Une subvention exceptionnelle du budget principale à hauteur de 18 005,14 € (au compte 774) est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement.

La particularité d'un budget de zone d'activités économiques en compte de stock est que le déficit de la section d'investissement n'est pas équilibré par un excédent de fonctionnement capitalisé, d'où le déséquilibre de la section d'investissement.

Le budget primitif 2019 du budget annexe zones d'activités économiques de la Créto se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	270 940,03	582 010,28
Investissement	552 010,28	240 940,03

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « zone d'activités économiques de La Créto » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à ce budget pour un montant maximal de 18 005,14 €.

43 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MONTIGNY – Approbation du budget primitif 2019

L'ensemble du budget se présente comme suit.

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Montigny		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Fonctionnement	Dépense	3 704,86	0,00	0,00	0,00
	011 - Charges à caractère général	3 704,86	0,00	0,00	0,00
	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 704,86			
	Recette	3 704,86	0,00	0,00	0,00
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 704,86	0,00	0,00	0,00
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	3 704,86			
Investissement	Dépense	3 704,86	41 259,56	0,00	41 259,56
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	41 259,56	0,00	41 259,56
	168748 - Autres communes		41 259,56	0,00	41 259,56
	Recette	44 964,42	41 259,56	41 259,56	41 259,56
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	41 259,56	41 259,56	41 259,56
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	41 259,56	41 259,56	41 259,56
	16 - Emprunts et dettes assimilées	44 964,42	0,00	0,00	0,00
	168748 - Autres communes	44 964,42	0,00		0,00

Des dépenses mineures avaient été engagées en 2017 mais l'essentiel du projet de Montigny (l'atelier relais) ayant été transféré sur le budget « bâtiments d'activités économiques », les sommes prêtées par le budget principal en investissement peuvent être remboursées pour le montant de l'excédent d'investissement (soit 41 259,56 €).

Le budget primitif 2019 du budget annexe zones d'activités économiques de Montigny se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	41 259,56	41 259,56

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « zone d'activités économiques de Montigny » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note ;
- **APPROUVE** le remboursement au budget principal de la somme de 41 259,56 € préalablement prêtée à ce budget annexe.

44 FINANCES – 7.1 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Les Places – Approbation du budget primitif 2019

L'ensemble du budget se présente comme suit.

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Les Places		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Fonctionnement	Dépense	6 033,12	906 000,00	75 302,13	275 302,13
	<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>6 033,12</i>	<i>302 000,00</i>	<i>75 302,13</i>	<i>200 000,00</i>
	6015 - Terrains à aménager		90 000,00	75 302,13	0,00
	605 - Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	210 000,00	0,00	200 000,00
	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	6 033,12	2 000,00		
	6226 - Honoraires		0,00		
	<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>604 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>75 302,13</i>
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	0,00	90 000,00		75 302,13
	7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	212 000,00		0,00
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	302 000,00		
	Recette	101 033,12	906 000,00	170 302,13	295 000,00
	<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</i>	<i>0,00</i>	<i>95 000,00</i>	<i>95 000,00</i>	<i>95 000,00</i>
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
	<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>6 033,12</i>	<i>604 000,00</i>	<i>75 302,13</i>	<i>0,00</i>
	60315 - Variation des stocks des terrains à aménager	6 033,12	90 000,00	75 302,13	0,00
	7133 - Variation des en-cours de production de biens	0,00	212 000,00		
	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	302 000,00		0,00
	<i>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>200 000,00</i>
	7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	<i>77 - Produits exceptionnels</i>	<i>95 000,00</i>	<i>207 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
774 - Subventions exceptionnelles	95 000,00	207 000,00	0,00		

CA 2018 et BP 2019 - Budget ZAE Les Places		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Investissement	Dépense	6 033,12	610 033,12	81 335,25	81 335,25
	<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>6 033,12</i>	<i>6 033,12</i>	<i>81 335,25</i>
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	6 033,12	6 033,12	81 335,25
	<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>6 033,12</i>	<i>604 000,00</i>	<i>75 302,13</i>	<i>0,00</i>
	315 - Terrains à aménager	6 033,12	90 000,00	75 302,13	0,00
	3351 - Terrains	0,00	212 000,00		0,00
	3555 - Terrains aménagés	0,00	302 000,00		0,00
	Recette	0,00	604 000,00	0,00	75 302,13
	<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>604 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>75 302,13</i>
	315 - Terrains à aménager	0,00	90 000,00	0,00	75 302,13
	3351 - Terrains	0,00	212 000,00	0,00	0,00
	3555 - Terrains aménagés	0,00	302 000,00	0,00	0,00
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
1641 - Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	

Le budget primitif 2019 du budget annexe zones d'activités économiques Les Places se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	275 302,13	295 000,00
Investissement	81 335,25	75 302,13

Ce budget en compte de stock prévoit une somme pour viabiliser la zone, dont les terrains ont été acquis par la CCPEVA en 2018.

Une somme du même montant est prévue en recettes car l'opération vise à être neutre d'un point de vue financier.

La particularité d'un budget de zone d'activités économiques en compte de stock est que le déficit de la section d'investissement n'est pas équilibré par un excédent de fonctionnement capitalisé, d'où le déséquilibre de la section d'investissement.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget « zone d'activités économiques Les Places » de la CCPEVA, au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente note.**

45 FISCALITÉ - Fixation des taux des impôts communautaires pour 2019

La CCPEVA a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). A ce titre, elle perçoit la totalité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur son territoire et doit fixer un taux concernant cet impôt.

Par ailleurs, elle continue de percevoir, de même que ses communes membres, la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (TF) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et doit donc fixer chaque année les taux concernant ces impôts.

Il est proposé en 2019 de maintenir le niveau de fiscalité de 2018.

Au regard des bases fiscales communiqués, le produit fiscal suivant est attendu :

Fiscalité directe locale	Bases fiscales prévisionnelles 2019	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	95 401 000	3,73%	3 558 457
Taxe sur le foncier bâti	80 820 000	2,65%	2 141 730
Taxe sur le foncier non bâti	778 400	12,98%	101 036
CFE	29 753 000	24,20%	7 200 226
TOTAL fiscalité directe locale (c/73111)			13 001 450

Les taux de la TFNB et de la CFE sont des taux cibles, étant entendu qu'un lissage sur 5 ans a été approuvé en 2017.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE les taux de fiscalité suivants :**
 - **Taxe d'habitation : 3,73%**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 2,65%**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 12,98%**
 - **Cotisation foncière des entreprises : 24,20%**

46 FISCALITÉ - Fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019

La CCPEVA avait approuvé en 2017 un lissage de la TEOM sur 2 ans sur les différentes parties de son territoire.

Le taux unique s'applique donc depuis 2018 où il avait été voté à hauteur de 8,32%.

Il est proposé de maintenir ce taux pour l'année 2019.

Au regard des bases fiscales communiqués, le produit fiscal suivant est attendu :

Base prévisionnelle	Taux proposé	Produit attendu
66 582 151	8,32%	5 539 635

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le taux unique de 8,32% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA.**

47 Non application de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La CCPEVA a choisi d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur son territoire, dont le produit sert à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (collecte et incinération des ordures ménagères, collecte, tri et revalorisation des produits collectés de manière sélective, fonctionnement des déchetteries).

L'article 1521, III-4 du code général des impôts prévoit que « *sauf délibération contraire des communes ou des organes délibérants de leurs groupements, les locaux situés dans la partie des communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères sont exonérés de la taxe* ».

La jurisprudence considère que la notion de « partie du territoire où ne fonctionne pas le service » correspond aux zones dans lesquelles les entrées des propriétés sont situées à plus de 200 mètres du passage d'une benne à ordures. Néanmoins, elle précise aussi que les situations doivent être appréciées au cas par cas. En l'occurrence, la collecte en point d'apports volontaires doit être prise en compte.

Compte tenu de la politique, portée par la CCPEVA, de développement des points d'apport volontaire, il doit être considéré que tous les usagers du territoire bénéficient du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, quelle que soit la distance de leurs habitations d'un point de collecte.

Afin de lever toute ambiguïté et risque de contentieux, il est proposé au conseil communautaire de ne pas appliquer l'exonération prévue à l'article 1521 du code général des impôts.

La commission déchets du 7 mars 2019 a rendu un avis favorable aux éléments exposés ci-avant.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la suppression, en application des dispositions prévues à l'article 1521, III-4 du Code Général des Impôts, sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA, de l'exonération de la TEOM pour les locaux situés dans les parties du territoire où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.**

48 Décisions budgétaires – approbation des subventions octroyées par la CCPEVA à ses communes membres au titre des fonds de concours 2019

1 Rappel du cadre d'intervention

Par délibération du 5 juillet 2017, le conseil communautaire de la CCPEVA approuvait les modalités d'interventions de la CCPEVA au titre des fonds de concours de l'année 2017.

- **Domaines retenus :** La commune, maître d'ouvrage, doit consacrer le fonds de concours à la réalisation d'un équipement (investissement) dans les domaines suivants :
 - Equipements touristiques et de loisirs en dehors des compétences de la CCPEVA
 - Aménagement de locaux commerciaux ou artisanaux hors zones d'activités économiques, ainsi que des locaux abritant des services à la personne
 - Infrastructures en matière d'approvisionnement et de traitement en eau potable.
- **Plancher minimal de travaux :** 5 000 € H.T
- **Montant plafond de subvention CCPEVA :** 48 000 €
- **Taux d'intervention**
 - 30% maximum pour les communes à potentiel financier par habitant élevé : Evian, Publier, Châtel ;
 - 40% maximum pour les autres communes
- **Engagement de la commune bénéficiaire** d'apposer le logo de la CCPEVA sur l'investissement réalisé et de faire mention publiquement du soutien apporté par la communauté de communes.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 31 janvier pour les demandes 2018 et après.

Par ailleurs, le conseil communautaire a décidé de limiter à 1 par commune et par an le nombre de projets soutenus, ainsi que de donner en année « N » la priorité aux communes qui n'auront pas bénéficié de fonds de concours en année « N-1 ».

Les projets soutenus en 2017 étaient les suivants :

Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Montant éligible	Financeurs		Commune	CCPEVA	
			Agence de l'eau	SMDEA /CD74	Autofinancement	Montant	Taux
Champanges	Réseau alimentation eau potable (mise en séparatif) - groupement commande CCPEVA	291 488,23	83 510,00	69 600,00	90 378,23	48 000,00	16,47%
Abondance	Renouvellement conduite d'eau potable "Sur la fontaine / Chapelle Saint-Michel"	68 717,31			41 230,39	27 486,92	40,00%
Bonnevaux	Renouvellement réseau d'eau potable	38 712,70			23 227,62	15 485,08	40,00%
Saint-Gingolph	Renouvellement réseau d'eau potable (Brêt)	131 968,27	40 490,00	6 598,39	42 439,94	42 439,94	32,16%
TOTAL		530 886,51				133 411,94	25,13%

Les projets soutenus en 2018 étaient les suivants :

Fonds de concours 2018			Financeurs			Commune	CCPEVA	
Maître d'ouvrage	Intitulés des projets	Montant éligible	Agence de l'eau	Département	Autres	Autofinancement	Montant	Taux
Meillerie	Rénovation tronçon eau potable	84 275,20				50 585,12	33 710,08	40,00%
Neuvecelle	Travaux de remplacement de conduites d'eau potable	83 260,63				49 956,38	33 304,25	40,00%
Féternes	Reprise du réseau d'adduction et distribution d'eau potable - construction d'un réservoir	675 032,38	347 670,00	57 945,00	15 000,00	206 417,38	48 000,00	7,11%
Laringes	Aménagement d'un local pour accueillir l'ADMR	24 900,00					9 960,00	40,00%
Vacheresse	Acquisition et aménagement d'un local d'activités	302 199,50		29 736,00		224 463,50	48 000,00	15,88%
Bemex	Remplacement des télésièges de Pré-Richard et de Combat	2 600 000,00		1 000 000,00		1 552 000,00	48 000,00	1,85%
Saint-Gingolph	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable du hameau de Brêt (2ème tranche)	219 000,00	87 600,00	10 950,00		72 450,00	48 000,00	21,92%
Saint-Paul-en-Chablais	Travaux d'aménagement de la plage de la Beunaz	150 000,00				102 000,00	48 000,00	32,00%
TOTAL		4 138 667,71					316 974,33	

2 Projets déposés en 2019

a) Travaux de remplacement de conduites d'eau potable / commune de Chevenoz

En 2017, les communes de Vacheresse et Chevenoz ont réalisé un réservoir de 600 m³ permettant de renforcer la distribution.

Pour finaliser les travaux de reprise des réservoirs et d'autosurveillance, la commune de Chevenoz envisage de :

- réaliser une unité de traitement et de télégestion dans le réservoir de Prébuza ;
- installer la télégestion sur le pompage des Avans ;
- installer la télégestion au niveau du réservoir du Mont.

Le coût des travaux représente 76 253,77 € HT. Des cofinancements sont attendus de l'Agence de l'eau et du département. Le montant d'aide sollicité pour la CCPEVA s'élève à 17 000 € (22,29%).

b) Construction d'un restaurant à Petite-Rive / commune de Maxilly-sur-Léman

Le dossier a été déposé dès avril 2018.

La commune dispose actuellement d'une petite surface constructible au centre du hameau, place des pêcheurs. Sur cette parcelle est posé depuis une quinzaine d'années un chalet en bois de 12 m² proposant une petite restauration et dont l'affluence a progressé significativement depuis l'aménagement des quais.

Le projet consiste en la création d'une surface commerciale à la hauteur de l'accueil touristique local, avec vue sur le lac et terrasse panoramique pour proposer un grand nombre de places en période estivale et d'une salle de dimension suffisante pour permettre au restaurant une activité hors saison.

Le projet est estimé à 377 600 € HT. Des cofinancements sont attendus (DETR, département, région) et la commune sollicite une subvention de la CCPEVA au montant plafond (48 000 €).

c) Travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur le secteur du Bois de Feu / commune de Neuvecelle

Le dossier a été déposé en octobre 2018 et concerne des travaux de remplacement de conduites d'eau potable, au vu de la vétusté et le sous-dimensionnement des canalisations existantes.

Le projet est estimé à 73 113 € HT. Compte tenu des taux d'intervention de la CCPEVA, l'aide maximum serait de 29 245,20 €.

d) Infrastructure en matière d'approvisionnement et de traitement en eau potable / commune de Marin

La commune de Marin souhaite réaliser des travaux sur ses installations de pompage et de réservoir d'eau. Ces investissements sont nécessaires pour la pérennité des installations et pour permettre de garantir la continuité de service. Les travaux consistent en :

- Remplacement d'une pompe sur le pompage de Chullien ;
- Remplacement du système de désinfection par UV du réservoir de La Gerbaz ;
- Réfection de la toiture du réservoir de Chullien.

Le coût est estimé à 28 663,25 € HT sur lequel une subvention de la CCPEVA est sollicitée au taux maximal de 40%, soit un montant prévisionnel de 11 465,30 €.

e) Achat d'un local commercial, rénovation et mise en accessibilité / commune de Saint-Gingolph

Le projet consiste en l'acquisition et la restructuration d'un local commercial de 100 m² désaffecté depuis près de 15 ans et situé au cœur de la rue commerçante, à 30 mètres de la frontière suisse.

Le local sera ensuite réhabilité et mis aux normes accessibilité PMR.

La commune de Saint-Gingolph ne dispose plus de boucher depuis 2013 et une boucherie répond à une demande forte de la clientèle du village, d'après l'étude de faisabilité réalisée par la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Ce projet sera porté par l'EPF pour un coût de 358 000 € duquel il faut déduire une subvention FISAC de 76 600 €, soit un reste à charge de 281 400 €. Toutefois, la commune prendrait en charge directement les frais de géomètre et les frais divers, ainsi que les frais de portage par l'EPF (56 280 € par an sur 5 ans).

La commune de Saint-Gingolph sollicite une aide de la CCPEVA sur les dépenses qu'elle supporte directement jusqu'en 2020 et souhaite intégrer dans les dépenses éligibles les frais de portage EPF.

- Maîtrise d'œuvre et diagnostics préalables : 38 700
- Annuité de portage année 2019 : 56 280
- Annuité de portage année 2020 : 56 280

Sur un montant total éligible de 151 260 €, la commune sollicite une subvention de 48 000 €.

Toutefois, l'éligibilité des frais de portage par l'EPF à un fonds de concours est risquée d'un point de vue juridique. L'assistance juridique de la CCPEVA déconseille de les intégrer du fait qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une dépense d'investissement mais plus des frais annexes, même si, au final ils permettront à la commune d'être propriétaire du local.

f) Agrandissement des locaux scolaires / commune de Chevenoz

Les effectifs des enfants de l'école primaire de Chevenoz sont passés de 52 élèves à 62 en 5 ans. La commune souhaite donc créer une nouvelle salle et des nouveaux locaux sanitaires.

Le coût total du projet est de 351 000 € HT sur lequel la commune attend des subventions de l'Etat (DETR), du département (FDDT) et sollicite la CCPEVA pour un montant de 105 300 € qui dépasse le plafond prévu de 48 000 €, soit 13,68%.

Les écoles ne sont pas éligibles au fonds de concours de la CCPEVA. Effectivement, le règlement fonds de concours prévoit que les investissements pour des « locaux abritant des services à la personne » sont éligibles. Il faudrait considérer qu'une école est un « service à la personne », ce qui n'est pas le cas.

g) Construction d'un réservoir sur le secteur de Champeillant – partie hydraulique et électromécanique / commune de Féternes

La commune de Féternes avait obtenu une subvention au titre d'un fonds de concours pour une première tranche de travaux sur la construction d'un réservoir sur le secteur de Champeillant, ainsi que sur la reprise du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable.

La commune a déposé un autre dossier cette année portant sur une 2^{ème} tranche dédiée à la partie hydraulique et électromécanique pour un coût total de 156 407 €, soit une subvention plafond de la CCPEVA à hauteur de 48 000 €.

h) Travaux de réseaux d'eau potable sur le secteur de la Revenette / commune de Vacheresse

La commune de Vacheresse souhaite réaliser une extension de réseau d'eau potable sur le secteur de La Revenette à Vacheresse.

Le coût de cette extension représente un montant de 60 797 € sur lequel une subvention de 40% peut être accordée, soit un montant prévisionnel de subvention de 24 348,80 €.

3 Avis de la commission « fonds de concours »

La commission « fonds de concours » a formulé un avis favorable sur l'ensemble des demandes à l'exception du projet d'agrandissement de l'école de Chevenoz, au motif que ce dossier n'était pas éligible au regard des critères définis dans le règlement « fonds de concours » de la CCPEVA (équipements touristiques, services à la personne, locaux artisanaux ou commerciaux, eau potable...)

Concernant le dossier déposé par la commune de Saint-Gingolph, la commission « fonds de concours » a formulé un avis favorable sur cette demande de subvention, bien que la commune ait déjà bénéficié de fonds de concours en 2017 et 2018, mais a pointé le risque juridique que présentait les frais de portage et propose d'exclure ces frais de portage des dépenses éligibles. Cela ramènerait le montant de subvention à 15 480 €, soit 40% d'une dépense éligible de 38 700 € (maîtrise d'œuvre et diagnostics préalables).

Mme Géraldine PFLIEGER, maire de Saint-Gingolph, ayant demandé à ce que le dossier déposé par cette commune soit retiré, le conseil communautaire n'a pas à se prononcer sur cette demande.

Mme Josiane LEI fait procéder à l'approbation des demandes de fonds de concours, une par une, en proposant de suivre l'avis de la commission « fonds de concours » et en demandant à ce que les élus des communes intéressées par ces subventions de fonds de concours ne prennent pas part au vote.

Travaux de remplacement de conduites d'eau potable / commune de Chevenoz

Le conseil communautaire, par x voix pour une et une abstention de M. Max MICHOU, D,

- **APPROUVE** une subvention de 22,29% d'un coût éligible de 76 253,77 €, soit un montant prévisionnel de 17 000 €.

Travaux de remplacement de conduites d'eau potable - secteur Bois du Feu / commune de Neuvécelle

Mme Anne-Cécile VIOLLAND, porteuse du pouvoir de M. Christian RUFFET, et M. Alain HYVERT ne prennent pas part au vote. Le nombre de votant est donc ramené à 40 .

Le conseil communautaire, par 40 voix pour et une abstention de M. Max MICHOU, D,

- **APPROUVE** une subvention de 40% d'un coût éligible de 73 113 €, soit un montant prévisionnel de 29 245,20 €.

Construction d'un local restaurant à Petite-Rive / commune de Maxilly-sur-Léman

Mme Annie EYMOND DIT GRIFFON ne prend pas part au vote. Le nombre de votants est donc ramené à 42.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 12,71% d'un coût éligible de 377 600, soit un montant prévisionnel de 48 000 €.

Infrastructure en matière d'approvisionnement et de traitement en eau potable / commune de Marin

M. Pascal CHESSEL, porteur du pouvoir de Mme Caroline SAITER, ne prend pas part au vote. Le nombre de votants est donc ramené à 41 .

Le conseil communautaire, par 40 voix pour et une abstention de M. Max MICHOUUD,

- APPROUVE une subvention de 40% d'un coût éligible de 28 663,25, soit un montant prévisionnel de 11 465,30 €.

Construction d'un réservoir sur le secteur de Champeillant - partie hydraulique et mécanique / commune de Féternes

Mme Patricia VANDERBRECHT et M. Jean-Luc PELOSSE ne prennent pas part au vote. Par ailleurs, le pouvoir de Mme Marie-Pierre GIRARD, attribué à Mme Patricia VANDERBRECHT pour cette séance, ne peut être pris en compte sur cette délibération. Le nombre de votants est donc ramené à 40 .

Le conseil communautaire, par 39 voix pour et une abstention de M. Max MICHOUUD,

- APPROUVE une subvention de 30,69% d'un coût éligible de 156 407, soit un montant prévisionnel de 48 000 €.

Extension du réseau d'eau potable à la Revenette / commune de Vacheresse

M. Denis PETIT-JEAN ne prend pas part au vote. Le nombre de votants est donc ramené à 42.

Le conseil communautaire, par 41 voix pour et une abstention de M. Max MICHOUUD,

- APPROUVE une subvention de 40% d'un coût éligible de 60 797, soit un montant prévisionnel de 24 318,80 €.

Agrandissement des locaux scolaires / commune de Chevenoz

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- REFUSE une subvention de la CCPEVA à ce projet qui ne rentre pas dans les critères définis pour le fonds de concours.

Interventions et débats :

M. Max MICHOUUD fait part de son étonnement par rapport aux interventions en matière d'eau potable et se demande s'il ne faudrait pas clarifier la question de la prise de la compétence « eau » avant de se prononcer sur les dossiers concernés.

Mme Josiane LEI précise que l'intervention en matière d'eau potable est prévue dans le règlement fonds de concours qui a été approuvé en 2017.

M. Gérard COLOMER ajoute que l'intervention d'une communauté de communes sur un fonds de concours relève d'un cadre dérogatoire qui permet précisément à une intercommunalité d'intervenir sur des projets portés par des communes et qui ne sont donc pas de sa compétence.

Mme Géraldine PFLIEGER se déclare choquée par l'intervention de Max MICHOUUD ; elle ajoute que l'intervention de la CCPEVA sur ces dossiers « eau potable » permet justement une solidarité à l'échelle du territoire.

M. Max MICHOUUD répond qu'il y a un certain nombre de communes qui refusent que ce transfert de compétence ait lieu et qu'il s'inquiète de la bonne continuité du service après transfert de la compétence à la CCPEVA alors que le service fonctionne bien à ce jour.

Mme Géraldine PFLIEGER précise qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de travail effectué sur le transfert de la compétence ; il y a une étude en cours qui a déjà restitué un certain nombre de points et d'étapes.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND précise qu'au vu des directives dont on dispose de la préfecture, le transfert de la compétence se fera au 1^{er} janvier 2020. Les questions, notamment de réactivité du service, sont étudiées. On ne peut pas dire qu'on va souffrir d'un service de moindre qualité dans ce cadre.

Il faut prendre en compte le travail conséquent effectué par les services.

S'agissant du fonds de concours, il s'agit d'un axe validé afin de favoriser la réalisation des travaux dans les communes sans attendre le transfert de la compétence.

Mme Josiane LEI conclut sur le fait qu'une réunion aura lieu fin mai en sous-préfecture sur la question du transfert de compétence. En attendant, il faut continuer à avancer pour préparer un service opérationnel au 1^{er} janvier 2020.

Mme Josiane LEI ajoute que le règlement « fonds de concours » va aussi devoir évoluer pour intégrer une dépense nouvelle si la compétence eau est transférée l'année prochaine.

Synthèse des dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission « fonds de concours »

Fonds de concours 2019										
Maître d'ouvrage	Intitulés des projets	Montant éligible	Etat	Agence de l'eau	Région	Département	Commune		CCPEVA	
							Autofinancement	Montant	Taux	
Chevenoz	Télagestion et traitement de 2 réservoirs d'eau potable	76 253,77		22 860,00		19 050,00	17 343,77	17 000,00	22,29%	
Neuvecelle	Travaux de remplacement de conduites d'eau potable - secteur Bois du Feu	73 113,00					43 867,80	29 245,20	40,00%	
Maxilly-sur-Léman	Construction d'un local restaurant à Petite-Rive	377 600,00	120 000,00		8 800,00	60 000,00	140 800,00	48 000,00	12,71%	
Marin	Infrastructure en matière d'approvisionnement et de traitement en eau potable	28 663,25					17 197,95	11 465,30	40,00%	
Saint-Gingolph*	Achat d'un local commercial, rénovation et mise en accessibilité	38 700,00					23 220,00	15 480,00	40,00%	
Féternes	Construction d'un réservoir sur le secteur de Champeillant - partie hydraulique et mécanique	156 407,00					108 407,00	48 000,00	30,69%	
Vacheresse	Extension du réseau d'eau potable à la Revenette	60 797,00					36 478,20	24 318,80	40,00%	
TOTAL		811 534,02						193 509,30		

* Dossier retiré avant le vote du conseil communautaire

L'ensemble des délibérations financières ayant été passées et approuvées, Mme Josiane LEI remercie Gérard COLOMER et Cédric LEHUÉDÉ pour le travail effectué sur la préparation budgétaire 2019.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

49 Avis de la CCPEVA sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification de l'aménagement du territoire. Il définit les grands équilibres et spatialise les espaces agricoles et naturels à valoriser et les sites urbains à développer pour accueillir habitants et emplois.

La procédure de révision SCoT du Chablais s'est déroulée de novembre 2015 à février 2019. Le SCoT a été arrêté le 14 février 2019.

L'enveloppe foncière pour le territoire de la CCPEVA est définie et répartie comme telle :

- 110 hectares pour le résidentiel
- 15 hectares pour les zones d'activités
- 8 hectares pour les équipements et tourisme

Les documents d'urbanisme locaux devront être mis en compatibilité avec le SCoT dans un délai de 3 ans après son caractère exécutoire.

Une charte de mise en œuvre du SCoT devra être adoptée par la CCPEVA pour pallier l'absence de PLUi lorsque le SCoT sera exécutoire.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable au Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais**

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

50 Création du cluster « eau »

1 Contexte

L'ambition du projet repose sur l'articulation entre un besoin du territoire de développer une stratégie économique innovante et des acteurs économiques qui n'ont pas encore transformé leurs activités ou qui ont un besoin d'accompagnement. Le « cluster eau » permettra d'identifier les projets innovants, les partenariats possibles et les processus d'actions de développement à visée micro et macroéconomique, dans le cadre d'une approche trans-sectorielle, à une échelle transrégionale et transfrontalière. L'impulsion initiée par la CCPEVA vise une coopération universitaire et entrepreneuriale franco-suisse.

2 Actions envisagées

Les trois axes structurants :

1. **Usage intelligent de l'eau** : Préservation de la ressource en eau, suivi qualitatif et quantitatif par capteurs numériques des eaux naturelles, brutes et douces pour les usages économiques, domestiques, de loisirs et de santé. Economie, stockage inter saisonnier, récupération et utilisation des eaux de pluie et traitées.
2. **Eau vecteur d'énergies** : Définition d'un modèle simple de conversion des flux des transports d'eau (potable, assainissement) pour une production hydro-électrique, hydro-thermique (lacs), hydrogène par électrolyse et/ou photo-catalyse. Définition de variables de stockage de l'électricité et réseaux de chaleur.
3. **Génie Végétal** : Définitions des services rendus par la nature en aménagement génie végétal par la phyto filtration des micropolluants, la prévention risque inondation, l'architecture urbaine, la biodiversité patrimoniale et les milieux aquatiques avec les spécificités des territoires de montagne et lacustres.

3 Fonctionnement succinct de l'association tel qu'envisagé

Les membres de l'association se répartissent en trois collèges :

- **Le collège 1** : « Entreprises et Professionnels » des activités de production, fabricants / équipementiers, cabinets d'ingénierie ou de conseil, entreprises de services, entreprises commerciales, les fédérations professionnelles...
- **Le collège 2** : « Organismes de Recherche et de Formation » pour toutes les activités liées à la recherche, l'enseignement et la formation, centre de transfert de technologie, ...
- **Le collège 3** : « Collectivités Territoriales, Institutions et acteurs publics et/ou para-publics du développement » regroupant les organismes publics, les collectivités locales et leurs groupements, les chambres consulaires, les associations et fondations participant au développement de la filière ...

L'association est administrée par un conseil d'administration représentant trois collèges et composé de trois (3) membres maximum de chaque collège, élus pour deux ans par l'assemblée générale.

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice, ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la création du cluster « eau » sous forme associative ;**
- **APPROUVE les statuts de l'association portant ce cluster, tels que figurant en annexe.**

Interventions et débats :

Mme Anne-Cécile VIOLLAND précise que beaucoup de partenaires sont intéressés par le projet.

Mme Josiane LEI ajoute que la CCPEVA signera ce vendredi 12 avril une charte d'engagement de principe en tant que territoire "Eau-Responsables".

Mme Annie DUTRUEL demande s'il y a des démarches de cluster « eau » dans toute la France.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND répond que cela n'est pas forcément le cas, les clusters relevant d'initiatives locales.

Mme Pascale ESCOUBES précise qu'il faut préciser dans les statuts si les membres votent par collège ou non. Par ailleurs, elle ajoute qu'il faudrait prévoir la procuration aussi pour les assemblées générales et pas que pour les conseils d'administration.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND répond qu'il s'agit d'un vote collégial. Elle ajoute que la procuration à prévoir pour les assemblées générales est effectivement pertinente.

Mme Josiane LEI fait donc ajouter ces points dans les statuts proposés à la délibération avant approbation.

Commande publique

51 ECONOMIE – Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation de l'extension du parc d'activités économiques de Publier

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016,

Ce marché a été notifié le 04/10/2018 au groupement d'entreprises représenté par le titulaire Canel Ingénierie Infrastructures.

Il comporte plusieurs tranches :

- Tranche ferme : mission AVP Accompagnement foncier et paysager à la définition du projet d'aménagement
- Tranche optionnelle - maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du périmètre
- Tranche optionnelle - Réalisation des travaux sur secteur "sud"
- Tranche optionnelle - Réalisation des travaux sur secteur "nord"
- Tranche optionnelle - OPC sur l'ensemble du projet

Modifications introduites par le présent avenant : **augmentation de montant en raison du changement de l'AVP voté par le Conseil Communautaire du 24/01/19 :**

- Pour la mission AVP = +4800 € (soit + 12%) et OPC = +1950 (soit + 15.85%) = si dépassement au final delta assumé pour prise de risque groupement + volonté C2I.
- le reste des missions (PRO-ACT-EXE-DET-AOR) il est fait application de l'évolution du C0
- montant avenant = + 47 365.43 (+36.27%)

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 130 590,00 €
- Montant TTC : 156 708,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 47 365,43 €
- Montant TTC : 56 838,52 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +36.27%

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 177 955,43 € ht
- Montant TTC : 213 546,52 €

Tranche ferme - Accompagnement foncier et paysager à la définition du projet d'aménagement

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout HT	Nouveau montant ht
Mandataire	CANEL INGENIERIE	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Co-traitant	SARL CANEL	13 500,00 €	0,00 €	13 500,00 €
Co-traitant	VAGNON-FOREL	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
Sous-traitant	Agence AKENES	6 000,00 €	4 800,00 €	10 800,00 €

Tranche optionnelle - maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du périmètre

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout HT	Nouveau montant ht
Mandataire	CANEL INGENIERIE	29 930,00 €	15 525,27 €	45 455,27 €

Tranche optionnelle - Réalisation des travaux sur secteur "sud"

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout HT	Nouveau montant ht
Mandataire	CANEL INGENIERIE	28 380,00 €	12 545,08 €	40 925,08 €

Tranche optionnelle - Réalisation des travaux sur secteur "nord"

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout HT	Nouveau montant ht
Mandataire	CANEL INGENIERIE	19 980,00 €	12 545,08 €	32 525,08 €

Tranche optionnelle - OPC sur l'ensemble du projet

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout HT	Nouveau montant ht
Mandataire	CANEL INGENIERIE	10 875,00 €	1 950,00 €	12 825,00 €
Co-traitant	SARL CANEL	1 425,00 €	0,00 €	1 425,00 €

Nouveau montant
du marché

TOTAUX	130 590,00€ ht	47 365,43 € ht	177 955,43 € ht
---------------	-----------------------	-----------------------	------------------------

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent maintenues.

Cet avenant a été présenté devant la commission d'appel d'offres du 7 mars 2019, qui a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la viabilisation de l'extension du parc d'activités économiques de Publier.

52 DECHETS - Prestation de location de bennes, de transport et de traitement du BOIS issus des 7 déchetteries intercommunales

Une consultation allotie (2 lots), d'une durée de 4 ans, reconductible annuellement, a été passée pour les prestations de location de bennes, de transport et de traitement du BOIS issus des 7 déchetteries intercommunales.

Elle a été soumise au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, notamment à ses articles 25-I.1° et 67 à 68, 78 relatif aux accords-cadres à bons de commande. Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre unique.

Considérant les seuils mini suivants :

Lots	Mini annuel ht
1 : Déchetteries Chapelle d'Abondance, Châtel, Vacheresse	55 000 €
2 : Déchetteries Champanges, Lugrin, Vinzier, Bernex	90 000 €
Total seuil mini annuel des 2 lots	145 000 €
Total seuil mini pour 4 ans des 2 lots	580 000 €

Date d'envoi à publication le 08/02/19 au JOUE et BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://cc-paysevian.marcoweb.fr>

La C.A.O. du 01/04/19 a agréé les candidatures suivantes :

- Pour le lot 1 : 2 candidats admis et offres recevables : ORTEC et SATOM (CH)
- Pour le lot 2 : 2 candidats admis et offres recevables : ORTEC et SATOM (CH)

La C.A.O. relative au jugement des offres, également au 01/04/19, s'est prononcée sur le choix du titulaire des 2 lots.

L'analyse des offres a été effectuée par les services techniques de la CCPEVA basée sur les critères énoncés dans le règlement de la consultation, pour les 2 lots : Prix prestations : 50% ; Valeur technique (avec sous-critères) : 40% ; Critère environnemental : 10%

La Commission du jugement des offres, à l'unanimité, a déclaré retenir selon des quantités prévisionnelles annuelles :

Désignation	Quantités prévisionnelles annuelles lot 1	lot 1 ht	Quantités prévisionnelles annuelles lot 2	lot 2 ht
		SATOM (CH)		ORTEC
Location annuelle benne	36	2 880,00 €	48	2 016,00 €
Rotation annuelle benne	203	43 645,00 €	451	51 192,00 €
Traitement des tonnes entrantes	690	41 400,00 €	1 280	108 800,00 €
Estimatif annuel ht		87 925,00 €		162 008,00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **RETIENT** les offres, sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires des prestataires, des lots suivants :
 - lot 1 : **SATOM (CH)**
 - lot 2 : **ORTEC**

- **AUTORISE Madame la Présidente à signer les 2 accords-cadres concernant les prestations de location de bennes, de transport et de traitement du bois issus des 7 déchetteries intercommunales.**

53 DECHETS - Prestation de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales

Une consultation allotie (2 lots), d'une durée de 4 ans, reconductible annuellement, a été passée pour la location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales.

Elle a été soumise au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, notamment à ses articles 25-I.1° et 67 à 68, 78 relatif aux accords-cadres à bons de commande. Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre unique.

Considérant les seuils mini suivants :

Lots	Mini annuel ht
1 : Déchetteries Chapelle Abondance, Vacheresse	50 000 €
2 : Déchetteries Champanges, Lugrin, Vinzier, Bernex	200 000 €
Total seuil mini annuel des 2 lots	250 000 €
Total seuil mini pour 4 ans des 2 lots	1 000 000 €

Date d'envoi à publication le 11/12/18 au JOUE et BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://cc-paysevien.marcoweb.fr>

La date limite de réception des offres était le 15/01/19 à 12h00.

La C.A.O. du 22/02/19 a agréé les candidatures suivantes :

- Pour le lot 1 : 3 candidats admis et offres recevables : ORTEC, SATOM, DEYA
- Pour le lot 2 : 2 candidats admis et offres recevables : ORTEC, SATOM

L'analyse des offres a été effectuée par les services techniques de la CCPEVA basée sur les critères énoncés dans le règlement de la consultation, pour les 2 lots : Prix prestations : 50% ; Valeur technique : 40% ; Critère environnemental : 10%

Les C.A.O. relatives au jugement des offres, des 22/02/19 et 07/03/19, n'ont pu se prononcer sur le choix du titulaire des 2 lots :

- CAO du 22/02/19 : les services techniques avaient sollicité un rendez-vous, programmé le 01/03/19, auprès des services douaniers afin de connaître le délai d'obtention des autorisations de passage aux douanes des déchets en Suisse, ceci, dans l'éventualité d'attribution des accords-cadres au candidat Suisse SATOM. Il résulte, suite à ce rendez-vous, un délai de 3 mois maximum.
- CAO du 07/03/19 : à la demande de la CAO, des questions ont été posées à SATOM, à savoir si les demandes d'autorisation de transport, qui doivent être effectuées par le transporteur et non par la CCPEVA, ont été intégrées dans leur proposition ? Réponse SATOM : le transport n'a pas été intégré dans l'offre et une autorisation auprès de la DREAL (*Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*) a été sollicitée

Finalement, la Commission du jugement des offres du 1^{er} avril 2019, à l'unanimité, a déclaré retenir selon des quantités prévisionnelles annuelles :

Prestations	Quantités prévisionnelles annuelles lot 1	lot 1 ht	Quantités prévisionnelles annuelles lot 2	lot 2 ht
		SATOM		SATOM
Location annuelle benne	24	1 920,00 €	48	3 840,00 €
Rotation annuelle benne	96	20 640,00 €	515	104 545,00 €
Traitement des tonnes entrantes	402	40 200,00 €	1 720	172 000,00 €
Estimatif annuel ht		62 760,00 €		280 385,00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **RETIENT** les offres, sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires des prestataires, des lots suivants :
 - lot 1 : SATOM (CH)
 - lot 2 : SATOM (CH)
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les 2 accords-cadres concernant la location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales.

Mme Elisabeth GIGUELAY quitte la séance à 11h41.
Le nombre de votants est ramené à 41.

Commande publique

54 ASSAINISSEMENT - Maintenance préventive, curative et prédictive des équipements du service assainissement

Une consultation allotie (3 lots), d'une durée de 4 ans, reconductible annuellement, a été passée pour les prestations de maintenance.

La CCPEVA dispose actuellement d'un nombre conséquent d'équipements électroniques et électromécaniques. Il s'agit de réaliser la maintenance préventive, curative et prédictive des équipements du service assainissement et de réaliser les opérations lourdes de maintenance sur certains équipements spécifiques,

La consultation a été soumise au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, notamment à ses articles 25-I.1° et 67 à 68, 78 relatif aux accords-cadres à bons de commande.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre unique.

Considérant les seuils mini suivants :

Lots	Mini annuel ht
1 : Instrumentation	30 000 €
2 : Electromécanique, pompes, surpresseurs, compresseurs et variations de vitesse	30 000 €
3 : Gros équipements de traitement	20 000 €

Total seuil mini annuel des 3 lots	80 000 €
Total seuil mini pour 4 ans des 3 lots	320 000 €

Date d'envoi à publication le 28/12/18 au JOUE et BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://cc-paysevian.marcoweb.fr>

La date limite de réception des offres était le 06/02/19 à 12h00.

La C.A.O. du 01/04/19 a agréé les candidatures suivantes :

- Pour le lot 1 : 2 candidats admis et offres recevables : SAUR, CNS Instrumentation
- Pour le lot 2 : 3 candidats admis et offres recevables : SAUR, DREKAN, SAVOIE Transmissions
- Pour le lot 3 : 1 candidat admis et offre recevable : SAUR

La C.A.O. relative au jugement des offres, également au 01/04/19, s'est prononcée sur le choix du titulaire des 3 lots.

L'analyse des offres a été effectuée par les services techniques de la CCPEVA basée sur les critères énoncés dans le règlement de la consultation :

- pour les lots 1 et 2 : Prix prestations : 40% ; Valeur technique (avec sous-critères) : 60%
- pour le lot 3 : Prix prestations : 40% ; Valeur technique (avec sous-critères différents du lot 1) : 60%

La Commission du jugement des offres, à l'unanimité, a déclaré retenir selon des quantités prévisionnelles annuelles :

Lot	Attributaires	Montants <u>estimatifs</u> annuels DQE
1	SAUR	37 558,73 € ht
2	SAUR	62 995,88 € ht
3	SAUR	23 037,22 € ht

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **RETIENT les offres, sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires des prestataires, des lots suivants :**
 - lot 1 : SAUR
 - lot 2 : SAUR
 - lot 3 : SAUR
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer les 3 accords-cadres concernant les prestations de maintenance préventive, curative et prédictive des équipements du service assainissement.**

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

55 Candidature au label Pays d'art et d'histoire

Afin d'obtenir le label Villes et Pays d'art et d'histoire décerné par le ministère de la Culture aux collectivités s'engageant dans une démarche de connaissance, de conservation, de médiation des patrimoines et de soutien à la qualité architecturale et paysagère, la commission Pays d'art et d'histoire a travaillé, en collaboration avec les services de la direction régionale des affaires Culturelles et du ministère de la Culture, à la mise en œuvre d'une candidature comprenant :

- L'élaboration d'un diagnostic du patrimoine du territoire,
- la définition d'un projet d'actions en faveur des patrimoines et de la qualité architecturale,
- la rédaction d'un dossier de candidature comprenant la présentation du territoire et du projet,
- la rédaction d'une convention de partenariat entre le ministère de la Culture et la CCPEVA.

Le dossier de candidature se compose de quatre chapitres :

- Le premier chapitre intitulé « Nouveau territoire, nouveaux enjeux » présente la CCPEVA et son territoire, l'histoire du label Pays d'art et d'histoire en vallée d'Abondance et son bilan, et dégage les trois grands enjeux de la candidature : la cohésion territoriale, le cadre de vie et le maintien du lien social et un développement économique et touristique responsable.
- Le deuxième chapitre intitulé « Les caractéristiques du territoire global » aborde le diagnostic du patrimoine réalisé en 2017/2018 en exposant l'histoire du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance et les grandes thématiques patrimoniales, paysagères et architecturales qu'il a permis de dégager.
- Le troisième chapitre intitulé « Les dynamiques territoriales en action » expose le territoire sous différents angles : culturel et patrimonial, celui de la protection, de la conservation et de la gestion

patrimoniale et paysagère, celui de l'urbanisme et de l'environnement et enfin sous l'aspect économique et touristique.

- Le dernier chapitre « Un nouveau projet pour le Pays d'art et d'histoire » présente le projet à proprement parler.

Un ensemble d'actions prioritaires en faveur de la protection des patrimoines y est exposé. Celles-ci comprennent notamment la réalisation de schémas architecturaux et paysagers communaux (à partir de la charte architecturale et paysagère du SIAC), le renforcement de la consultance architecturale, un inventaire des chalets d'alpage (en lien avec le plan pastoral territorial), ainsi que des réflexions sur la publicité extérieure, sur la mise en place de sites patrimoniaux remarquables, sur l'intégration paysagère des zones d'activité économique et sur l'aménagement des entrées de bourgs.

Il aborde ensuite la sensibilisation des publics (prioritairement le jeune public, les habitants et les touristes) par différents types d'animations (visites guidées, conférences, etc.) et le renforcement du travail en réseau des sites culturels notamment en lien avec le CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine).

Il préconise ensuite la restructuration du service autour de trois grands axes : l'expertise et le conseil, l'animation et la médiation, et l'action éducative. Cela implique un renforcement de l'équipe par un recrutement de 1,5 ETP et le renforcement du recours à des vacataires pour l'animation. Il envisage une gestion des guides-conférenciers renforcée par la mise en place d'un programme de formation et un accompagnement vers une meilleure qualification et la mise en place d'un règlement régissant leurs relations avec la CCPEVA. Le maintien d'une politique tarifaire abordable est réaffirmé. Les instances de travail technique (comités technique et scientifique et la commission de coordination) et de décision politique (commission Pays d'art et d'histoire et conseil communautaire) sont présentées.

Il aborde ensuite les actions éducatives qui seront développées à l'échelle du territoire principalement pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, les collégiens, les étudiants en BTS tourisme et les classes en séjour. L'offre éducative s'articulera autour d'un catalogue d'activité clef en main, un appel à projet pour les établissements du territoire et des actions événementielles type journées européennes du patrimoine pour les scolaires. Les moyens et les modalités de la mise en œuvre de ces actions sont également présentés.

Puis, il traite la question de la médiation culturelle qui sera renouvelée en affinant la connaissance des publics, en décloisonnant le patrimoine, en facilitant l'accessibilité des dispositifs et en renforçant l'attractivité des offres. Le champ d'intervention de la CCPEVA en la matière sera réévalué pour réaffirmer la transversalité et l'intérêt communautaire des dispositifs, la concertation, l'anticipation des projets et l'itinérance des outils.

Le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est ensuite abordé et notamment son implantation à la buvette Cachat.

La question partenariale est traitée sous l'angle du renforcement des relations avec les partenaires actuels, le développement de nouvelles relations avec d'autres, l'affirmation de la transversalité avec les services de la CCPEVA et la formalisation des rapports avec eux.

L'importance de la communication est soulignée par la mise en œuvre d'une stratégie de communication directement liée à celle de la CCPEVA et un plan de communication propre.

Enfin, le dossier détaille un calendrier prévisionnel d'actions et des projections budgétaires en termes de dépenses et de recettes (budget estimatif à 5 ans de 430 000 €).

La convention de partenariat entre le ministère de la Culture et la CCPEVA formalise pour une durée de dix ans ce qui précède, à savoir l'engagement de la CCPEVA à valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale, urbanistique et paysagère, et l'engagement du ministère de la Culture à apporter son appui technique, promotionnel et financier à la CCPEVA.

Le dossier et la convention ont été envoyés le 29 mars dernier pour un premier avis au ministère de la Culture. L'envoi officiel du dossier mis en page et illustré doit être effectué au plus tard pour

le 3 mai pour une étude de la candidature lors du conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire qui se tiendra le 20 juin à Paris.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le dossier de candidature et la convention de partenariat afférente,**
- **AUTORISE la Présidente et le Vice-Président délégué au Pays d'art et d'histoire à engager toutes les démarches auprès du ministère de la Culture pour l'extension du label Pays d'art et d'histoire.**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention d'engagement d'extension du label Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble du territoire.**

SERVICES A LA POPULATION

56 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Demande de soutien à la construction de logements sociaux – ALLIADE HABITAT

La mise en œuvre du Programme local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m² de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur ALLIADE HABITAT sollicite une aide pour l'acquisition des logements sociaux suivants :

- 28 logements PLUS et 15 logements PLAi au sein d'un programme – situé rue de la Dent d'Oche à PUBLIER. Ces logements sont acquis en VEFA par ALLIADE HABITAT. Ils représentent une surface utile de 3 233,23 m² soit une aide de la CCPEVA de 96 999€

Ces soutiens seraient versés après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de soutien s'élèverait à 96 999 €. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour l'acquisition de 28 logements PLUS et 15 logements PLAi pour une opération – sur la commune de Publier, correspondant à un montant de 96 999 €, qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.**

57 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Demande de soutien à la construction de logements sociaux – Haute-Savoie Habitat

La mise en œuvre du Programme local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m² de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur HAUTE-SAVOIE HABITAT sollicite une aide pour l'acquisition des logements sociaux suivants :

- 7 logements PLUS et 4 logements PLAi au sein du programme « Le Débarcadère » – Avenue de la Rive à PUBLIER. Ces logements ont été acquis en VEFA par HAUTE-SAVOIE HABITAT. Ils représentent une surface utile de 608,92 m² soit une aide de la CCPEVA de 18 266,70 €.

Ces soutiens seraient versés après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAI et du plan de financement définitif de ces logements.

Le montant total de soutien s'élèverait à 18 266,70 €. Ce montant sera prélevé sur les crédits prévus au budget pour cette action.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour l'acquisition de 7 logements PLUS et 4 logements PLAI pour l'opération « Le Débarcadère » – sur la commune de Publier, correspondant à un montant de 18 266,70 €, qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAI et du plan de financement définitif de ces logements.

58 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Subvention 2019 à la Mission locale jeunes Chablais

La CCPEVA a adhéré en 2017 à la mission locale jeunes du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'accompagnement s'effectue à travers des actions de formation, de remise à l'emploi par l'intégration de dispositifs d'insertion, de soutien dans la recherche de logement par le biais du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Cette association poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la proximité territoriale par le développement des partenariats et relais, en recherchant une communication adaptée aux territoires. En vue de favoriser la diffusion de l'information, l'association assure des permanences décentralisées, c'est le cas notamment à EVIAN et ABONDANCE.
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des jeunes par des entretiens d'une durée moyenne de 45 mn avec une possibilité d'obtenir un entretien rapide en cas d'urgence.
- Améliorer l'accès au logement pour tous les jeunes de 16 à 30 ans sous différentes formes (logements temporaires, sous-location ou colocation en fonction des demandes spécifiques comme celles des apprentis ou stagiaires ayant des besoins parfois discontinus)

En 2018, la CCPEVA avait approuvé une participation à hauteur de 1,30 €/habitant, soit un montant global de 52 859,30 €.

Il est proposé de reconduire le même montant de participation au titre de l'année 2019.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la CCPEVA au fonctionnement de la Mission Locale Jeunes du Chablais, à raison de 1,30 € par habitant, soit un montant prévisionnel de 52 589,30 € au titre de l'année 2019.

BÂTIMENTS

59 7.1 - Locaux administratifs – participation à l'appel à projet du SYANE pour la rénovation énergétique des bâtiments de la CCPEVA

Les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE) ont été installés dans l'ancien collège des Rives du Léman. En janvier 2017, la CCPE et la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA) ont fusionnés, dans le cadre de la Loi NOTRE, pour former la CCPEVA.

L'effectif en personnel est, depuis, d'environ 70 agents répartis environ à 50% sur le terrain en agents d'exploitation et 50% au siège. Auxquels s'ajoutent également les élus. Il convient donc de prévoir l'extension des locaux administratifs de la communauté de communes. Pour cela un architecte a été recruté en novembre 2017. Dans le cadre de ce réaménagement et de l'extension des bureaux, la CCPEVA utilisera des bâtiments existants mais non utilisés depuis plusieurs années.

A l'occasion de ces travaux, la rénovation énergétique des bâtiments réhabilités est prévue dans le cahier des charges ayant permis de recruter l'architecte.

L'estimation des travaux est de	2 060 000 € H.T.,
auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre	177 434 € H.T.,
soit un coût total estimatif de l'opération de	2 237 434 € H.T.

L'appel à projets 2019 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2019, pour un taux maximum de 30% du montant des travaux, plafonné à 80 000 € HT par projet.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la présidente à solliciter une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2019 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant l'ancien collège des Rives du Léman ;
- **ENGAGE** la CCPEVA à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2019 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE ;
- **ENGAGE** la CCPEVA à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

Interventions et débats :

Mme Pascale ESCOUBES demande si les certificats d'économie d'énergie ont été estimés dans la mesure où la CCPEVA y renoncerait. Il faut s'interroger sur le bénéfice que représentent ces certificats d'économie d'énergie (CEE) par rapport à la subvention octroyée.

M. Olivier DESCLAUX répond que cette évaluation n'est pour l'instant pas réalisable car elle dépend directement du type de travaux que la CCPEVA va réaliser et qui ne sont pas encore totalement arrêtés ; cette estimations dépend également du cours des CEE.

Toutefois, le SYANE précise que les CEE sont conservés par lui jusqu'à un montant de 15 000 €, le surplus étant reversé à la collectivité. D'autre part, en regroupant les CEE, le SYANE travaille en lien avec tous les syndicats d'énergie de la région AURA ce qui permet d'avoir un volume plus important et une meilleure valorisation financière que si la CCPEVA venait à engager ces démarches seule.

ASSAINISSEMENT

60 SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION DE « CHEZ BOCHET » A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en particulier les articles L. 13-4 et R. 13-21,

CONSIDERANT que la station d'épuration de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, de par sa vétusté et sa capacité limitée à traiter l'azote, ne répond plus aux normes en vigueur et que le transfert des effluents vers la station d'épuration de THONON-LES-BAINS, qui présente la capacité suffisante pour traiter la charge hydraulique et polluante supplémentaire, se révèle préférable à la mise aux normes de la station de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS,

CONSIDERANT que la mise en place d'une canalisation gravitaire en amont de la station d'épuration de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, avec création d'un poste de refoulement, et mise en place d'une canalisation en refoulement pour se raccorder au réseau d'assainissement de la SERTE nécessite le passage en tréfonds de quelques terrains privés,

CONSIDERANT que ces passages en terrains privés concernent cinq comptes de propriété pour vingt-cinq propriétaires,

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes des dossiers d'enquête ci-annexés ;
- **AUTORISE** la Présidente, en application des dispositions des articles L.152-1 et R.152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, à solliciter de M. le Préfet de Haute-Savoie, l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP et une enquête parcellaire conjointe, sur le territoire de la commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, en vue du passage d'une canalisation d'eau usée sur fonds privé.

61 SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION DE « CHEZ BOCHET » A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - ENQUETE DE SERVITUDE SUR TERRAINS PRIVES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 152-1, L 152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la Pêche Maritime,

CONSIDERANT que la station d'épuration de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, de par sa vétusté et sa capacité limitée à traiter l'azote, ne répond plus aux normes en vigueur et que le transfert des effluents vers la station d'épuration de THONON-LES-BAINS, qui présente la capacité suffisante pour traiter la charge hydraulique et polluante supplémentaire, se révèle préférable à la mise aux normes de la station de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS,

CONSIDERANT que la mise en place d'une canalisation gravitaire en amont de la station d'épuration de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, avec création d'un poste de refoulement, et mise en place d'une canalisation en refoulement pour se raccorder au réseau d'assainissement de la SERTE nécessite le passage en tréfonds de quelques terrains privés,

CONSIDERANT que ces passages en terrains privés concernent cinq comptes de propriété pour vingt-cinq propriétaires,

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du dossier d'enquête de servitude sur terrains privés tel qu'annexé,
- **AUTORISE** la Présidente, en application des dispositions des articles L.152-1 et R.152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime à solliciter de M. le Préfet de Haute-Savoie, l'ouverture d'une enquête de servitude sur le territoire de la commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS en vue du passage d'une canalisation d'eau usée sur fonds privé.

62 SUPPRESSION DE LA STATION D'EPURATION DE « CHEZ BOCHET » A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - OCCUPATION TEMPORAIRE SUR TERRAINS PRIVES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L. 5212-6 et suivants, et L .5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la demande d'un arrêté préfectoral pour l'occupation temporaire de terrains privés afin d'exécuter les travaux nécessaires à la suppression de la station d'assainissement de la Commune

de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, le raccordement via une station de refoulement au réseau d'assainissement de la SERTE, conformément aux dispositions de la Loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par des travaux publics,

CONSIDERANT que la station d'épuration de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, de par sa vétusté et sa capacité limitée à traiter l'azote, ne répond plus aux normes en vigueur et que le transfert des effluents vers la station d'épuration de THONON-LES-BAINS, qui présente la capacité suffisante pour traiter la charge hydraulique et polluante supplémentaire, se révèle préférable à la mise aux normes de la station de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS,

CONSIDERANT que ce sont précisément ces travaux de mise en place d'un réseau de transfert via une station de refoulement à créer qui font l'objet du présent dossier,

Après étude et prise en compte des contraintes et notamment la présentation du dossier constituée de la notice explicative, de l'état parcellaire, du plan parcellaire,

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente, en application des dispositions de la Loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par des travaux publics, à solliciter de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, un arrêté préfectoral au profit de la Communauté de Commune Pays d'Evian Vallée d'Abondance pour une occupation temporaire de parcelles privées d'exécuter les travaux nécessaires à la connexion du réseau d'assainissement de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS à celui de la SERTE.

63 Protocole d'accord avec la société SOGEA relatif à la reconstruction de la station d'épuration de Bernex

En aout 2014, les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la station d'épuration de Bernex ont été engagés avec le groupement d'entreprises SOGEA – GILETTO- RAOULT pour un montant de 3 226 968,33 € HT. Les travaux se sont achevés en mai 2016 et ont fait l'objet d'un constat d'achèvement le 3 mai et d'une mise ne service officielle le 30 mai 2016.

Les échéances suivantes sont présentées ci-dessous :

- 29/09/2016 : Passage en période d'observation
- 06/02/2017 : Procès-verbal préalable à la réception des ouvrages
- 24/02/2017 : Décision de non réception des ouvrages.

Durant la phase d'observation, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés et ont fait l'objet d'interventions et de modifications de la part du groupement titulaire du marché.

Désormais, la station d'épuration fonctionne et assure le traitement des effluents et des rejets au milieu naturels conformes aux engagements pris par les candidats dans leur offre.

Néanmoins il reste encore un point qui ne peut être corrigé et qui concerne la consommation d'énergie de l'ouvrage. En effet, l'offre du candidat retenu prévoyait une consommation d'énergie annuelle de 221 423 kWh à la mise en service et 457 536 kwh/an à la capacité nominale de la STEP (5 200 eq.hab).

Le tableau ci-dessous, présente les consommations électriques de la STEP de Bernex depuis sa mise en service :

Année	Durée (mois)	Conso (Kwh/an)	Cout (€ TTC)
2016	8	273 122	34 702
2017	12	471 178	61 798
2018	12	461 773	61 246

En parallèle la charge de pollution traitée sur la station en 2017 s'est répartie entre 808 eq.hab et 2 961 eq.hab (en mars). Cette charge correspond aux prévisions et n'atteint pas la capacité nominale du site.

La surconsommation est générée par la nécessité d'assurer une aération permanente des 2 files de filtration membranaire afin d'éviter leur colmatage. Ce paramètre n'avait pas été pris en compte lors de la conception de l'installation.

Des discussions ont été engagées entre la CCPEVA et l'entreprise SOGEA, mandataire du groupement et chargé du process de traitement, afin de remédier à cette situation. Malheureusement aucune solution technique fiable et garantie n'a pu être trouvée.

Néanmoins, des négociations ont aboutis au non-paiement, par la CCPEVA, sur le solde de l'opération, de la somme de 60 000 € HT. Ce montant forfaitaire correspond à 77% de la garantie à première demande de la société SOGEA.

Il est donc aujourd'hui proposé la signature avec l'entreprise SOGEA, d'un protocole d'accord visant à réceptionner la station d'épuration de Bernex, afin de :

- de procéder au versement du solde des subventions ;
- de devenir propriétaire de l'ouvrage et d'en assurer l'exploitation pleine et entière, notamment afin de pouvoir procéder à des modifications sur le process ;

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le protocole d'accord transactionnel avec la société SOGEA ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société SOGEA.**

64 Proposition d'un tarif pour les interventions d'hydrocurage de la CCPEVA sur le domaine privé.

La Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance dispose depuis septembre 2018 d'un véhicule hydrocureur destiné à procéder au curage préventif et curatif des réseaux publics d'assainissement.

Toutefois lors de certaines interventions pour réseau obstrué, il s'avère que le problème se situe sur le réseau privé et non sur le réseau public. Dans ces cas, il est régulier que les usagers ne comprennent pas que la CCPEVA ne puisse pas intervenir pour les dépanner, surtout lorsque le véhicule hydrocureur s'est déplacé et que la demande a lieu le week-end ou la nuit.

Il est donc proposé de facturer à l'usager ces interventions, dans la mesure où le réseau privé n'est pas obstrué suite à une défaillance de fonctionnement du réseau public et que cette intervention aurait dû être réalisée à la demande du propriétaire par une société privée.

La commission assainissement du 15 mars 2019 a approuvé le principe de facturation des interventions d'hydrocurage.

Afin de ne pas rentrer dans le champ concurrentiel, le tarif doit être majoré par rapport à ceux des sociétés privées qui est de 157 € TTC pour une heure en semaine et de 251,20 € TTC pour une heure le soir, le week-end et les jours fériés (majoration de 60 %).

Il est donc proposé de fixer le tarif d'intervention d'hydrocurage de la CCPEVA, sur le domaine privé, à 250€ TTC par heure pour toute intervention réalisée en semaine (du lundi au vendredi) entre 05h00 et 22h00.

De fixer le tarif d'intervention d'hydrocurage de la CCPEVA, sur le domaine privé, à 300 € TTC / heure pour toute intervention réalisée en semaine (du lundi au vendredi) entre 22h et 5h00 du matin, et le weekend end et les jours fériés.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE LA TARIFICATION DES INTERVENTIONS D'HYDROCURAGE SUR LE DOMAINE PRIVE UNIQUEMENT EN CAS D'ASTREINTE ET DE DEMANDE SIGNEE DU PROPRIETAIRE,**
- **FIXE, POUR CES INTERVENTIONS, UN MONTANT FORFAITAIRE DE 250 € TTC PAR HEURE EN SEMAINE ET DE 300 € TTC PAR HEURE LE SOIR (22h – 5h), LE WEEK-END ET LES JOURS FERIÉS.**

DECHETS

65 Nouvelle tarification pour la vente de composteur par la CCPEVA

D'après la loi sur la transition énergétique, le tri à la source des déchets putrescibles doit être généralisé d'ici 2025, via des dispositifs permettant de ne pas jeter ses déchets organiques dans les ordures ménagères. Pour cela, le service déchets de la CCPEVA, régulièrement sollicité pour l'achat de composteurs, achète depuis mi 2017 des composteurs et les revends aux usagers qui en font la demande en finançant une partie du coût.

Jusqu'à présent, l'aide financière de la CPEVA s'élevait à 35€, soit un peu plus de 60% du prix réel, laissant 22,30 € à la charge de l'habitant. Ce prix attractif pour l'utilisateur a favorisé la relance des ventes de composteurs.

Suite à la commission déchets du 7 mars 2019, les élus ont demandé à ce que ce tarif soit revu légèrement à la hausse. Le nouveau tarif proposé est donc :

- A la charge de l'utilisateur : 30 €
- A la charge de la CCPEVA : 27,30 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **FIXE l'aide financière accordée par la CCPEVA à l'habitant à 27,30 € par composteur ;**
- **GARDE les conditions d'acquisition fixées par la délibération du 11 mai 2017.**

ENVIRONNEMENT

66 Demande de subvention animation PAEC 2019

Dans le cadre de l'animation du Plan Agro-environnemental et Climatique, il a été déposé en décembre 2018 une demande de subventions pour l'animation 2019.

Elle consistera à dresser le bilan, à mi-parcours, avec les agriculteurs ayant contractualisé des MAEC sur le territoire de la CCPEVA dans son ensemble et ajuster les plans de gestion si besoin.

L'animation sera externalisée et est estimée à un montant de 13 305,55 € TTC comprenant des frais de personnel et de prestations de services.

Le financement de l'Europe sera de 100% de la dépense.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le dépôt de la demande de subvention concernant l'animation du PAEC 2019 ;**
- **APPROUVE le montant des dépenses prévisionnelles ;**
- **APPROUVE la sollicitation d'une subvention de l'Europe à hauteur de 100% de la dépense prévisionnelle ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette demande et à déposer le dépôt de la demande de subvention.**

MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT

67 – Convention de financement des études de gestion des échanges Pont de Dranse

Le Secteur dit du pont de Dranse est un nœud stratégique pour les flux d'échange et de transit sur le territoire de Thonon Agglomération et de la CCPEVA.

La RD 1005 qui assure la liaison entre Saint Gingolph et la Frontière Suisse en passant par Douvaine et Thonon utilise le Pont de Dranse et comporte plusieurs problématiques circulatoires.

Afin d'étudier des solutions d'aménagement pertinentes et de s'assurer de leur faisabilité, le Département et les intercommunalités de Thonon Agglomération et de la CCPEVA ont décidé, lors du comité de pilotage du 26 juin 2018, de conduire une étude partenariale dont les enjeux sont les suivants :

- Assurer la fonction de transit de la RD 1005 et fluidifier la circulation de transit ;
- Assurer et fluidifier les échanges RD 1005/RD 32 ;
- Assurer et fluidifier les échanges RD 1005/ réseaux locaux et dessertes des zones d'activité.

La présente délibération a pour objet la signature de la convention tripartite avec le Département et Thonon Agglomération, qui définit les modalités d'exécution et de suivi de cette étude ainsi que la répartition financière ci-dessous :

Département	CCPEVA	Thonon Agglomération
50%	25%	25%
48 250 € HT	24 125 € HT	24 125 € HT

Le montant total de l'étude s'élève à 96 500€ HT soit 115 800 € TTC.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention de financement des études relatives au projet de mobilité « Gestion des échanges Pont de Dranse » ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de financement des études relatives au projet de mobilité « Gestion des échanges Pont de Dranse ».

MOBILITÉ

68 TRANSPORTS SCOLAIRES - Fixation des participations des familles au coût des transports scolaires pour l'année 2019-2020

Comme chaque année, la CCPEVA doit fixer les tarifs d'inscription au transport scolaire.

Il est proposé de fixer les tarifs 2019-2020 comme suit :

- Un seul et unique tarif pour l'ensemble des cartes délivrées,
- 101 € pour les dossiers déposés dans le délai fixé par l'autorité organisatrice des transports pour le premier enfant inscrit, 86 € pour le 2^{ème}, 71 € pour le 3^{ème}, 56 € à partir du 4^{ème}, sachant que les communes ont la faculté de minorer les tarifs en fonction du quotient familial.
- L'inscription en ligne ne permet pas aux parents de fournir une enveloppe pré-timbrée pour l'envoi des titres de transport par voie postale. L'augmentation d'un euro du tarif permet de neutraliser cette dépense pour la collectivité. Elle sera appliquée uniquement pour les inscriptions en ligne sur Internet.
- Majoration de 50% pour les dossiers déposés après la date fixée par l'autorité organisatrice des transports, Les inscriptions tardives entraînent des modifications tardives dans les plans de transports. La majoration de retard des années précédentes, s'élevant à 20% s'est montrée peu dissuasive.
- Remboursement de la carte jusqu'à fin octobre de l'année scolaire considérée, uniquement en cas de déménagement de la famille ou de changement d'établissement de l'élève, avec retenue de 10 € de frais de gestion,
- 10 € pour les duplicatas de carte.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de transports scolaires pour l'année 2019/2020 comme exposé ci-dessus.

Commande publique

69 DECHETS – Extension des consignes de tri – Adhésion au groupement de commande pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'échelle de la Haute Savoie

La loi de Transition énergétique a fixé des objectifs de réduction et de valorisation des déchets au niveau national et notamment en termes de recyclage.

C'est dans ce cadre que la généralisation de l'extension des consignes de tri plastique a été introduite avec comme échéance l'année 2022. Cela consiste à simplifier le geste de tri de l'utilisateur en lui permettant de mettre l'ensemble des emballages plastiques dans le bac ou le container de tri (pots de yaourt, sacs plastiques, barquettes, etc..).

Savoie Déchets avait alors sollicité en 2017 l'ensemble des collectivités de Savoie, Haute-Savoie et le SIDEFAGE pour mener une étude territoriale, prérequis obligatoire pour identifier les potentiels de

modernisation des centres de tri pour arriver au tri de tous les plastiques et pouvoir bénéficier des soutiens de l'ADEME et de CITEO. Cette étude a également permis d'engager une réflexion sur les conditions d'une éventuelle mutualisation des équipements de tri et sur la recherche de l'échelle territoriale la plus adaptée.

Compte tenu des résultats de l'étude, les collectivités de Haute-Savoie ont opté pour le scénario visant à regrouper les flux de déchets recyclables, par l'intermédiaire d'un groupement de commande, et de continuer à travailler avec les opérateurs privés du tri.

Pour cela, il est aujourd'hui proposé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ayant pour objectif :

- d'organiser le montage du groupement de commande entre les collectivités intéressées à travers la convention de groupement de commande ;
- de proposer les modalités d'allotissements de la consultation ;
- de rédiger le dossier de consultation des entreprises.

Le coût de cette AMO est estimé à 25 000 € HT. La répartition des coûts entre collectivités sera basée sur la même clé de répartition que l'étude préalable (en fonction de la population) soit un coût résiduel pour la CCPEVA estimé de 1 044 € HT.

Tout comme l'étude territoriale, il s'agit d'une étape supplémentaire permettant de préfigurer le groupement de commande de la phase opérationnelle. A l'issue de cette deuxième phase la CCPEVA décidera si elle participe au groupement de commande.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2022 dans les conditions précitées ;**
- **AUTORISE Madame la présidente à signer la convention de gestion du groupement de commande qui en découle.**

Interventions et débats :

Mme Annie DUTRUEL pense qu'il serait utile de faire repasser dans la presse un rappel des consignes de tri sélectif

M. Jean-René BOURON en prend note et demande à ce que le service « communication » de la CCPEVA s'en charge.

Déchets

70 Modification des horaires des déchetteries

La commission « déchets » du 7 mars 2019 propose de revoir les horaires ouvertures au public de certaines des déchetteries de la CCPEVA, dans le sens d'une amélioration et une optimisation du service, au vu de la fréquentation constatée mais aussi des demandes des usagers.

Les périodes restent définies comme suit :

- Période estivale : 1^{er} mai au 31 octobre
- Période hivernale : 1^{er} novembre au 30 avril

Les propositions suivantes sont faites.

Changement uniquement des horaires d'été

La perspective de recourir à des saisonniers sur une période élargie à 6 mois sur l'année pour les deux sites permet d'étendre les horaires d'ouverture de ces déchetteries (ouverture une heure plus tôt) et d'ouvrir un jour supplémentaire (le mardi pour Lugrin et le jeudi pour Vinzier).

Lugrin

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Horaires
Horaires d'Eté	8h30 -12h 13h30-18h		48 h 00					
Horaires d'Hiver	10h -12h 13h30-17h		10h -12h 13h30-17h	10h -12h 13h30-17h	10h -12h 13h30-17h	10h -12h 13h30-17h		27 h 30

Vinzier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Horaires
Horaires d'Eté	8h30 -12h 13h30-18h		48 h 00					
Horaires d'Hiver	10h -12h 13h30-17h	10h -12h 13h30-17h	10h -12h 13h30-17h		10h -12h 13h30-17h	10h -12h 13h30-17h		27 h 30

Changement uniquement des horaires d'hiver

Vacheresse

La déchetterie serait fermée le vendredi après-midi en période hivernale, où il y a peu de passages.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Horaires
Horaires d'Eté						8h30 -12h		17 h 00
			13h30-18h		13 h30-18h	13h30-18h		
Horaires d'Hiver						9h -12h		11 h 00
			13h30-17h		fermeture	13h30-17h		

Changement annuel sur l'ensemble des saisons

Châtel

Suite à une demande faite par les usagers et afin de coller au mieux à la fréquentation touristique sur la commune, il est proposé d'ouvrir la déchetterie le mardi après-midi jusqu'à 18h30, du 15/12 au 30/04. En revanche, la déchetterie ne serait plus ouverte le vendredi matin sur l'ensemble des saisons.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Horaires
Horaires d'Eté		9h – 12h	9h-12h	9h-12h	Fermeture	9h -12h		25 h 30
		13h30–18h		13h30-18h		13h30-18h		
Horaires d'Hiver		9h30–12h	9h30-12h	9h30-12h	Fermeture	9h30-12h		20 h 30 (22 h *)
		13h30-17h (18h30)*		13h30-17h		13h30-17h		

* du 15/12 au 30/04

La Chapelle d'Abondance

La déchetterie était ouverte le lundi, le jeudi, le vendredi et le samedi. Le fait qu'il y ait 2 jours de fermeture consécutifs posait problème.

Il est donc proposé de fermer le jeudi après-midi pour ouvrir le mardi après-midi.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Horaires
Horaires d'Eté	8h30-12h			8h30-12h	8h30-12h	8h30 -12h		32 h 00
	13h30-18h	13h30-18h		Fermeture	13 h30-18h	13h30-18h		
Horaires d'Hiver	9h-12h			9h-12h	9h-12h	9h -12h		26 h 00
	13h30-17h	13h30-17h		Fermeture	13h30-17h	13h30-17h		

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des horaires de déchetteries tels que définis dans la présente note.

Interventions et débats :

Mme Patricia VANDERBRECHT demande quand les horaires seront effectifs.

M. Olivier DESCLAUX répond qu'ils le seront au 1^{er} mai.

M. Pascal CHESSEL déclare que beaucoup de personnes se voient refuser l'accès aux bennes quand elles sont trop pleines ; cela pose un problème car les gens repartent avec leurs voitures pleines et doivent revenir. Il se demande si la vidange des bennes est suffisamment bien anticipée.

Mme Josiane LEI répond que l'on va regarder cela de plus près.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND répond que le recours à des renforts saisonniers sur 6 mois va permettre d'optimiser les rotations.

M. Jean-René BOURON ajoute qu'effectivement, il y a quelques soucis en matière de déchets verts, en particulier l'année dernière où la saison avait démarré plus tôt que d'habitude.

Institutions et vie politique

71 Lieu de tenue des prochains conseils communautaires

En application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, le lieu de réunion de l'assemblée délibérante d'une collectivité est défini comme étant le siège de la collectivité.

Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, la jurisprudence a reconnu la possibilité de déroger à cette règle. Pour ce faire, il est nécessaire que soit invoqué un motif valable dûment justifié par des circonstances exceptionnelles.

La CCPEVA va engager des travaux dans sa salle de réunion ce qui rendra celle-ci inapte à accueillir les séances du conseil communautaire, dans l'attente de l'aménagement d'une nouvelle salle qui ne sera pas disponible avant 2020.

Dans l'attente, le conseil communautaire devra se réunir dans d'autres lieux en capacité d'accueillir le public. Ces lieux ne devront pas contrevenir au principe de neutralité et devront offrir des conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires, tout en permettant d'assurer la publicité des séances.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

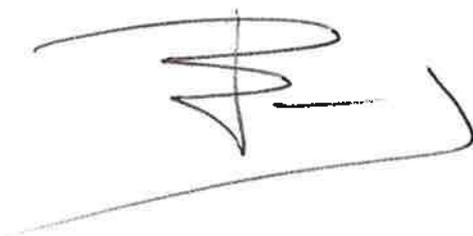
- **APPROUVE** la tenue des réunions du conseil communautaire en dehors du siège de la CCPEVA durant la durée des travaux nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle salle de réunion ;
- **AUTORISE** la Présidente à définir les lieux de réunion du conseil dans le respect des conditions définies ci-dessus et sur le territoire de la CCPEVA.

Interventions et débats :

Mme Josiane LEI déclare que la prochaine séance aura certainement lieu au palais Lumière et que l'on veillera à tourner dans toutes les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Josiane LEI remercie les participants et lève la séance à 12h18.

Le secrétaire de séance
M. Justin BOZONNET



La Présidente
Josiane LEI



